

Parrot coupable d'avoir défié la loi de retour au travail

OTTAWA (PC) — Le président du Syndicat canadien des postiers, M. Jean-Claude Parrot, a été reconnu coupable hier d'avoir défié une loi du Parlement ordonnant le retour au travail des employés des postes. La date à laquelle le syndicaliste connaîtra le sort que lui réserve le tribunal devait être annoncée aujourd'hui.

M. Parrot a semblé ébranlé lorsque les jurés se sont levés un par un pour annoncer le verdict de culpabilité.

La peine maximale pour une telle offense est de deux ans d'incarcération. Le leader syndical a pu reprendre sa liberté jusqu'au prononcé de la sentence.

Président du Syndicat canadien des postiers, M. Jean-Claude Parrot était accusé d'avoir défié une loi du Parlement en omettant volontairement d'ordonner la fin de la grève nationale déclenchée en octobre dernier par les postiers du Canada.

Au cours de sa plaidoirie, l'avocat

de la défense, Me Leonard Shore, avait soutenu que son client avait obéi à l'ordre de retour au travail édicté par le gouvernement l'automne dernier, mais « il n'a pas demandé grâce assez vite pour le gouvernement ».

Le tribunal a pu apprendre que la grève avait commencé légalement le 16 octobre, qu'une loi forçant le retour au travail était entrée en vigueur le 19 octobre et que M. Parrot avait ordonné le retour au travail le 25 octobre.

Le procureur du ministère public, Me Douglas Ruthford, a déclaré aux jurés que l'accusé avait « incité 23,000 citoyens de ce pays à défier ouvertement la loi ».

« Il n'avait pas à décider si la loi était stupide. C'était la loi », a dit le procureur.

Selon lui, M. Jean-Claude Parrot n'est pas au-dessus des lois et du Parlement.

Si des individus peuvent décider se-

Voir page 6: Parrot



Après avoir été le défenseur de la monnaie des Jeux de 1976, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, s'est fait le propagandiste de celle des Jeux de Moscou hier, à l'occasion du tirage au sort du tournoi international d'échecs de Terre des Hommes. On voit ici M. Drapeau en compagnie du champion du monde, Anatoly Karpov. Le tournoi entreprend son marathon de 18 jours aujourd'hui. (Photo Jacques Grenier)

Trudeau favorise le projet d'oléoduc de la Foothills

CALGARY (PC) — Un projet de la société Foothills Pipelines pour construire un nouvel oléoduc, depuis Skagway en Alaska jusqu'aux États du nord américain, a reçu hier l'assentiment du premier ministre Trudeau.

Le chef libéral qui s'adressait alors aux 400 convives du Petroleum Club, a aussi promis, s'il est élu, la reconduction des concessions fiscales pour un quatrième

projet d'exploitation des sables bitumineux du nord albertain.

La décision canadienne de favoriser le projet Foothills émane de négociations discrètes qui se sont poursuivies le mois dernier entre les deux gouvernements. Quatre projets d'implantation étaient alors en cause.

À Washington cependant, le secrétaire d'État à l'Énergie M. James Schlesinger a précisé hier que son gouvernement étudiait toujours les diverses options pour relier les États du nord américain aux champs pétrolifères de l'Alaskan North Slope.

USA constitue une priorité. On se contente à l'heure actuelle de le transporter par navire-citerne depuis Valdez en longeant la côte du Pacifique.

On se souviendra que le gouvernement canadien a déjà fait échec à un projet pour construire un oléoduc depuis Kitimat, en Colombie-Britannique, jusqu'à Edmonton, dans la province voisine, afin d'assurer le transport du pétrole de l'Alaska jusqu'aux États du nord américain.

M. Trudeau qui courtise hardiment les suffrages dans l'Ouest conservateur avait déjà annoncé une hausse du prix du gaz naturel. C'est donc son deuxième engagement d'importance.

En faisant état par ailleurs de concessions fiscales pour les sables bitumineux du nord albertain, le chef libéral a exigé, en retour, que la structure de redevances, du gouvernement de cette province

puisse encourager non seulement l'exploitation des sables mais aussi des réserves de pétrole lourd qui gisent à proximité de la frontière de la Saskatchewan.

Le cabinet albertain examine actuellement le dernier-né des quatre projets d'exploitation des sables, le projet Al sands. M. Trudeau s'est dit disposé, pour sa part, à offrir aux constructeurs de l'usine d'extraction des prix mondiaux pour leur pétrole, un amortissement de 30% du coût de l'usine, ou l'amortissement total des coûts d'implantation.

D'autre part, l'office national de l'énergie a finalement approuvé l'échange de 350,000 barils de pétrole brut avec les États-Unis afin d'atténuer la pénurie d'or noir importé qui touche l'est canadien.

Texaco Canada Ltd de Toronto et Texaco Inc. de White Plains, N.Y., ont déjà

Voir page 6: Oléoduc

AU SOMMAIRE

- Même le contrôleur ne contrôlait rien au chantier olympique — page 3
- Un refus injustifié: un éditorial de Jean-Claude Leclerc — page 4
- Le rapport Cégir déposé à l'Assemblée nationale — page 7
- L'assaut final est lancé contre Kampala — page 13
- Le panier à provisions — page 15

Hausse du nombre de chômeurs dans l'Est

par Michel Vastel

OTTAWA — Le chômage a baissé dans les quatre provinces de l'Ouest tandis qu'il augmentait, dans une proportion identique, dans l'est du pays ainsi qu'en Ontario et au Québec. Au plan national, le taux de chômage désaisonnalisé s'est donc maintenu à 7,9% comme en février.

La situation était exactement inverse le mois précédent alors que, cette fois, le chômage augmentait en Colombie-Britannique et en Alberta mais qu'il baissait au Québec, en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

En mars au Canada l'emploi a augmenté de 38,000 mais la population active augmentait pour sa part de 42,000 ce qui entraînait une légère hausse de 4,000 du nombre de chômeurs.

Les changements les plus importants à intervenir sont au Québec où le nombre de chômeurs augmente cette fois de

Voir page 6: Chômeurs

La bataille d'Argenteuil

1) L'enjeu principal

par Rodolphe Morissette

Les citoyens de la circonscription provinciale d'Argenteuil ont ras le bol de former un comité oublié par le gouvernement du Québec.

Aussi sont-ils à évaluer, de M. Claude Ryan, candidat libéral à l'élection partielle du 30 avril, et du Dr Charles Roy, candidat péquiste, lequel formera la mise la plus sûre à court terme quant au développement économique de la région.

Élire M. Claude Ryan comme député dans l'espoir qu'avec les libéraux il prenne le pouvoir à Québec au prochain scrutin provincial, ou élire un péquiste afin de forcer la générosité du gouvernement Lévesque à l'endroit du comté? La lutte est chaude et, même si les libéraux paraissent en avance, ceux-ci sont loin de prendre le comté pour acquis. L'enjeu principal de l'élection en fournit une pre-

mière raison. La répartition des votes en est une autre.

Il semble que ce sera le parti — libéral ou péquiste —, qui offrira des projets concrets, sinon des solutions immédiates aux problèmes de sous-développement du comté ayant Lachute pour chef-lieu, qui fera élire son candidat.

L'économie est stagnante, en effet, dans Argenteuil, comté situé sur la rive nord-est de la rivière Outaouais, face à l'Ontario. Le chômage y atteint 25%. La population de la ville de Lachute, à 12,000 âmes aujourd'hui, baisse régulièrement chaque année depuis quelque temps. Les agriculteurs y vivent plutôt bien. Le premier ministre du Canada dirait sans doute, en y passant, qu'ils sont un peu « grognons », malgré les réformes préconisées par le ministère de l'Agriculture du Québec. Mais les péquistes soulignent que le ministre, M. Jean Garon, est passé

ment de l'autoroute depuis Mirabel, où travaillent aujourd'hui 457 personnes de Lachute (une dizaine de milles), à Lachute, puis, via le tronçon de l'autoroute 50 qui existe déjà comme cactus dans un désert de routes carrossables, jusqu'à Hull. L'absence de bonnes routes dans la région est un handicap pour l'expansion de l'agriculture, du tourisme et de l'industrie.

Les candidats des trois partis politiques qui s'affrontent pour l'heure (libéral, péquiste et unioniste), s'accordent sur l'impératif de prolonger l'autoroute de Mirabel, préalable indispensable à l'implantation de nouvelles industries dans la région. Mais le gouvernement péquiste a décrété qu'on avait assez d'autoroutes », tandis que les \$30 millions du gouvernement fédéral qui flottaient dans le ciel du comté à cette fin sont offerts

« nous exhortons le gouvernement du Canada à prendre immédiatement des mesures pour alerter les Canadiens aux périls que la télématique fait courir à la souveraineté de leur pays ». Le comité invite ensuite les gouvernements à prendre des dispositions immédiates pour mettre en place « une structure rationnelle de la télécommunication ».

Pour le comité Clyne, les télécommunications apparaissent en effet comme l'un

des éléments fondamentaux de « la souveraineté de la population d'un pays », ce qui implique une disparité des besoins et des priorités des Canadiens dans les différentes régions. « Mais il revient », précise-t-on, « au gouvernement du Canada de faire preuve de leadership, d'assurer la planification à long terme et de défendre la souveraineté de tous les Canadiens, quelles que soient leur origine et leur langue d'usage ».

Dans ses recommandations spécifiques, le comité touche évidemment à plusieurs aspects des télécommunications: le service postal, le téléphone, Radio-Canada, les satellites, les droits d'auteur, l'informatique ou la télématique, etc...

En fait, les fuites d'information qui ont paru dans quelques médias de Toronto la semaine dernière, ne donnaient pas une image tout à fait précise du contenu du rapport, qui est rendu officiellement public aujourd'hui.

Ainsi, s'il est bien vrai que le comité affirme que Radio-Canada doit disposer des moyens nécessaires pour affermir sa fonction nationale, il précise sa pensée d'une manière très explicite à la recommandation suivante.

En effet, le comité propose la création d'un groupe d'étude par le gouvernement pour étudier les politiques de gestion, de programmation et de financement de Radio-Canada, et tout particulièrement les aspects suivants: la qualité et la diversité de la programmation, la politique du « faire ou faire faire » en matière de production d'émissions, la proportion du budget d'exploitation consacrée à la réalisation d'émissions, etc...

Puis, le comité passe aux stations ou réseaux des États provinciaux en soutenant que le moment est venu d'abandonner « la fiction » qui entoure la radiodiffusion éducative. Il propose que le CRTC devrait être autorisé à délivrer des licences à des sociétés indépendantes créées par les gouvernements provinciaux pour exploiter des installations de radiodiffusion et diffuser des émissions d'un caractère général.

Non seulement le comité suggère-t-il de mettre les provinces à peu près sur le même pied que le gouvernement fédéral en matière de radiodiffusion, mais il favorise une collaboration beaucoup plus étroite.

« Les gouvernements fédéral et provinciaux », dit-il, « devraient prendre d'urgence des mesures propres à favoriser par

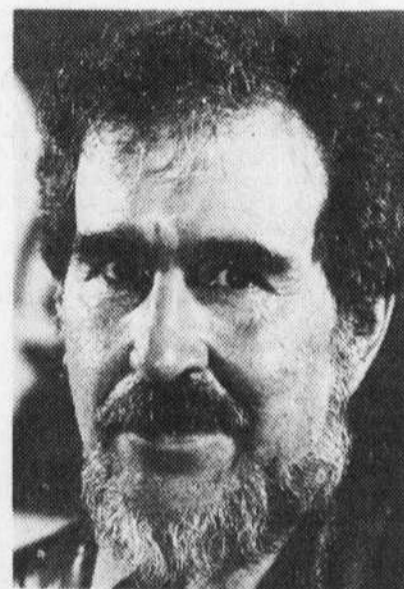
Voir page 6: Souveraineté



M. Claude Ryan



M. André Robert



M. Charles Roy

nouvelles capsules pour
BRONZER SANS SOLEIL
VFC
Caro bronze
UN BEAU TAN en capsules
LALCO

Rôtisserie
Au Poulet Doré
340 est. rue Sainte-Catherine
288-2441
près de Saint-Denis

LES ÉLECTIONS DU 22 MAI

C'est pour fuir le moindre petit lapsus que Clark escamote le thème de l'«unité»

par Jean-V. Dufresne

Pour les conservateurs, au Québec, les jeux sont déjà faits, en quelque sorte: ce n'est pas ici, mais en Ontario surtout, et en Colombie-Britannique, que se «jouera» le 22 mai.

Après bientôt trois semaines de campagne, en effet, on chercherait en vain au Québec l'indice d'un renouveau conservateur — ou créditiste — susceptible de ravir à M. Trudeau la majorité qu'il convoite aux Communes.

Au contraire, les premiers sondages sont désolants pour eux. Si donc M. Trudeau devait rater la cible, le 22 mai, ce ne serait pas à cause des électeurs québécois. Même les péquistes, pour plus de tiers, lui assureraient leurs suffrages. D'ailleurs, jusqu'à ce jour en tous cas, le chef libéral a sciemment évité de les attaquer de front. Au Québec, c'est même devenu une consigne.

C'est un des paradoxes de la

campagne conservatrice: parce que les enjeux sont ailleurs, précisément, le Québec revêt aux yeux des stratèges de M. Clark une importance capitale. Pour eux, le Québec est une imprévisible caisse de résonance, capable de toutes les distorsions, et si le chef conservateur devait commettre une erreur fatale d'ici le 22 mai, le risque de la commettre est plus grand pour lui au Québec que partout ailleurs au pays.

Et c'est pour l'éviter à tout prix, au risque même de faire aussi mauvaise figure, encore au Québec qu'en 1974 (21,2% des voix), que les conservateurs ont froidement abandonné corps et biens aux libéraux, le thème de «l'unité nationale».

L'expression même est tabou depuis 1968. Il faut remonter à cette époque, en effet, pour comprendre la frayeur panique qu'elle engendre aujourd'hui encore dans les officines du parti, à telle enseigne que les *back-room boys* qui télécommandent la campagne nationale depuis Toronto, ne dorment tranquilles qu'après avoir minu-

LE PROGRAMME DE CLARK



tieusement décodé le dernier discours en français que leur chef aura prononcé en terre québécoise. Bref, lorsqu'il sera rentré chez lui, sain et sauf enfin, ayant survécu au plus petit lapsus d'une flatteuse nationaliste qui, amplifiée

autoratiqnement par les médias, prendrait à l'extérieur de la province des proportions catastrophiques. Car M. Trudeau n'attend que cela.

Un exemple, à faire dresser les cheveux sur la tête des stratèges du PC: deux jours avant le discours de M. Clark au Château Frontenac, en début de campagne, la radio locale répète d'heure en heure que M. Clark va prononcer un discours sur «l'unité nationale». A Toronto, c'est l'hystérie, les organisateurs québécois du parti sont interpellés. On charge l'un d'eux de s'assurer personnellement que le texte de M. Clark est bien celui qu'il devait lire, et pas un autre. On n'a jamais su d'où venait la rumeur.

On se souviendra longtemps de 1968. Pour s'attirer les faveurs de l'électorat québécois — c'était l'époque où on prêtait toutes les vertus aux «candidats de prestige» pour renflouer le parti — le précesseur de M. Clark, Robert Stanfield, avait gauchement mis sur un constitutionnaliste canadien-français de renom, mais impensable politicien, Me Marcel Faribault, dont il avait fait son «bras droit». A peine choisi candidat dans Gamelin, le néophyte s'aborda instantanément toute la campagne conservatrice, d'un océan à l'autre, et en deux mots, littéralement: «statut particulier».

Le reste est une lamentable histoire de replâtrage: comment convaincre le Canada anglais que Me Faribault, déjà réputé confidant du premier ministre Daniel Johnson, et propagandiste avoué de la théorie des «deux nations» par-dessus le marché, n'avait jamais, mais jamais prononcé les deux mots fatidiques? Résultat: le 25 juin, les libéraux assurés de 154 sièges sont réélus aux Communes à la majorité, pour la première fois en dix ans. Me Faribault venait de mettre fin à la décennie Diefenbaker.

Fait à signaler, M. Trudeau avait choisi en 1968 le thème de l'unité nationale pour faire campagne, et les conservateurs, eux, entendaient au départ — n'eût été la «caisse de résonance» — miser sur la situation économique. Exactement les thèmes d'aujourd'hui.

Curieusement, on était plus

hanté à l'époque par la montée de l'indépendantisme, alors qu'un gouvernement qui prône la «séparation» du Québec siège aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Comme si la réalité d'un pouvoir indépendantiste avait exorcisé le spectre de l'indépendance.

Les conservateurs, en tous cas, ont appris leur leçon: séduire le Québec en leur chantant «C'est à ton tour...» peut être tentant, mais ce n'est pas nécessaire. A vrai dire, c'est suicidaire. Le piège d'ailleurs guette M. Clark partout.

C'est même de Toronto qu'est tombée la plus grosse tuile, quelques semaines avant la campagne, lorsque le député conservateur David Crombie eut l'honnêteté de dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas: dans l'éventualité d'un «oui» au référendum, un gouvernement conservateur devrait négocier avec René Lévesque. Imaginez la réaction, si le candidat conservateur André Payette, dans Sainte-Marie, ou Roch LaSalle, dans Joliette, avaient commis une sottise électorale pareille.

Pour M. Clark, donc, ignorer «l'unité nationale», ce n'est pas ignorer la «situation nationale». C'est, par calcul, la reporter au lendemain du 22 mai, mais victoire en poche. L'alternative, c'est un beau discours, et une défaite. Et les conservateurs veulent gagner. On laissera donc M. Trudeau jouer sur son air favori, qui sied d'ailleurs à un homme qui sied de projeter l'image d'un leadership axé sur la victoire incontestable de sa personnalité. M. Clark, à défaut d'un style plus cristallin, mise au contraire sur l'équipe, et à cet égard il lui sied davantage de dénoncer le bilan économique des dix dernières années, marqué au coin de l'inflation, du chômage, et de l'effondrement du dollar canadien.

Dans cette perspective, jamais campagne électorale n'aura été plus «nationale». La télévision, plus accessible qu'en 1974, grâce notamment aux nouvelles dispositions de la loi, impose plus que jamais le dénominateur commun à tous les partis et, chose à laquelle les Canadiens ne sont pas habitués, tous les leaders à quelques nuances près, tiennent le même langage d'une

la campagne des chefs



HIER

Avant de quitter hier l'Alberta pour le sud ontarien, le premier ministre Pierre Trudeau a proposé devant le Petroleum Club de Calgary, la construction d'un nouvel oléoduc entre Skagway, en Alaska, et les États du sud, un projet de \$1,2 milliard — dont il a déjà recommandé la construction aux autorités américaines. Mais alors que ses adjoints laissent entendre qu'il divulguerait des projets énergétiques estimés à \$4 milliards, M. Trudeau s'en est abstenu. Mais il a promis, s'il est élu, de reconduire les exemptions fiscales pour un quatrième projet dans les sables bitumineux du nord albertain.

Le chef conservateur de son côté Joe Clark poursuivait sa tournée dans le sud-ouest de l'Ontario, profitant d'une escale à Niagara Falls pour affirmer que l'absence de toute politique d'emploi chez l'actuel gouvernement n'est rien moins que «criminelle».

Le chef néo-démocrate, lui, M. Ed Broadbent, visitait les chantiers sidérurgiques de Sydney, N.-E., en promettant s'il est élu de tripler, à \$150 millions, une subvention déjà promise par les libéraux pour relancer le chantier et augmenter son embauche de 1,500 travailleurs. Le débouché: des rails et des wagons pour l'Ouest canadien.

AUJOURD'HUI

De Regina, M. Trudeau se rend aujourd'hui à Windsor. Un discours est prévu à l'école Amherstburg. Suit ensuite une assemblée de candidatures à Leamington et une allocution à l'auditorium municipal, avant son départ pour Toronto. Il y passera la nuit.

Pour son adversaire néo-démocrate, M. Ed Broadbent, une deuxième visite montréalaise. Il rencontre d'abord au restaurant Sambo le conseil d'administration de l'Association des distributeurs indépendants de pétrole, pour se rendre ensuite au quotidien LE DEVOIR, rue Saint-Sacrement, où il accordera une entrevue. Il se dirige ensuite sur Ottawa.

Quant au chef conservateur Joe Clark, il met un terme à sa tournée ontarienne en s'arrêtant à Stoney Creek, puis Hamilton où il déjeune aujourd'hui en compagnie de militants. On le retrouve à Toronto en soirée, au Cedarbrae Collegiate de Scarborough. Il passe la nuit dans la capitale ontarienne.

Rien n'est prévu aujourd'hui au calendrier du leader créditiste Fabien Roy qui comme hier s'emploie à organiser sa campagne à Québec.

extrémité à l'autre du Canada.

Dans un pays qu'on prétend pourtant déchiré par les régionalismes — M. Trudeau le signale dans chacun de ses discours — on dirait soudain que les régions n'existent plus. Pour le chef libéral qui est le seul à appeler les provinces par leur nom propre, celles-ci ne constituent cependant à ses yeux qu'un bloc monolithique résolulement hostile à la notion d'un «gouvernement fort». Il fustige avec un souci peu commun de distribuer également la bastonnade, tout autant les

cultivateurs de Sainte-Anne-de-la-Pérade, que les chômeurs acadiens, les postiers de Victoria ou les jeunes faînéants blonds de Vancouver. Quant à M. Clark, ses discours sont interchangeables, et pour ses stratèges, un «bon discours québécois», c'est précisément le genre de discours qu'il pourrait prononcer sans se faire chahuter dans Barnaby, dans Brandon, dans Beauce ou Bonavista.

Pour l'heure, l'unité du parti passe avant l'unité du pays.

Le NPD devra «comptabiliser» toute l'aide reçue du CTC

par Michel Vastel

OTTAWA — Pour satisfaire aux exigences de la loi électorale du Canada le NPD et le Congrès du travail intégreront leurs campagnes parallèles au point que toute intervention de la centrale syndicale devra être approuvée au préalable par l'agent officiel du parti, soit au niveau national, soit au niveau local.

L'organisateur en chef des néo-démocrates, M. Robin Sears, et le directeur du département d'éducation politique du CTC, M. Pat Kerwin, ont tous deux rencontré le directeur du financement des élections et ont clarifié les «zones grises» de la loi. L'interprétation de la loi est d'ailleurs simple: toute contribu-

tion du CTC, en espèces sonnantes ou en «services», sera comptabilisée par le NPD comme contribution. Pour l'instant au NPD on se refuse à avancer un chiffre mais on prévoit qu'il s'agira de «plusieurs centaines de milliers de dollars», sur un budget national de \$1,2 à \$1,5 million.

Lorsqu'on inclut les organisations locales, le NPD pourrait dépenser, théoriquement, jusqu'à \$4,7 millions. Historiquement, le parti néo-démocrate n'a jamais été aussi gourmand mais on peut compter quand même qu'avec les services rendus par le CTC au plan local, la contribution du monde syndical dépassera le million de dollars.

Jeudi prochain, le 12 avril, le président du CTC, M. Den-

is McDermott terminera un vaste tour du pays, entrepris le 8 mars. McDermott aura ainsi visité toutes les organisations régionales et les plus grands syndicats membres du CTC. Après ce premier périple, la participation du président du CTC n'est pas déterminée. L'organisation serait d'ailleurs partagée à ce sujet: certains voulant que M. McDermott continue à être très visible, d'autres préférant que le CTC travaille dans l'ombre.

Toutes les activités du CTC sont coordonnées à Ottawa par la section d'éducation politique de la centrale où une dizaine de personnes travaillent «quasiment à temps complet» sur la campagne en faveur du NPD. On estime

qu'à travers le pays, environ une centaine de permanents du CTC travailleront à temps complet pour le NPD tandis qu'environ deux milliers de militants syndicaux travailleront «bénévolement» pour des candidats néo-démocrates.

Le matériel préparé par le CTC a été envoyé depuis plus d'un semaine aux divers locaux de la centrale. Il s'agit d'abord d'un immense «poster» où on rappelle au permanent syndical tout ce qu'il doit faire, où on lui présente un message de M. Broadbent et un autre du président McDermott, et enfin le poster fournit une série de mémos détachables sur diverses questions que le CTC veut soulever pendant la campagne: l'impact de l'inflation sur la feuille de paie, la transformation des ressources naturelles, les emplois, l'importance d'un vote NPD, etc.

La centrale syndicale fournira également une série de «notes politiques» sur la situation dans les différentes provinces et sur les principaux secteurs industriels. D'ores et déjà, on considère que tout ce matériel imprimé entrera dans les dépenses électorales du NPD. Incidemment, la FTQ aura sa propre campagne, différente de celle du CTC, parce qu'elle était planifiée bien avant le déclenchement des élections. Elle se fera cependant, comme pour le reste du pays, en coordination avec les organisateurs NPD de la province et utilisera la version française du slogan du CTC: «The perfect Union — L'Union fait la force.»

Mais c'est surtout sur des milliers de volontaires que le CTC et le NPD comptent pour renverser le vote des 63 comités où le parti de M. Broadbent compte déjà sur un pourcentage de 30 à 33% des électeurs. Si la grosse machine syndicale de l'Ontario était acquise au NPD dans le sud de l'Ontario, l'enthousiasme a surpris les leaders syndicaux à Terre-Neuve par exemple, ou en Saskatchewan, où il a fallu enrôler les volontaires à temps partiel seulement tant le nombre était important.

Assez curieusement, c'est alors que le CTC s'embarque officiellement, et pour la première fois, dans une lutte à finir contre les deux grands partis, que ses relations avec le gouvernement et l'opposition officielle sont les meilleures. On se rappelle qu'au moment du déclenchement du programme anti-inflation, le CTC a rompu tout lien avec le gouvernement. Depuis cependant, notamment à la faveur des travaux de 23 comités sectoriels regroupant des représentants du patronat et des divers syndicats affiliés au CTC, les contacts ont été renoués, au point que, même actuellement, selon M. Robert Andras, «le dialogue continue toujours».

Quant aux conservateurs, les contacts avec le CTC ont été en quelque sorte institutionnalisés alors qu'un associatif le mouvement syndical aux grandes consultations nationales de Montebello et Sherbrooke.

Ainsi, quelle que soit l'issue de la campagne électorale, et malgré les coups qui seront portés, il apparaît désormais certain que le CTC a définitivement réintégré le giron du processus gouvernemental.

Ed Broadbent promet des millions à la Sisco

SYDNEY, N.-E. (PC) — Le chef néo-démocrate, M. Ed Broadbent, a dépassé hier une promesse libérale en faveur de l'industrie de l'acier dans le marasme en s'engageant à dépenser \$150 millions pour moderniser la Sydney Steel Co. (Sisco) et à créer 1,500 emplois.

Après une tournée de l'usine qui appartient à la province, il a déclaré que si on l'agrandissait elle pourrait produire des rails pour améliorer le système ferroviaire des Prairies et des wagons pour les expéditions de céréales. Il a décrit la promesse libérale de \$50 millions pour l'usine comme une tentative cynique «d'acheter des votes dans l'immédiat». L'usine désuète, qui emploie 3,000 personnes, a besoin d'au moins \$150 millions de réparations pour devenir concurrentielle avec l'étranger, dit-il.

M. Broadbent était accompagné de sa femme, Lucille.

Les néo-démocrates espèrent que leur candidat, le professeur Ed Murphy, recueillera assez de votes conservateurs pour remporter, le 22 mai, le siège de Cap Breton-The Sydneys, que détenait le conservateur Robert Muir nommé au Sénat.

Les néo-démocrates sont arrivés au troisième rang aux élections de 1974 mais considèrent que leur principal adversaire est le libéral Russell MacLellan.

Ils ont confiance de conserver le siège voisin de Cape Breton-East Richmond, qu'ils ont remporté en 1974 avec un

prêtre catholique, M. Andy Hogan. C'était leur première victoire en Nouvelle-Écosse mais ils y détiennent trois sièges de Cap-Breton à l'Assemblée législative.

M. Broadbent a reproché aux libéraux «11 ans de laisser-faire» au Cap-Breton où le taux de chômage en mars atteignait 21 pour cent contre 18,3 le mois précédent, alors que le taux national est de 7,9 pour cent.

Toutefois, Sisco obtenait récemment un contrat de 10 ans pour fournir de l'acier à une entreprise de Richmond, C.-B., et recommence à embaucher des hommes.

M. Broadbent trouve la promesse de \$50 millions à Sisco aussi cynique que l'offre des libéraux, l'an dernier, de \$265 millions à l'industrie du charbon.

Cette offre, dit-il, fut faite à un moment où l'on parlait d'élections générales, mais on n'en entend plus parler depuis.

M. Broadbent a aussi visité mardi la mine de charbon de Glace Bay où 12 hommes sont morts en février dernier lors d'une explosion.

Un mineur, M. Vince Cameron, a dit que les travailleurs étaient menacés de licenciement s'ils parlaient de sécurité.

M. Cameron s'est indigné du refus d'enquêter sur un incendie en 1975, mais lui et ses camarades de la mine No. 26 de la Cape Breton Development Corporation, propriété fédérale-provinciale, répugnent à affirmer que l'explo-

sion d'il y a deux mois fut attribuable à la négligence. Toutefois l'un d'eux a dit, confidentiellement, qu'il le croyait. Une enquête provinciale est en cours.

Le député sortant, M. Andy Hogan, a déclaré qu'il recommanderait que toute la collectivité soit responsable des questions de sécurité.

M. Broadbent a causé avec la veuve d'une victime de l'explosion et un mineur lui a demandé de «faire quelque chose» à propos de sa facture d'électricité qui a passé de \$68 à \$176 en un mois.

M. Broadbent a dit que l'électricité relève des provinces mais que le gouvernement fédéral aurait pu protéger davantage les citoyens des Maritimes contre la hausse des coûts de l'énergie.

Il aurait pu, par exemple, exploiter davantage les ressources de charbon pour moins dépendre du très coûteux pétrole importé.

Un parti libertarien

OTTAWA (PC) — Le Libertarian Party of Canada, groupement de Toronto qui veut réduire l'importance du gouvernement en faveur de l'entreprise privée, s'est qualifié comme parti politique officiel dont le nom peut paraître sur les bulletins de vote aux élections générales du 22 mai.

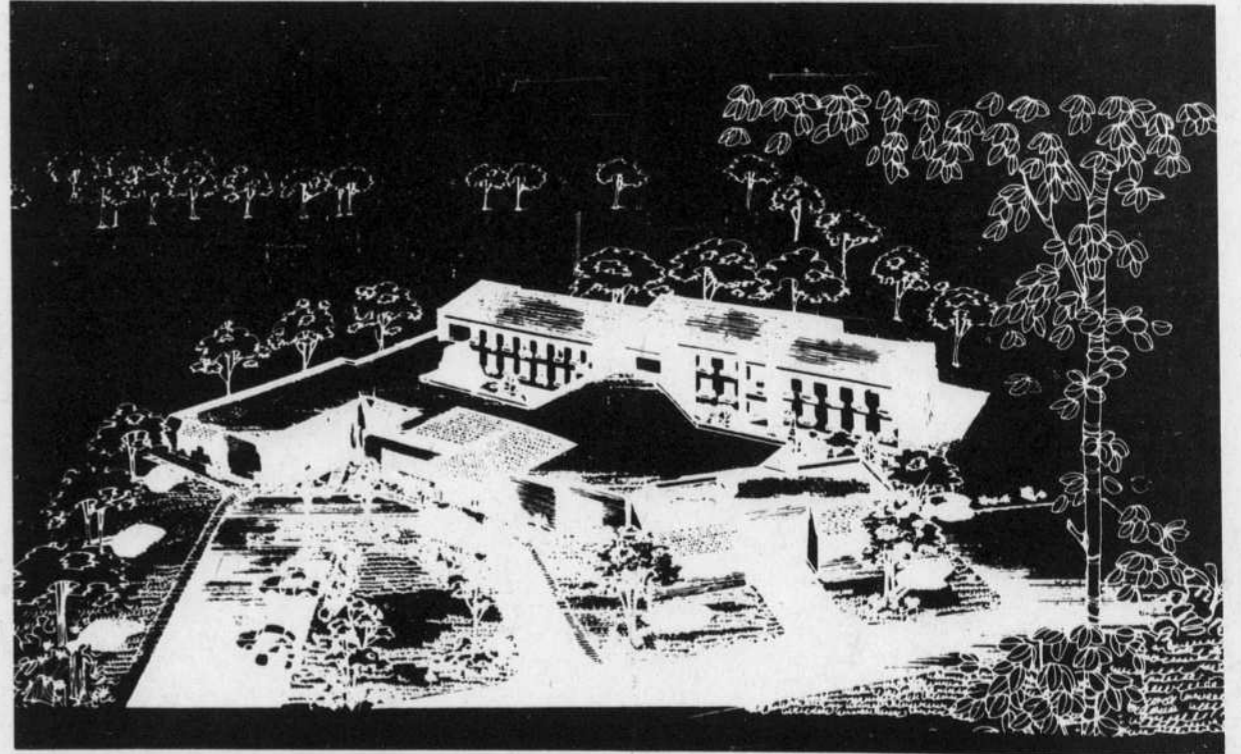
Il lui fallait pour cela présenter plus de 50 candidats. Il doit en avoir 45 en Ontario, dont 22 à Toronto, cinq au Québec et un en Colombie-Britannique.

Au quartier général, le nouveau parti a fait savoir qu'il en présentera probablement d'autres.

Son porte-parole a dit qu'il favorisait la libre entreprise et les libertés civiles et que le rôle du gouvernement devrait se limiter à la police, à l'administration de la justice et de l'armée.

Les régimes de sécurité sociale devraient être éventuellement abolis parce que «nous croyons que l'entreprise privée peut faire mieux beaucoup de choses que le gouvernement fait actuellement».

CHAMBLY MANOIR DENIS DE LA SEIGNEURIE DE CHAMBLY INC. VOILA ENFIN LE MANOIR TANT ATTENDU...



Chambly aura son MANOIR pour personnes retraitées. Chambly, situé au coeur de la Rive-Sud, aura son Manoir dans un coin enchanteur. Chambly aura son Manoir avec une magnifique vue sur les bassins majestueux. Chambly aura son Manoir pouvant accueillir deux cents (200) personnes autonomes et Chambly aura son Manoir pouvant donner un service additionnel d'hospitalité pour les pensionnaires qui, en bonne santé, viennent à requérir plus de soins. Chambly aura son Manoir capable de soulager les pensionnaires ainsi privés de leur santé originale avec un cent (100) lits additionnels. L'ouverture prévisible se fera en avril 1980.

LES PERSONNES AINSI ATTIREES PAR CE BEAU MANOIR VOUDRONT BIEN COMPLETER LE COUPON CI-BAS ET LE RETOURNER LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE. IL EST IMPORTANT DE NOTER QUE LES LETTRES SONT NUMEROTEES A LEUR ARRIVEE ET

LE CHOIX OU LA SELECTION SERA FAITE A PARTIR DE CETTE METHODE DE PRESEANCE. LES LOYERS VARIERONT ENTRE \$250.00 ET \$325.00 PAR MOIS SELON LE CHOIX. DES SERVICES SPECIAUX DEMANDES LORS DE LA SIGNATURE DU BAIL SERONT AUX FRAIS DU LOCATEUR.

Nous vous offrons les services bancaires, professionnels, coiffeur hommes et femmes, dépanneur, etc. Nous aurons également les services religieux catholiques et oecuméniques. Nous vous offrirons également une piscine, un bain sauna, un bain tourbillon, etc., avec un directeur de la récréation qui saura occuper vos loisirs.

POUR DE PLUS AMPLES EXPLICATIONS DEMANDEZ NOTRE DEPLIANT EN ECRIVANT A: MANOIR DENIS DE LA SEIGNEURIE DE CHAMBLAY INC., C.P. 53, CHAMBLAY, P.Q., J3L 4B1.

Ci-Joint \$15.00 comme frais d'inscription payable à: Manoir Denis de la Seigneurie de Chamblay Inc.

Form with fields for Name, Address, City, Postal Code, Date of Birth, Telephone, and checkboxes for [1] piece, [1 1/2] piece, [2] pieces.

DEMANDE D'EMPLOI

Form for job application with fields for name, address, phone, and checkboxes for various job categories like Administration, Department of Nursing, etc.

Nixon et Ford coûtent cher

WASHINGTON (AFP) — Les anciens présidents Richard Nixon et Gerald Ford coûtent chaque année \$800,000 au contribuable américain, estime la revue US News and World Report.

Pour M. Nixon, les frais pris en charge par le gouvernement des États-Unis comprennent, entre autres, le coût de cinq appareils de télévision en couleur et les réparations de son caddy électrique de golf.

En outre, la retraite que touche M. Nixon en tant qu'ancien président, s'élève à 85,000 dollars par an et sa retraite de congressiste à

119,000 dollars.

M. Ford perçoit des retraites d'un total de 106,000 dollars par an.

Les deux anciens présidents bénéficient également de la protection des services de sécurité jusqu'à la fin de leurs jours, de franchise postale et de soins médicaux gratuits dans des hôpitaux militaires et d'élégantes résidences à Washington, mises à leur disposition par le gouvernement.

Avec la montée générale des prix, leur budget s'élève chaque année et tous les deux ont demandé des augmentations pour 1980.



Ce printemps qui se fait tirer l'oreille est timidement sorti de l'ombre hier, et notre photographe en a profité pour croquer cette scène remplie de belles promesses... (Photo Jacques Grenier)

Chantier olympique: même le contrôleur ne contrôlait rien

par François Roberge

Le mandataire coordonnateur engagé par la ville de Montréal pour contrôler les coûts au chantier olympique ne contrôlait absolument rien. Il se contentait de suivre l'évolution des dépenses, dans la plus complète impuissance. C'est ce qu'a affirmé hier, devant la Commission d'enquête sur les coûts de la XXIe olympiade, la commission Malouf, M. Jacques Lamarre qui représentait la firme Lalonde, Valois, Lamarre comme gérant du projet olympique.

Après le CCJO (Comité de contrôle des jeux), le COJO (Comité organisateur des jeux), la direction du Parc olympique de la ville de Montréal et le service des travaux publics de la Ville, c'est l'ingénieur spécifiquement engagé pour contrôler les coûts qui a révélé hier n'avoir pu exercer son mandat.

Quand le procureur de la commission, Me Jacques Dagenais, lui a demandé: « mais est-ce que vous contrôliez les coûts? », M. Lamarre a répondu: « Contrôler les coûts? Non, on parvenait tout juste à faire le suivi des dépenses. Pour contrôler les coûts, il faut absolument pouvoir changer un projet en cours de route, dire non quand les coûts dépassent les prévisions et trouver des solutions nouvelles ».

« Au chantier olympique, on ne pouvait rien changer », a enchaîné M. Lamarre. « Quand nos propositions de monter certaines structures en acier pour gagner des semaines et de fabriquer les consoles par groupes de quelques-unes, identiques, pour jouir des avantages de la préfabrication, l'architecte refusait que l'on touche au projet, même si ça aurait permis d'économiser, à coup sûr, des millions ».

« Si on disait que ça allait coûter trop cher, qu'il fallait simplifier les travaux, que l'on courrait au devant de problèmes, M. Taillibert avait l'habitude de nous répéter que nous avions le complexe de la complexité ».

« Je crois qu'il ne le faisait pas de mauvaise foi, mais qu'il ne voyait pas les travaux de façon réaliste. »

« Le Stade olympique, a aussi commenté M. Lamarre, était en fait très différent du Parc des Princes, on a toujours comparé le stade avec le Parc des Princes. On a trop pris pour acquis que c'était une reproduction exacte. Mais c'était très différent. »

Au Parc des Princes, il n'y avait pas de bas fleau, cette partie arrière des doigts de béton du stade. Toute la post-tension pouvait donc se faire de l'extérieur du stade, pendant que des grues posaient des voussoirs à l'intérieur. Cela, a expliqué M. Lamarre, a éliminé tout le complexe équilibrage des pièces de béton de plusieurs tonnes et la multiplication des grues. Cela a enfin éliminé une partie des problèmes de coulage d'époxy dans les gaines, bref au moins 50% de la difficulté

technique du stade de Montréal.

Tout en contrôlant officiellement les coûts, LVLV a dû se plier aux exigences de la ville. Après avoir évalué le complexe stade-mât-piscines à \$382 millions, à l'automne 1974, LVLV a réduit son estimation à \$320 millions.

Pour ne pas déplaire à son employeur, la ville de Montréal, LVLV a réduit son estimation de plus de \$60 millions en vue de la commission parlementaire de 1975. Pourtant, une grève de deux mois venait de compromettre l'avancement des travaux, et l'inflation atteignait de nouveaux sommets.

Mais LVLV, qui prévoyait à l'automne de 1974 une hausse de 20% pour l'inflation et contingences, et un supplément de 25% pour les imprévus, ramena ce total de 45% de contingences ajoutées à un modeste 12,5%, en novembre 1974.

A la commission parlementaire, après des discussions serrées avec la ville et l'architecte Taillibert, on ramena même tous ces imprévus à 5% et on refusa tout simplement de tenir compte de l'inflation. M. Jacques Lamarre affirme que c'est à reculons que LVLV se prêta à ces contorsions et le mandataire se contenta de faire un trait sur ses propres chiffres et d'inscrire en haut ceux que la ville lui dictait, afin de pouvoir un jour se défendre.

M. Lamarre a aussi expliqué à la commission qu'il y a eu jusqu'à 127 grues sur

le chantier, que seulement 18 étaient louées sous contrat permanent, les autres étant louées sous autorisation de travail, c'est-à-dire pour des périodes d'une journée, répétées des centaines de fois dans certains cas.

On paya même, dans certains cas, en frais de location l'équivalent — ou un peu plus — du prix de la grue elle-même.

« Nous étions convaincus que la ville y gagnait tout de même à ne pas acheter tout l'équipement que, de jour en jour, nous espérons pouvoir renvoyer, a dit l'ingénieur. »

Plus tard dans la journée d'hier, un ex-associé de M. Régis Trudeau est venu témoigner une fois de plus du « mépris » qu'affichait à son endroit M. Taillibert.

M. Maurice D'Arcy, un ingénieur hautement spécialisé, s'était fait expulser du bureau de M. Taillibert qui n'aimait pas ses manières. Selon lui, les responsables du dossier à la ville de Montréal MM. Claude Phaneuf, André Daoust et autres, n'étaient que des « marionnettes actionnées par Taillibert ».

M. D'Arcy a produit des plans préliminaires indiquant, selon lui, que le stationnement Pie IX devait être chauffé selon les plans de l'architecte Taillibert. Celui-ci lui aurait même parlé, lors d'une réunion, d'aérer les stationnements par de l'air vicié recyclé, provenant du stade lui-même.

AUJOURD'HUI

À 19 h 30, soirée d'information sur l'énergie et la technologie nucléaires, au Cégep du Vieux-Montréal, 255 rue Ontario est.

À 20 h, conférence d'introduction à la parapsychologie appliquée au contrôle du stress, à l'Institut du tourisme de Montréal, 3535 rue Saint-Denis.

À 16 h, conférence de M. Alain Asselin sur les problèmes récents en virologie végétale, au pavillon Édouard-Asselin de l'Institut Armand-Frappier, 531 boul. des Prairies, à Laval.

À 12 h, au salon Westmount de l'hôtel Bonaventure, M. Michel Nadeau, journaliste au DEVOIR, est le conférencier devant la Société des fellows de l'Institut d'assurance du Canada, secteur de Montréal.

À 20 h, le mouvement Les Angéliques se réunit au 1003 rue Mont-Royal est, pour y discuter de la Bible, du Coran et autres livres sacrés.

À 19 h 30, soirée d'information sur la situation actuelle du logement à Montréal, au local de l'Association des jeunes travailleurs de Montréal, 4800 rue des Érables.

À 19 h, assemblée mensuelle du conseil d'administration du CLSC Centre-sud, au 1400 boul. de Maisonneuve est, à Montréal.

À 20 h, M. Pierre Dansereau prononce une conférence sur l'écologie à la bibliothèque municipale de Saint-Léonard, 8420 boul. Lacordaire.

À 20 h, le Père Georges-Emile Giguère parle de la famille Giguère à la Société généalogique canadienne-française, au Centre des loisirs Saint-Édouard, 6515 rue Saint-Denis.

À 20 h, à l'église Sainte-Madeleine d'Outremont, le chœur M.R.C. exécute les « Sept paroles du Christ ».

À 20 h, à l'église de la Visitation, 1847 boul. Gouin est, le Théâtre en Douce et les Petits chanteurs du Mont-Royal présentent le Chemin de la Croix.

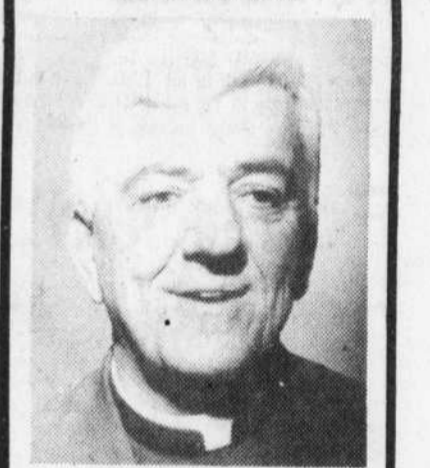
A compter de 8 h 30, colloque sur la réforme des services de santé et des services sociaux entreprise au Québec en 1970, organisé par le Dé-

partement d'administration de la santé de l'Université de Montréal, à l'hôtel Meridien du complexe Desjardins.

À 14 h, dans le cadre du Symposium pour l'humanité, poésie sur la symbolique de l'alpha-bet, au local de La Source, angle Duluth et Saint-André, à Montréal.

Collecte itinérante de la Société de la Croix-Rouge au 30e étage du siège social de la Banque Canadienne Nationale, 500 Place d'Armes, entre 9 h 30 et 17 h.

À CKVL de 14h à 15h



l'abbé Jean-Paul Bourret

sera l'invité de Solange Harvey à son programme (Micro-confidences)

Cet après-midi de 14 h à 15 h Soyez à l'écoute

Accident d'autocar en Espagne

Près de 50 enfants perdent la vie

MADRID (AFP) — Quarante-neuf personnes, des enfants dans la très grande majorité, ont trouvé la mort dans un accident d'autocar survenu hier près de Zamora, dans le nord-ouest de l'Espagne.

Parmi ces 49 personnes, 46 pourraient être des enfants âgés de 12 à 14 ans, précisait-on de source non confirmée.

L'autocar transportait 54 enfants, deux professeurs et un militaire, que l'autocar avait pris en auto-stop peu de temps avant l'accident.

En début de soirée, neuf enfants et le militaire étaient hospitalisés à Vigo. Leur état n'inspirait aucune inquiétude, indiquait-on à l'hôpital.

Le chauffeur du véhicule a mal pris un virage en épingle à cheveux et l'autocar, dans lequel se trouvaient 54 enfants, a quitté la route qui surplombait le fleuve Orbigo, profond à cet endroit de plusieurs mètres.

Selon le récit d'un témoin, l'autocar a immédiatement coulé. Une dizaine d'en-

fants, selon ce témoin, six selon d'autres, ont réussi à s'échapper du car, et se sont très vite trouvés en difficulté dans le courant du fleuve. « Nous leur avons lancé des chambres à air de voiture, des cordes, tout ce que nous avons trouvé pour qu'ils puissent s'accrocher », a raconté un témoin.

Three Mile Island: qui sont les coupables?

WASHINGTON (AFP) — La sous-commission de réglementation nucléaire du Sénat américain a entrepris hier de rechercher les responsabilités, à tous les échelons, dans l'accident de la centrale nucléaire de Three Mile Island, en Pennsylvanie.

M. Hart a aussi proposé la création d'une force spéciale d'ingénieurs et de spécialistes de la NRC chargés de se rendre dans toute centrale victime d'un accident ou d'un mauvais fonctionnement, pour y effectuer les enquêtes et pour en prendre le contrôle. Il déposera un projet de loi requérant de la NRC une surveillance constante de toutes les centrales, soit par l'installation sur place d'un inspecteur fédéral, soit par le biais d'un système de surveillance automatique à distance.

En fait, il est apparu depuis l'accident

l'énergie nucléaire, la NRC a réagi trop lentement face à l'accident. Il a regretté qu'il ait fallu trois jours à ses ingénieurs et spécialistes pour gagner le lieu de l'accident et prendre le contrôle des opérations.

Dès lundi, la NRC a ordonné l'installation d'appareils de contrôle supplémentaires dans 43 des 72 centrales nucléaires opérationnelles. Elle s'apprête à décréter de nouveaux règlements en matière de surveillance du fonctionnement des réacteurs.

PARIS (Reuter) — « La France n'a pas le choix. Ou bien nous réussissons à substituer certaines formes d'énergie, ou bien

nous prenons des mesures de rationnement, des mesures de réduction d'activité économique, et donc de l'emploi », a déclaré M. Raymond Barre, premier ministre français, en inaugurant hier l'usine d'enrichissement d'uranium dans le Tricastin, au sud de la France.

M. Barre a indiqué que face à l'augmentation du prix du pétrole, la France n'avait pas d'alternative au nucléaire si elle souhaitait rester indépendante dans les domaines atomique et industriel.

D'un coût total de \$4 millions, l'usine de Tricastin a été construite avec la coopération de l'Espagne, de l'Italie et de la Belgique, La Suède, partie prenante du projet à l'origine, a renoncé à sa participation en 1975. Le chah d'Iran avait également des intérêts dans le projet. Le nouveau régime iranien n'a pas encore exprimé sa position à ce sujet.

\$4,793.96 pour demeurer célibataire...

par Bernard Morrier

Un jeune instituteur de Chomedey devra verser une indemnité de \$4,793.96 à son ex-fiancée, par suite de l'annulation de son mariage à cinq jours de la date prévue, soit le 23 juin 1974.

Ainsi en a décidé le juge Ignace-J. Deslauriers, de la Cour supérieure, après avoir étudié une réclamation de la jeune fiancée frustrée.

En vue du mariage projeté, le jeune couple avait passé un contrat de mariage devant notaire, le 14 mai 1974, et, dans le cadre de leur union éventuelle, des réceptions ont eu lieu en l'honneur de la future mariée, dont deux particulièrement avaient été organisées par la mère de celle-ci. Des comptes de banque conjoints ont été ouverts par le jeune couple, dans lesquels ont été versés différentes sommes provenant de cadeaux ou contributions faites par le jeune homme et sa fiancée pour l'organisation de leur foyer: achat d'ameublement, location d'un appartement et autres dépenses.

Il y eut ensuite l'achat de la robe de mariée, la location d'une salle de réception, l'engagement de musiciens et les services d'un traiteur, ce qui entraîna certains débours.

Toutefois, un mois environ avant le jour du mariage, la fiancée, qui travaillait comme commis chez Simpson, fut congédiée. Et dans la semaine, précédant son mariage, elle reçut de cette compagnie un chèque de \$500, représentant ses vacances et ses commissions. Et, le 18 juin, le futur mari insistait auprès de celle-ci pour qu'elle lui remette le chèque. Celle-ci s'y objecta.

Si bien que le jeune homme s'est offensé de l'attitude de sa promise, qu'il a exprimé son mécontentement, qu'il a quitté la maison... pour ne plus y revenir. Quant à l'appartement qu'ils avaient loué, l'amoureux vexé en fit changer les serrures. Puis, il se rendit retirer l'argent des comptes de banque conjoints et, par la suite, il fit part de son absence à une « réputation » de la cérémonie du mariage et, du même coup, annonçait que tout était contremandé.

Le père de la jeune fille eut beau faire toutes les pressions exigées par les circonstances, la réponse du jeune instituteur fut simple: « Je n'aime pas votre fille. Je ne l'ai jamais aimée. Et si je l'épouse dimanche, je la divorcerai lundi. »

Embaras et honte furent le lot de l'ex-fiancée en larmes. Compte tenu des dépenses encourues pour le grand jour qui ne vint jamais, celle-ci décida donc de confier ses problèmes au tribunal.

Après étude, le juge Deslauriers estime que le jeune instituteur devra verser à son ex-fiancée \$4,793.96, soit \$240 venant de compte de banque, \$400 qu'il avait reçus pour l'achat d'ameublement de cuisine, \$65 pour le loyer de l'appartement, \$755.46 pour les cadeaux reçus lors d'un « shower », \$400 pour la location d'une salle de réception, \$300 pour de la nourriture non consommée, \$420 pour le contrat des musiciens annulé, \$38.50 pour des serviettes, \$120 pour l'achat de la robe de mariée, \$55 pour des rideaux achetés et installés dans l'appartement et... \$2,000 pour l'humiliation et l'embaras imposés à la jeune fiancée éplorée.

Centre d'Étude et de Coopération Internationale
4824 CHEMIN CÔTE-DES-NEIGES, MONTRÉAL, QUÉ.
H3V 1G4 — TEL.: 735-4561

Le Centre d'Étude et de Coopération Internationale offre au public intéressé, les services de sa bibliothèque spécialisée en

DOCUMENTATION SUR LE TIERS-MONDE ET LA VIE INTERNATIONALE

Heures d'ouverture:
du lundi au vendredi
DE: 9h00 à 17h00

AU: 4824 Chemin Côte-des-Neiges, Montréal
TEL.: 735-4561

Plus de 25,000 volumes et 300 périodiques sur les pays du Tiers-Monde et sur les nouvelles internationales vous y attendent. La consultation sur place est gratuite. Nous publions en quantité limitée une liste de nouveautés disponibles sur demande, et nous mettrons sous peu un lecteur-imprimeur de microfilms à la disposition de nos usagers.

Les plus belles armoires de cuisine

Sommet de l'élégance allié à une technique parfaite doublée d'un service incomparable. Venez visiter notre salle de montre en toute confiance ou téléphonez à

Directement de notre usiné à votre cuisine sans intermédiaires

Jobil Limitée
7991 Jarry est, Ville d'Anjou
353-7441

Ouvert samedi et dimanche de 10h. am à 4h. pm.

Un refus injustifié

On reproche souvent à la Commission des libérations conditionnelles de remettre prématurément en liberté des détenus qui présentent encore des risques pour la sécurité publique ou qui ne sont pas encore personnellement préparés à réintégrer la « société ». En toute justice pour les commissaires, il faut reconnaître et rappeler que les cas malheureux de récidives en cours de libération sont plus spectaculaires que nombreux et que le dossier des libérations, pour qui veut l'examiner sans préjugé, reste généralement excellent. Le régime des libérations serait du reste bien meilleur encore si moins de condamnés étaient incarcérés, et surtout si les conditions internes de détention n'étaient pas si mauvaises. Le libéralisme de la Commission des libérations ne devrait donc pas être un sujet de contestation ou de blâme, mais au contraire un objet d'éloges dans la communauté.

C'est bien pourquoi l'on s'étonne du quatrième refus que vient d'opposer à M. Pierre-Paul Geoffroy l'un des comités de la Commission. Il n'est que d'examiner en effet le cheminement de ce dossier et les décisions dont il a fait l'objet, tant durant le procès qu'au cours des demandes de libération, pour estimer que ce jeune détenu, condamné à perpétuité 124 fois par le juge Fabien, aurait dû depuis quelques années déjà être remis en liberté complète. Non seulement les motifs de le garder en prison ne sont-ils pas valables, mais encore le traitement particulièrement sévère dont il fait l'objet soulève des questions sur l'impartialité même des décisions rendues à son endroit.

Certes, pas plus aujourd'hui qu'hier il ne saurait être question de fermer les yeux sur des attentats à la bombe sous prétexte qu'ils sont commis au nom de la patrie ou de la libération des travailleurs. Mais une fois pris, les felquistes ou autres « terroristes » ont droit d'être traités et jugés suivant nos règles de droit qui peuvent à l'occasion être sévères, mais protègent en même temps l'accusé contre les fureurs politiques ou sociales du moment. Dans le cas de Pierre-Paul Geoffroy et de ses compagnons, il est vrai que les attentats dont ils se sont rendus coupables à l'époque

avaient été particulièrement éprouvants pour la communauté montréalaise. L'émotion était forte à l'époque, et certains hommes politiques ne se gênaient pas pour passer jugement avant même que les prévenus soient traduits devant les tribunaux.

Le devoir des magistrats n'en était que plus grand de garder en équilibre la balance de la justice. Dans le cas de Pierre-Paul Geoffroy, cet équilibre a malheureusement été rompu dès le procès, d'abord par l'accusé lui-même qui s'est reconnu coupable d'à peu près tout ce que les felquistes avaient pu commettre cette année-là, puis par le tribunal qui avait donné sans sourciller dans semblable parodie. En raison de la gravité des offenses et de la durée des peines que leur auteur, réel ou présumé, pouvait subir, le tribunal n'aurait jamais dû accepter pareil plaidoyer de culpabilité. Une fois cette double erreur commise, la justice québécoise s'est trouvée emprisonnée elle-même dans une incroyable sentence qu'aucun juge ne donnerait aujourd'hui, pour les mêmes faits, si jamais le procès devait en être instruit ces années-ci.

La disparité des sentences dans cette affaire et dans les autres non moins sérieuses impliquant des felquistes aurait dû, depuis plusieurs années, sauter aux yeux des membres de la Commission des libérations et celle-ci aurait dû, usant sagement de sa discrétion, corriger sur le plan administratif un emprisonnement abusif qu'il n'était plus possible de corriger sur le plan judiciaire. Or, bien au contraire, des membres de la Commission colportent encore aujourd'hui au sujet de ce détenu des interprétations grossièrement exagérées de son dossier. Si Pierre-Paul Geoffroy doit rester encore en dedans, après avoir déjà purgé dix ans de sa sentence, et que ce soit mérité, alors il faut conclure que la justice québécoise a été totalement irresponsable à l'égard d'un bon nombre d'autres cas de cette nature.

Certes, si l'intéressé avait manifesté derrière les barreaux un endurcissement dans la voie de l'action violente, avait donné des signes qu'il reste un danger pour la société, et se présentait comme un leader n'attendant qu'une occasion de reprendre la folle équipée

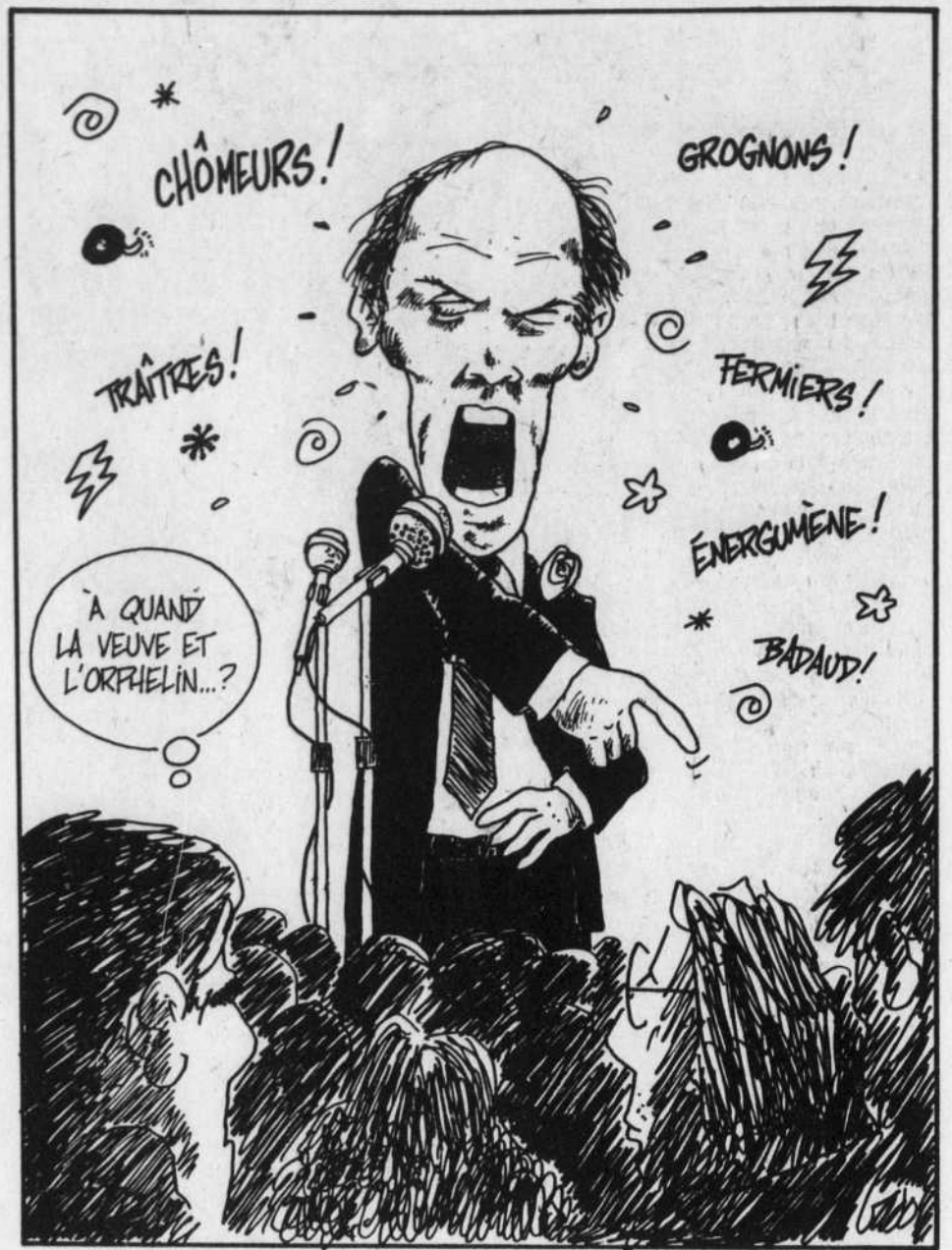
du Front de libération du Québec, ces circonstances pourraient inciter les commissaires à le garder à l'ombre, même si au soleil à l'extérieur les conditions qui prévalent présentement ont bien peu de choses en commun avec celles de l'époque d'avant la crise d'octobre. Bien au contraire, Pierre-Paul Geoffroy ne présentait plus de danger à l'intérieur même des institutions carcérales et a bénéficié de rapports favorables de la part des fonctionnaires du Service des pénitenciers.

L'ex-étudiant de Berthier réunit donc toutes les conditions favorables, tant internes qu'externes, pour être remis en liberté. En reportant à plus tard, d'une fois à l'autre, et nous en sommes à la quatrième fois, la possibilité d'une libération complète, en laissant au surplus entrevoir pour l'an prochain une libération partielle, le représentant de la Commission, l'ex-chef Jean-Paul Gilbert, place les commissaires dans une contradiction inquiétante. Ou bien le détenu est aussi dangereux qu'on le prétend, et alors il faut cesser de faire semblant qu'il pourra être relâché! Ou bien il ne mérite pas les soupçons dont on l'accable, et alors c'est pour une autre raison qu'on lui refuse sa liberté.

Ce dossier devra être tiré au clair. La Commission des libérations n'a pas les moyens d'établir par elle-même si Pierre-Paul Geoffroy représente encore un danger pour la société. Elle doit fonder son étude et sa décision sur des renseignements des services de sécurité, tant fédéraux que provinciaux. Quelles recommandations, quelles observations, quelles informations ces services ont-ils transmis à la Commission? Si ces services n'ont rien à dire de sérieux, la Commission aurait-elle alors décidé de trancher à l'oeil? Ou suivant les préjugés que certains commissaires ont pu conserver du temps où, tel l'ex-chef Gilbert, ils ont eu du fil à retordre avec le FLQ? Il ne faudrait pas que la Commission donne raison aux juristes, et il en est d'éminents, qui voient en elle un organisme despotique. Encore moins voudrions-nous voir un intérêt malsain à garder vivace une certaine image du FLQ.

Un autre groupe de commissaires doit reprendre à l'étude de ce dossier.

Jean-Claude LECLERC



LETRES AU DEVOIR

Levons nos verres!...

Pour Pierre O'Neill on a l'impression que tout se déroule au sein du Parti québécois comme dans le scénario d'un mauvais film western.

En quelques mois, j'ai passé du rôle de méchant (méprisable, pseudo-réformiste) à celui d'héroïne (innocente victime de « tor-dage » de bras).

Cette mutation imaginaire,

dois-je le dire, n'est que le fruit du remarquable esprit fantaisiste de votre journaliste, ce qui, dorénavant, devra être qualifié de syndrome d'O'Neill.

J'ai affirmé, lors du congrès de 1977, qu'il m'a été élu au Conseil exécutif national du Parti, que je n'appartenais à aucun clan. Cet état d'âme n'a pas changé et ne changera pas.

Permettez-moi d'ajouter, qu'à ma connaissance, personne au Parti québécois n'affecte l'utilisation ou l'ingurgitation de Kool-Aid. Quant à moi, les circonstances que vous connaissez, m'incitent à boire du lait.

Denise LEBLANC, m.a.n. députée des Îles-de-la-Madeleine Québec, le 9 avril 1979

La mission de M. Charbonneau

Yvon Charbonneau prouve encore qu'il n'a pas le sens du ridicule.

Heureusement, les enseignements et enseignantes de la C.E.Q. lui ont signifié son congé: il était temps! Il n'a pas su comprendre de lui-même, n'ayant pas le sens de la mesure, qu'il n'était absolument pas représentatif du corps enseignant du Québec.

Mais ce grand homme est un hyperactif. Il a une mission sacrée au Québec; il se veut le grand fanal pour apporter la lumière aux pauvres Québécois sous-informés. Il a donc accepté de présider le Mouvement Québécois pour combattre le racisme. Ce Mouvement est encore bien petit et il lui restera longtemps. Sa démarche maladroite est à sens unique. Son objectif principal est en réalité de combattre le Sionisme, de discréditer Israël.

En effet, à chaque manifestation qu'il réussit à organiser, des anti-sionistes et des anti-

sémites reconnus vomissent à plein micro une propagande lourde, maladroite et nauséabonde. Heureusement, les s'alls parlent; seuls quelques benêts à gogache et les arabes de service restent. Et Charbonneau, l'air ahuri, n'y comprend rien. Mais pourquoi, bon Dieu (doit-il se dire) les Québécois sont-ils si obtus? Pourquoi ne rejoignent-ils pas les rangs de Québec-Palestine? Pourquoi ne se portent-ils pas volontaires pour aller défendre, aux côtés des Lybiens de Khadafi, le bon gros Idi Amin Dada? Pourquoi les femmes québécoises ne vont-elles pas en délégation féliciter l'Ayatollah d'Iran pour sa façon de relever la condition féminine dans son pays?

Yvon Charbonneau n'y comprend rien et n'y comprendra jamais rien. Il a signé un pacte de complicité avec les agents de l'OLP qui le supportent. Il est devenu le

champion de la cause palestinienne et rien ne l'arrêtera, si non sa propre bêtise.

Grâce à la complicité de camarades néo-communistes et révolutionnaires de salles de professeurs, il organise des colloques et des conférences où l'on dira enfin toute la vérité sur la mafia sioniste.

Ca paraît dangereux, mais les étudiants et étudiantes des CEGEPS ne sont pas si bêtes, Dieu merci. Ils sauront reconnaître l'âne sous la peau du lion et Charbonneau en sera quitte pour ses frais de déplacement. Il convaincra des vaincus et après quelques tentatives maladroites, ses complices lui conseilleront de cesser de braire ses aînières et de garder contact avec la réalité.

Le temps des épouvantails est terminé; les cégepiens ne prendront pas la vessie d'Yvon pour une lanterne.

J.-Antoine GAGNON Montréal, 6 avril.

Bonne réélection, monsieur Trudeau!

Les plus récents sondages placent le PC au Québec loin derrière les libéraux. Faut-il vraiment s'en surprendre? Les téléspectateurs attentifs au contenu de l'édition nationale du téléjournal du mercredi 4 avril, eux, ont tout compris.

Après un premier reportage minutieusement et également chronométré sur la journée des chefs, nous avons eu droit à un reportage sur la convention pour le choix du candidat libéral dans Dollard,

suivi d'un reportage sur le choix du candidat libéral dans Sainte-Marie, suivi d'un reportage sur les offres de service du candidat libéral d'Hochelega-Matouneuve.

En guise de dessert, le correspondant de Radio-Canada à Vancouver n'a pas manqué de rappeler une vieille prise de position raciste et anti-canadienne française du Parti conservateur provincial de Colombie-Britannique, sans dire « bien sûr »:

a) que ce parti est une force politique insignifiante dans cette province, la lutte se faisant entre le NPD et les créditistes;

b) que ce groupuscule n'a aucun lien avec le PC fédéral. Quelques jours plus tôt, Radio-Canada boudait le lancement de la campagne du PC dans l'est de Montréal (1er avril), comme elle avait boudé les conventions du PC dans Bourassa (25 mars), Laval des Rapides (30 mars), Mercier (1er avril), Chicoutimi (4 avril).

Non, le disque n'est pas égratigné, c'est de faits qu'il s'agit.

Bonne réélection monsieur Trudeau! Dormez en paix!

Robert LETENDRE Montréal le 4 avril.

La liberté n'est jamais gratuite

L'appel émouvant de la Fédération canado-arabe (annonce du 30 mars) a dû déchirer le coeur de tous nos déshérités des droits de l'homme. Il a crispé le mien. Nos médias sérieux on fait, en général, un travail honnête. Grâce à eux, nous connaissons le sort des Palestiniens, mais nous savons aussi qu'une annonce de nouveaux conflits, qui fait sonner « l'heure de la confrontation », qui refuse le dialogue, il serait opportun cependant qu'on sache un peu mieux qui sont les « forces progressistes arabes » si désireuses de profiter de notre toréance pour nous vendre, avec leur « bonnes relations économiques », la violence et la haine. Il faudra peut-être contraster plus souvent leur notion de progrès avec le nôtre, progrès lents et douloureux mais qui ont rendu possibles nos précieux droits.

En tant qu'immigrante, je demanderais à la Fédération canado-arabe de ne pas oublier que les droits si durement acquis ici impliquent aussi, pour les « citoyens à part entière », certains devoirs. Accepter, par exemple, que le concept de progrès pour la majorité ici, c'est la paix, non la confrontation; c'est le dialogue honnête, non de la démagogie.

Mais, enfin, doit-on blâmer les groupes et individus de tout acabit qui réclament si hautement leurs « droits »? Nos défenseurs professionnels des « droits de la personne », ont-ils jamais parlé des devoirs des citoyens? Il sera peut-être temps de songer à élaborer une « charte des responsabilités de la personne ». La liberté, la vraie, n'est jamais gratuite.

Vesta W. JOBIDON Québec, le 2 avril.

DOCUMENTS

L'université coûte-t-elle trop cher?

par Paul Lacoste

Recteur de l'Université de Montréal, l'auteur a prononcé le 28 mars au Club Saint-Laurent-Kiwaniis une allocution dont nous reproduisons ici un extrait.

Notre enseignement supérieur coûte-t-il trop cher? On le dit souvent et l'on va jusqu'à parler d'opulence des universités, d'économies faciles à faire, etc. À ce sujet, j'aime rappeler un mot du célèbre journaliste américain Ann Landers: « Si vous pensez que l'éducation coûte trop cher, essayez donc l'ignorance ». C'est sans doute un peu simple, mais peut-être plus profond qu'il n'y paraît.

La question est fort complexe, car à vrai dire elle soulève une difficulté fondamentale. Comment en effet évaluer une chose qui semble échapper à la mesure, comme l'enseignement? Peut-on vraiment parler du rendement d'un système d'éducation? La question a été fort discutée et il faut renoncer à parler d'un coût optimal. On peut du moins faire des comparaisons, avec d'autres systèmes d'enseignement supérieur par exemple, ou encore, jusqu'à un certain point, avec

d'autres niveaux d'enseignement. De telles comparaisons prêtent forcément à discussion, car les systèmes sont rarement tout à fait comparables et l'on peut le plus souvent contester le choix de tel ou tel point de comparaison, de tel ou tel indicateur. C'est pourquoi les résultats d'études comparatives doivent généralement être présentés avec beaucoup de prudence. Ces réserves étant faites, elles ont une certaine utilité.

À la suite des compressions de l'an dernier dans les subventions aux universités, la Conférence des recteurs et des principaux du Québec a entrepris, en liaison avec le gouvernement, des études sur les coûts de l'enseignement universitaire au Québec. Elle a pris surtout comme point de comparaison le système ontarien car c'est le plus souvent à l'Ontario que l'on compare le Québec lorsqu'il s'agit d'évaluer les coûts de telle ou telle partie du secteur public ou parapublic. Bien entendu, on a dû tenir compte de certaines différences de structures et les résultats obtenus doivent être présentés avec précautions, mais ces études sont déjà reconnues comme une contribution très valable à l'examen de la question des coûts. Elles offrent un point de départ intéressant pour cette large discussion que nous souhaitons.

Voici, trop sommairement présentées, quelques conclusions du travail de la Conférence des recteurs. Si l'on considère les dépenses de fonctionnement pour l'enseignement, le coût moyen par étudiant était en 1976-1977 de \$4.659 au Québec et de \$4.997 en Ontario. Le coût moyen au Québec était donc inférieur de \$338.

Si nous prenons un autre indicateur, soit le nombre des professeurs par rapport à celui des étudiants, on trouve qu'il était en 1977-1978 de 1 à 13 en Ontario et de 1 à 15 au Québec. C'est dire que relativement à la population étudiante, les professeurs d'université sont moins nombreux au Québec qu'en Ontario. Il est remarquable que l'enseignement supérieur soit le seul niveau qui présente une telle situation. À tous les autres niveaux d'enseignement, on constate le contraire.

Si l'on compare par ailleurs les niveaux d'enseignements à l'intérieur du Québec, on fait une constatation pour le moins étonnante. Selon des données reconnues, le coût moyen par étudiant est moindre à l'université qu'au cégep. Je ne conclus pas de là que l'enseignement collégial coûte trop cher, mais j'y vois à tout le moins un indice qui devrait nous rassurer un

peu en ce qui concerne les coûts de l'enseignement supérieur. Ou peut-être cette anomalie devrait-elle plutôt nous amener à nous demander si nous consacrons assez de ressources aux universités.

En ce qui concerne les comparaisons avec l'Ontario, certains diront qu'elles sont injustes pour le Québec, puisque la province voisine est plus riche que la nôtre. Nos experts ont étudié cette question et ont conclu que l'effort financier du Québec dans le domaine de l'enseignement supérieur est, depuis quelques années, à peu près comparable à celui de l'Ontario. C'est dire que les universités ne sont pas un fardeau plus lourd ici que chez nos voisins, même en tenant compte de la différence des richesses.

Il faut noter cependant une différence dans la répartition de l'effort financier des deux provinces entre le gouvernement et les étudiants ou leurs parents. Les frais de scolarité sont moins élevés au Québec qu'en Ontario, de sorte que la contribution du gouvernement du Québec y est relativement plus grande que celle du gouvernement de l'Ontario. C'est là une question de politique sociale fort importante, mais elle est étrangère à celle des coûts de l'enseignement.

le 22 mai

Les Béliers vaincront

par Lise Bissonnette

L'É Toronto Star publie l'information la plus explosive de la campagne électorale fédérale, sans que ses éditeurs en mesurent les implications. Le riche journal de la métropole ontarienne, ayant décidé de confier à des astrologues plutôt qu'à des sondeurs traditionnels le soin de prédire les résultats du 22 mai, a en eux mains, sans savoir les lire, tous les signes célestes de la surprise politique du siècle au Canada: l'élection d'un gouvernement minoritaire néo-démocrate.

M. Gerald Baron, professeur d'astrologie dans deux collèges ontariens, et M. Wayne Penner, formé par la Société théosophique d'Angleterre, ont dressé la carte du ciel du Canada (un Cancer typique) et celle des trois principaux chefs de parti, MM. Pierre Elliott Trudeau (Balance), Joseph Clark (Gémeaux) et Edward Broadbent (Bélier). Ils ont minutieusement étudié le mouvement des planètes pour les prochains six semaines, et plus particulièrement pour le jour du scrutin. Mais comme les sondeurs qui avaient la preuve par avance de la victoire du Parti québécois en novembre 1976 et qui ne s'en ouvraient qu'à leurs intimes de crainte de la risée publique, les astrologues ont refusé de regarder en face la lumière des astres. Leurs périphrases ésotériques suffirent toutefois à guider notre interprétation.

Ils ne voient guère que difficultés pour les campagnes libérale et conservatrice. M. Trudeau continuera à se battre contre tous les moulins et à enrichir notre vocabulaire d'insultes; qui pis est, sous l'influence de Mercure et de Mars au début mai, il s'enfoncera dans une bataille rangée contre syndicats et médias.

Tout ira bien pour M. Clark jusqu'à la pleine lune du 11 mai qui tournera ou sa propre tête ou celle d'un de ses collaborateurs, provoquant une déclaration de nature économique « qui sidérera l'opinion et arrêtera la montée des tories ». Quant à M. Broadbent, il gagnera sans cesse plus de popularité, et même, vers la fin d'avril, des adhérents tout à fait « surprenants ». D'aucuns croient qu'il s'agit tout ensemble du Conseil du patronat, de l'Association canadienne des manufacturiers, et de M. Jimmy Carter, mais les astrologues n'osent préciser.

L'humeur du Canada est toute simple à décrypter. Partagé entre Mars et Jupiter, il voudra élire des gens alliant l'efficacité à la plus haute moralité, une description on ne peut plus précise du caractère fascinant des natifs du Bélier. Saturne et Pluton feront toutefois hésiter le pays entre conservatisme et progrès, mais l'impulsivité balayera tout excès de prudence durant les trois jours précédant le scrutin, les Gémeaux versatiles vaincront les Taureaux prudents, et les Canadiens préféreront « d'éclatantes promesses nouvelles aux bilans des réussites passées des partis ». Les incédies, ajoutent MM. Baron et Penner, se décideront à la toute dernière minute et « étonneront les sondeurs ».

Pas besoin d'être grand astrologue pour deviner ce que les muses sont en train de souffler là. Mais ces messieurs y vont de surcroît d'une analyse décisive du destin des trois leaders le jour même du vote.

On y apprend que la victoire échappera à M. Clark aux dernières heures du 22 mai (le décalage horaire fait alors voter la Colombie-Britannique déjà fort tentée par les néo-démocrates); les conservateurs devraient ga-

agner des sièges mais perdre les élections. Quant à M. Trudeau, on lui annonçait quelque succès, mais une collision entre Lune et Soleil amènera les Canadiens « à douter de ses qualités de leader ».

Tout est dans l'horoscope d'Edward Broadbent. « Plusieurs planètes en transition passeront par sa première maison, lui conférant beaucoup de prestige. De même, Saturne rencontrera ensemble Vénus et la Lune, ce qui met en lumière la perception réaliste et sobre que le public aura de lui. L'influence sérieuse et responsable de Saturne sur la carte du ciel de M. Broadbent permet de croire qu'il jouera un rôle charnière après l'élection. »

Puisque ni Pierre Trudeau, ni Joseph Clark ne seront en bonnes lunes, les astrologues laissent entendre que les libéraux formeront un gouvernement minoritaire, qu'ils ressentiraient comme un échec; le Nouveau parti démocratique détiendrait la balance du pouvoir. Mais ils hésitent si visiblement à l'affirmer, donnent tant d'indices d'une belle unanimité des astres à accompagner le NPD, qu'il faut avoir l'audace des électeurs et annoncer un gouvernement néo-démocrate.

Saturne, Vénus, Mercure, Pluton, Mars et la lune ne suffiront pas à faire élire M. Broadbent au Québec, disent les incrédules. Qu'à cela ne tienne. Les astrologues torontois, s'ils avaient étudié la carte de Fabien Roy, auraient découvert un autre Bélier, donc un autre bénéficiaire d'une heureuse conjonction. Ce sera un gouvernement néo-démocrate minoritaire, maintenu au pouvoir avec l'appui du Crédit social. Ainsi parlent les nébuleuses d'un printemps qui porterait son nom.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bovin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$65, par année, six mois: \$36, trois mois: \$24. À l'étranger: \$70 par année, six mois: \$38, trois mois: \$27. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$15,00 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 088. Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (liges groupées).

Le supermarché spirituel du Québec

DEPUIS quelques années, notre milieu a vu s'affaïsser d'immenses pans de son expérience spirituelle historique. Les grandes spiritualités, rattachées à une expérience religieuse originale (Benoit, François d'Assise, Ignace de Loyola, etc.) ou à un mouvement récent comme l'Action Catholique, ont perdu, en peu de temps, la plupart de leurs encadrements habituels et parviennent difficilement à reprendre souffle et assurance dans une société qui n'a plus le même visage, pour ne rien dire de sa colonne vertébrale. La montée vertigineuse de certains mouvements axés sur la prière et la méditation, un certain retour du sacré et du religieux populaire et l'intérêt pour le merveilleux, le supranatural, voire l'occultisme et l'ésotérisme, conduisent plusieurs citoyens à interpréter la situation récente comme une reprise du spirituel dans notre société québécoise et nord-américaine. En omettant volontiers une impossible synthèse des faits et des interprétations courantes sur cette reprise du spirituel, je propose quelques traits de l'expérience spirituelle actuelle, puis je suggère quelques questions très partielles et, enfin j'esquisse une piste critique urgente.

1. Visages de l'expérience spirituelle

La société et l'Église du milieu québécois, dans leurs diversités et leurs contradictions même, font place à un certain nombre d'expériences spirituelles types où il est malaisé de déterminer la zone du profane et celle du religieux. Cette indétermination n'empêche pas les participants et les observateurs du *vouloir vivre*, personnel et collectif, de dégager des traits dominants de « ce qui est en train de se passer profondément ». Ce sont des traits de ce visage que j'aime décrire.

a) L'expérience la plus déterminante de notre milieu c'est la quête d'un pays et la mobilisation des meilleurs énergies dans des engagements socio-politiques différents et souvent opposés. C'est la lutte pour un nouveau modèle d'homme et de société qui exprime, sans doute, le type d'homme majoritaire de notre milieu. Il ne s'agit pas toujours là d'un choix, plusieurs y sont poussés par les circonstances et les événements et se voient obligés de défendre des intérêts et de promouvoir une idéologie ou une cause.

Cet homme puise le sens de sa vie dans l'action transformatrice d'une société complexe avec le poids inévitable de ces contraintes historiques et internationales. Il est évident que cet homme est « politique » et n'entend pas puiser au ciel les motifs de son engagement et, encore moins, y conduire les masses. L'insistance répétée qu'il met à tout socialiser et politiser amène un déplacement radical du besoin et de la pratique d'intériorité si liée, jusqu'ici, au statut d'un individu conscient pour être libre et demeurer actif.

Les idéologies et les pratiques politiques sont de nouvelles orthodoxies qui jugent de tout et de fort haut; c'est fréquemment en fonction d'elles que d'autres univers de l'expérience humaine doivent justifier et légitimer leur existence alors que l'inverse faisait loi, il y a à peine quelques années. Ainsi, tout mouvement dit spirituel et tout groupe méditatif ou croyant devront montrer patte blanche et faire la preuve qu'ils ne sont pas un lieu de démobilité mais utiles socialement. Certains militants sont sourcilieux et pratiquent le soupçon surtout à l'égard des ombres mystiques et des moins signes de l'émergence d'une intériorité taxée, trop facilement, de *personnaliste* ou d'*intimiste*.

b) Un autre lieu primordial de l'expérience spirituelle d'aujourd'hui c'est l'éclatement de l'expérience amoureuse, d'une passion qui touche du même coup la mort et la naissance, c'est-à-dire les origines et la fin de toute personne humaine. Soumis, jadis, à des normes religieuses, morales et sociales extrêmement

par Gilles Bourdeau, o.f.m.

Théologien, l'auteur est professeur à l'Institut de pastorale des Dominicains.

rigides et sévères, l'univers de l'amour éclaté sous la pression de valeurs nouvelles et d'une remise en question radicale: l'amour est un vaste chantier où tout est permis, essayé et impossible. Les liens les plus ordinaires et les plus quotidiens sont éphémères et marqués par la fragilité; la sexualité, tout en se dégageant d'une morale pointilleuse, se libère dans l'amour et de l'amour pour sombrer, occasionnellement, dans les extrêmes vite industrialisés par des marchands de pornographie et d'excitants. Le gratuit et la liberté s'estompent derrière la commercialisation des rapports affectifs et la monnaie effrayante des nouveaux conformismes. Pour plusieurs, l'émancipation affective n'a fait que déplacer le lieu des aliénations et rendre plus angoissant la recherche du bonheur.

La crise de l'amour renvoie à deux autres défis majeurs: *naître et mourir*. La *vie* et la *mort* accompagnent toujours de près les moindres signes de l'amour; pas étonnant, alors, que ces lieux inévitables de l'existence humaine soient aussi pratiqués et interprétés différemment par une société en mutation. La mort, l'amour et la naissance sont, dans notre expérience collective, les lieux les plus marqués par le bouleversement et la perplexité; ce sont là où les valeurs et les comportements sont les plus transformés ou en voie de l'être. Quand les générations façonnent les défis élémentaires du *vivre* (mourir, aimer et naître) c'est qu'elles proposent un style d'existence et sont en passe soit de croître, soit de crouler et sombrer dans la décadence. Qui saurait dire, sous les débats et les nouvelles pratiques entourant la mort, l'amour et la naissance, ce qui surgit de *vraiment neuf* ou ce qui chute impitoyablement?

c) La résurgence de l'*intériorité* et de la *prière*, la permanence et le renouvellement du religieux, les métamorphoses du sacré sont d'autres traits de l'expérience spirituelle actuelle. Certains les rassemblent et les coordonnent peut-être trop rapidement sous le vocable « *fait mystique* ». Ces phénomènes, survient pendant les chutes vertigineuses de la pratique religieuse et les importations idéologiques de la sécularisation, ont atteint des groupes nombreux et importants de la société et les ont conduits à repenser toute leur vie, à critiquer et quitter certaines formes existantes de la société et de l'Église pour miser sur la contre-culture ou s'engouffrer dans les mouvements et les disciplines les plus contradictoires (sectes, cultes, gnoses, techniques, etc.).

Que ce soit par des apports d'un certain Orient ou par des renouveau spirituels indigènes, les quêtes de sens et la recherche de Dieu pour lui-même, *gratuitement*, sans que cela rapporte quelque chose ou soit utilisé *immédiatement* pour transformer quoi que ce soit, ont changé l'inclinaison des théories et des pratiques spirituelles. Les « spirituels » participent, bon gré mal gré, à une critique de la société ambiante; seules varient la justification et l'intensité de marginalité des spirituels par rapport à la société.

d) Un dernier trait caractéristique de l'expérience spirituelle commune c'est l'*errance*, vécue, parfois, comme divagation et non-lieu par excellence. Ceux qui trouvent un point de repère et « se » retrouvent dans des lieux d'expérience comme le socio-politique, l'amour et Dieu même, ont une sécurité inévitabile; ils ont suffisamment exploré ces lieux d'expérience pour les connaître, les identifier, les nommer et les organiser en systèmes et en modes de vie, fussent-ils té-

tonnants. Cette sécurité n'est pas le lot de tous.

Plusieurs ressentent qu'il n'y a pas, pour eux, de lieu d'expérience humaine et spirituelle, sinon d'errer en quête de tout et de tous; pour certains, c'est une étape dans leur vie liée à l'âge ou à la volonté de prendre ses distances; pour d'autres, c'est un mode permanent d'existence. Il s'agit là d'un *nomadisme radical* que des politisés et des mystiques seront d'accord pour refuser; c'est pourtant une expérience réelle pour ceux qui la vivent ainsi. Tout n'est pas aussi clair qu'il semble le laisser entendre: l'action comporte sa vanité, l'amour sa fragilité et Dieu sa ténacité. Le sens des uns et des autres est éprouvé par l'errance comme un non-sens, un non-lieu. L'errant a les pieds partout et il n'est d'aucun lieu particulier; son vagabondage et son nomadisme ne sont même pas encore un voyage et, encore moins, un pèlerinage avec un but déterminé et le rendez-vous à un lieu saint; il n'y a pas de but, il y a encore moins de lieu saint.

Il est possible, bien sûr, de dégager d'autres types et d'autres lieux d'expérience humaine et spirituelle de notre milieu; il me semble que ce sont, présentement, les plus caractéristiques et parlants. Ils ne sont jamais vécus de façon exclusive et isolée, ils se recourent et se complètent toujours; ils appellent, dans leur coexistence même, une interprétation et une critique conduisant à leur croissance et, parfois, à leur éclatement, sinon leur disparition.

2. Essai sur le supermarché spirituel

La prolifération récente de faits, dits spirituels et religieux, ne doit pas nous conduire trop vite à des interprétations simplistes ni nous laisser sur la signification réelle qui s'en dégage. Ce ne sont pas seulement des signes de l'Esprit, du moins pas dans tous les éléments des faits récents. Tout en acceptant la valeur et la portée durable de plusieurs événements spirituels des dernières années, je suggérerais une question à leur sujet.

Dans cette partie québécoise du continent nord-américain, il me semble qu'une part importante des faits spirituels ne s'explique, selon moi, que par la *RICHESSSE* et l'*ABONDANCE*. Qu'il s'agisse d'importations orientales nouvelles ou rafraîchies, de mouvements et d'expériences indigènes, une couche importante de notre société est capable de se payer ces expériences où il est difficile, parfois, de déceler l'essentiel du superflu. Le spirituel distrait momentanément une collectivité encline à l'ennui, au piètiement, au désarroi, voire au désespoir.

Le monde actuel du spirituel ressemble étrangement au supermarché de nos grandes villes: tout est offert et des besoins fort artificiels sont créés. Plusieurs circuits de techniques en expériences, d'interprétations en idéologies; les possibilités « spirituelles » dépassent largement les besoins réels et les capacités d'intégration des uns et des autres. Le déluge des possibilités ne voile pas cependant un certain nombre de perplexités: tous ces voyages organisés, trop organisés, ne dissimulent-ils pas l'absence d'un pèlerinage authentique? N'essuient-ils pas une aventure profonde et plus risquée? Un certain *tourisme spirituel* assure le va-et-vient et la satisfaction rapide de visiteurs peu enclins aux défis de l'enracinement et de l'aventure par les profondeurs et les sommets.

L'accumulation et la conservation des « biens » spirituels amène inévitablement à interroger l'expérience spirituelle de plusieurs. Ce n'est pas parce qu'un tel a vécu une année de renouveau ou participé à des retraites et à des sessions, circulé dans les salles de méditation, pris patience dans les antichambres des maîtres ou arpenté quelques sentiers d'Asie, que son expérience spirituelle est plus authentique et vraie. Il a acquis un bagage d'information mais ce n'est pas encore l'*éveil* et la *connaissance*; il a une culture spirituelle qui le rend participant à une génération d'obésité spirituelle et, souvent, de passivité indécrottable. Il a peut-être accumulé beaucoup d'expériences, mais force nous est de constater, parfois, qu'il n'est pas une *personne vraiment éprouvée*. Le spirituel a souvent été vécu comme dispersion, diversion, distraction et désennui... L'expérience spirituelle n'est que mots et ponctuation, du vocabulaire mais pas de phrase; et on cherche en vain un regard d'écoute et de silence.

En parcourant le super-marché spirituel et en fréquentant sa clientèle changeante et capricieuse, une question surgit forcément: qu'est-ce que le spirituel? qu'est-ce qu'une expérience spirituelle profonde et authentique? Pour avoir pratiqué telle technique et sillonné les abords des solitudes, plusieurs ont vraiment fait du chemin mais d'autres sont revenus bredouilles, mêlés et plus incohérents que jamais. Les recettes se sont avérées décevantes puisqu'elles ont si peu changé le tissu quotidien, individuel et collectif, et si souvent éloigné du *vrai moi*. Au lieu de simplifier et d'alléger, certaines expériences ont compliqué et alourdi l'aventure des chercheurs d'essentiel et d'absolu.

À côté des marchands de spirituel offrant, à la fois, l'*antique* et le *folklore* pour assouvir les nostalgies des uns et le *clinquant plastique* pour combler instantanément les besoins impossibles des autres, une civilisation entière, paralysée et opprimée par son abondance, meurt de faim près de ses nourritures spirituelles. La prolifération du spirituel ne doit pas cacher une part de la réalité: une disette épouvantable. La quête spirituelle que plusieurs ont dangereusement transformée en cumul de biens superflus et en exercice de « décoration intérieure » demeure, pour certains, une question de vie et de mort, un acte portant sur le sens quotidien d'une vie quotidienne où demain, imprévu, sera lieu de pauvreté et de risque.

3. Questionner le spirituel et les spirituels

En fin de compte, une seule question demeure lancinante et talonne les meilleurs consciences: qu'est-ce qu'une véri-

table expérience spirituelle? Le spirituel qui apparaissait à plusieurs comme le lieu mystérieux d'une interrogation absolue devient lui-même interrogé et remis en question. Le doute et le soupçon ne laissent guère tranquilles l'homme le plus ordinaire comme le plus authentique saint ou héros!

Les expériences que j'ai évoquées apparaissent, sans doute, à plusieurs comme trop humaines et si peu spirituelles, encore moins évangeliques! Peut-être? Les traits de l'expérience spirituelle que j'ai décrits posent moins la question du spirituel comme un *en soi* (structure, contenu et dynamique) que celle du spirituel dans sa relation à la construction de l'itinéraire humain et collectif: qu'est-ce que *devenir humain* et le *demeurer*? Il est sûr qu'en regard de l'achèvement de la terre et de la réalisation de la société, de l'éclatement et de la plénitude de l'amour et du vivre quotidien, de la quête de sens et de l'errance, toute expérience vraiment mystique, portant sur la commission à Dieu même, apparaît comme singulière et originale, chargée d'un caractère étrange qui fascine et inquiète à la fois.

Les « mystiques » ne perçoivent pas toujours l'énorme fossé qui les sépare d'expériences spirituelles sécularisées. Le spirituel qu'ils proposent ne semble pas toujours coller à la quête fondamentale d'humanité et d'un pays, il distrait et exporte les énergies les plus vitales vers *la part et non un ailleurs*. La plupart des mouvements religieux actuels ont failli à la tâche élémentaire de proposer un projet humain faisable, ce qui a

conduit à une remise en question radicale du spirituel et des spiritualités, si ce n'est pas à l'affirmation pure et simple qu'ils ne méritent plus d'être attendus et d'être entendus.

Le spirituel est interrogé aussi à cause de l'abondance de ceux qui le pratiquent. Lorsqu'on a plus que tout, il est facile de sombrer dans l'essentiel, alors que des couches si larges du milieu, du continent et du monde, n'ont pour urgence que le *défi du pain*. La quête de la *substance* n'est plus ici celle de la *substance* alors que Jésus n'a jamais dissocié la recherche du sens de celle du pain. Il ne faut jamais oublier que la bouche, qui est le lieu de la nourriture et de l'alimentation, est aussi celui de la parole et du sens; or, pour plusieurs d'entre nous, parler et proclamer un sens s'éloigne sans cesse du fait vital de manger et vivre.

L'expérience humaine qui se construit présentement prend ses distances à l'égard d'un certain spirituel et de l'Évangile, au moment même où nous participons à une certaine prolifération du spirituel et du religieux. Cela est si vrai que les querelles intestines entre spirituels apparaissent étranges et rétrogrades à ceux qui construisent d'abord l'homme et la société; elles indiffèrent et sont jugées comme un pénible gaspillage alors que l'homme est en jeu et cruciallement émette.

L'écart grandissant entre les expériences humaines élémentaires et un spirituel classique devrait nous conduire à reprendre le fonds du projet évangelique. L'expérience de Jésus et son projet offrent un point de repère critique de l'expérience

humaine et du spirituel. Ce point de repère ne semble plus proche qu'on ne l'estime des aspirations instinctives et spirituelles de la réalisation humaine des personnes et des collectivités que nous connaissons. Cela devrait indiquer, pour les années à venir, l'urgence de repenser la vie en termes plus évangeliques. On ne pourra éviter les affrontements avec des personnes et des groupes se recommandant d'idéologies et de pratiques humaines et spirituelles différentes, chrétiennes ou non. Si l'Évangile n'épargne personne il n'en est pas moins une maison d'hospitalité.

S'il faut qualifier cette intervention évangelique « spirituelle », il me semble qu'on devrait tendre à ce qu'elle soit *critique* (mise à jour des faits et confrontation sur leurs enjeux et leurs valeurs), *actualisante* (favorisant et réalisant un homme nouveau, personnel et collectif) et *libératrice* (confrontée sans cesse aux défis de la transformation du non-humain, lieu de la Passion même de Jésus et de son témoignage). Cette intervention opte dès le départ et radicalement pour le quotidien et sa pratique; elle incline spontanément vers la sagesse et le dégageant de tout ce qui aide à vivre en profondeur et en solidarité. Il ne s'agit plus seulement de donner un *supplément d'âme* à notre temps ni à l'homme de devenir lui-même en découvrant son âme, lieu essentiel de son humanité. Le « spirituel » authentique doit faire « lever » le monde et l'humanité; le seul choix c'est encore de se mouiller. C'est à ce seul titre que le spirituel sera *buvable*, digeste et croyable.

TÉMOIGNAGE

Les enfants des normes

par Diane Éthier

(Lettre adressée à M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation du Québec.)

Je suis une femme ordinaire, intelligence moyenne, revenu moyen, deux enfants; je suis mariée à un homme ordinaire, intelligence moyenne, revenu moyen, deux enfants (les mêmes): les parents des normes!

Dans le feu de notre jeunesse, nous avons mis au monde ces deux enfants ordinaires, taille moyenne, intelligence moyenne: les enfants des normes! Dès le berceau, toutes les bonnes fées se penchant sur nos filles leur firent mille promesses; l'espoir nous habitait, l'avenir allait de soi, nous aidions à construire demain. Nous bercions tendrement nos petites croyant naïvement que la société nous aiderait, ou, du moins, n'entraverait pas notre marche à la recherche de leur bonheur. Nous nous bercions aussi d'illusions.

Le temps a passé. Les enfants ont, un beau jour, pris le chemin de l'école. Un caillou est tombé dans l'eau calme de nos certitudes. Nous rêvions pour elles d'une formation solide et d'une éducation intelligente jointe à celle que, sans fausse modestie, nous pensions pouvoir leur assurer. Ainsi avaient-elles, au départ, plus de chances de devenir des femmes ordinaires équilibrées, autonomes, armées pour affronter la vie, ses grandeurs et ses servitudes. L'école les traiterait comme des êtres humains doués d'intelligence et de sensibilité, qui, n'ayant qu'une enfance à vivre, ne pouvaient se permettre de servir continuellement de cobayes dans des vérifications de méthodes pédagogiques aussi savantes que fugaces.

Nous avions rêvé!

Nous sommes des parents offensés! Les écoles publiques sont pratiquement devenues invivables; c'est bien parce qu'ils ont connu les changements progressivement que directeurs, professeurs et élèves parviennent encore à y survivre; le visiteur de passage en est « sidéré »...

Les savants « pédagogues de pointe » auront beau se gargariser de spéculations subtiles, ils ne changeront rien au fait que l'école publique actuelle semble construite pour les troupeaux que leurs bergers ont bien du mal à contenir et qui, le plus souvent, galvaudent leurs bergers.

Les doctes préceptes mis de l'avant pour le plus-grand-bien-de-l'enfant naturellement sont creux, et, ce n'est pas avec des formules ronflantes qu'on changera la qualité de vie et d'éducation dans les écoles.

Papierasse et planification administrative étendent leur emprise sous le couvert de la pédagogie (horaires soumis à des contraintes obscures, hiérarchisation complexe etc.); impossible de s'y retrouver; les professeurs sont presque aussi débordés que nous; nous découvrons ensemble l'étendue de notre ineptie.

Nous avons, semble-t-il, un recours: dans des sphères supérieures ou le simple mortel ordinaire est rareté, évoluent, les théoriciens des sciences éducatives. Leur vue pénétrante de l'avenir (due à l'altitude) leur fait saisir infailliblement le bien de la collectivité. D'un air entendu, ils nous montrent la route à suivre. Ils ont le recul nécessaire car ils n'ont qu'indirectement affaire à l'enfant et ne mettent que très rarement les pieds dans une classe. Ils proposent les plus nobles projets. Dans le feu de l'action, professeurs et parents défectifs seront le rempart derrière lequel ils pourront toujours s'abriter.

On saura nous récupérer, pour la forme, en nous faisant élire des représentants de bonne foi, mais aussi démunis que nous. Ils siègeront sur des comités et des sous-comités de toute sorte; ils auront l'impression de voter eux-mêmes, en

notre nom, des décisions qui leur auront été insidieusement suggérées par de savants bla-bla-bla. La machine est ingénieusement agencée, les rouages sont complexes. Il est de bon ton de n'admettre les évidences qu'après avoir contourné les sophismes les plus périlleux. À défaut de nous convaincre, on nous mène. Le coeur n'y est plus, le bon sens n'est plus!

C'est le « trip » du vocabulaire! Des mots seront désormais rayés de la phrase moderne et bien-pensante. Ainsi le mot discipline relève d'un concept rétrograde; c'est un méchant mot qui pouvait jadis impliquer respect de soi et des autres mais que guette le fascisme et la répression. On pourrait, avec plus d'espace et de temps, établir un petit lexique du « renouveau ».

Pontifions! Théorisons! Parlonz-dons!!!

On nous passe des vessies pour des lanternes!!! Nous sommes des parents dupés! Nos pauvres ressources n'y suffisent plus; nous sommes débordés; nous perdons une énergie précieuse à faire semblant d'y croire; nous sapons les bases de la société de demain; nous avons peur d'admettre l'ampleur de notre échec et d'avoir à y remédier. Nous avons peur des mots!

Réveillons-nous, et, s'il le faut pour être écoutés, affrontons l'adversaire sur son propre terrain, sophistiquons notre terminologie. Recyclons-nous dans la Parole!

L'écoeurement collectif contient le germe de la réforme; cette vraie révolution se fera sûrement, mais un peu plus lentement: le temps de reprendre confiance en nous-mêmes, le temps d'appréhender à nous moquer des sarcasmes, le temps de clamer bien haut des convictions basées sur le bon sens et l'amour de nos enfants... et le temps aussi de se tourner la langue sept fois avant de parler!

Nous sommes des parents « tannés »! (tanné: expression vulgaire signifiant abruti, accablé, excédé, et bien fatigué.)

RÉPUBLIQUE

La politique de l'autruche

par Michel Solomon

« Pour plaire aux pays arabes exportateurs de pétrole, on pète les lois de la République votées par l'Assemblée Nationale et on transige avec la conscience nationale », s'est écrié l'an dernier un député de la majorité, à Paris. Cette protestation s'est élevée au cours d'une séance agitée au Palais Bourbon suite au décret présidentiel qui rendait caduque la loi contre le boycottage arabe dirigé contre l'État d'Israël pour des raisons supérieures de l'État.

Malgré les avances faites par la France aux pays arabes, le prix du gallon d'essence à Paris est aujourd'hui de \$2,40 et les difficultés d'approvisionnement restent les mêmes qu'auparavant.

Pour ce qui est des « promesses » faites par les pays arabes d'acheter « français », elles ne sont que des promesses car les statistiques montrent des résultats bien décevants. Pire encore, des pays, comme l'Irak, qui ont signé, avec l'ex-premier ministre M. Chirac, des accords commerciaux pour une somme globale de plus de 4 milliards de dollars, ont réduit à quelques centaines de millions de dollars leurs commandes effectives en réorientant leurs besoins d'importations vers les États-Unis, l'Allemagne occidentale, la Grande-Bretagne et l'Italie.

L'amertume ressentie en France par le manque d'enthousiasme des pays arabes de promouvoir les relations commerciales avec la France est profonde quand on sait que la France est le porte-parole des

thèses arabes au sein de la Communauté européenne.

Dans le cas du Canada, comme l'a très bien remarqué M. Jean-Claude Leclerc, dans un article intitulé « Pour quelques votes de plus », on ne peut pas parler d'une politique officielle vis-à-vis du boycottage arabe.

À qui la faute si le gouvernement d'Ottawa n'a pas encore adopté une politique claire et catégorique face au boycottage arabe? Selon les pays arabes, les exportateurs canadiens ou les entreprises canadiennes comme Bell Canada et autres s'obligent solennellement à ne pas commercer avec l'État d'Israël, à ne pas avoir du personnel d'origine juive parmi les membres de leurs comités de direction, à ne pas soutenir les institutions sionistes, c'est-à-dire qu'elles se soumettent à toutes les restrictions imposées par l'Office du boycottage arabe avant qu'elles puissent recevoir des commandes et obtenir des contrats de travail de la part des pays arabes.

Cette immixtion dans les affaires du Canada contredit brutalement les lois, les principes et les traditions du commerce libre dans un pays démocratique comme le Canada. Il suffit de se rappeler les paroles exprimées, à la Chambre des communes, par le premier ministre Trudeau, pour qui « ni le gouvernement du Canada ni le peuple canadien n'accepteront jamais que des méthodes étrangères à la liberté du commerce et aux principes sur lesquels ce pays est fondé soient introduites dans nos relations commerciales avec d'autres pays. »

Majorité et opposition se sont ralliés unanimement à ce point de vue, les menaces arabes étant rejetées par les hommes d'État.

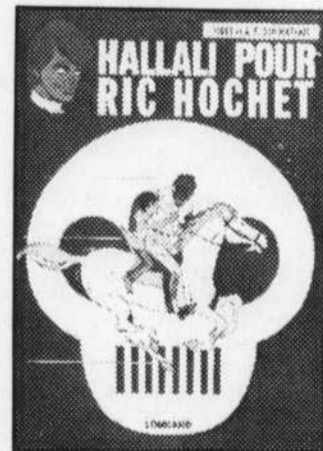
Voir page 8: La politique

NOUVEAUTÉS GRANGER

ÉDITIONS DU LOMBARD



CHICK BILL
L'arme secrète de KID ORDINN
\$5⁹⁵



RIC HOCHET
Hallali pour RIC HOCHET
\$5⁹⁵



ALAIN CHEVALIER
Team de la mort \$5⁹⁵



JUGURTHA
no 4 l'île de la résurrection \$3⁷⁵



AUCLAIR & GREG
Les naufrages d'Arroyoka \$5⁹⁵

EN VENTE PARTOUT

Distribution exclusive Granger Frères Ltée Montréal

Entre le ministère et la Commission des transports

CEGIR recommande un nouveau partage des pouvoirs

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — La Commission des transports du Québec doit devenir le principal organisme de régulation des transports terrestres au Québec et ne plus être seulement l'organisme qui émet les permis pour les transporteurs québécois et fixe les taux et tarifs en vigueur.

Voilà pour l'essentiel ce que recommande au gouvernement québécois la firme montréalaise CEGIR qui, à la demande du ministre des Transports, a étudié la structure et les pouvoirs de cette commission, organisme qui depuis sa création en 1972 n'a cessé d'être l'objet de critiques de toutes sortes.

Déposé hier après-midi à l'Assemblée nationale, le rapport CEGIR recommande en quelque sorte de procéder à un nouveau partage des pouvoirs entre le ministère des Transports et la Commission des transports. Le premier serait chargé de définir les politiques gouvernementales face à l'industrie du transport et, dans le cadre de cette politique, la commission aurait à élaborer une réglementation appropriée, à en surveiller l'application tout en se voyant accorder une certaine discrétion

quant à la détermination, par exemple, des conditions d'exploitation des permis.

Ce rapport, s'il est appliqué intégralement, est appelé à transformer les conditions d'existence des transporteurs québécois tombant sous l'autorité du gouvernement provincial, soit les transporteurs de marchandises par route et les transporteurs de personnes par autobus et taxis.

Conscient de l'impact que peut avoir ce rapport, le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, entend d'ailleurs le soumettre à l'examen d'une commission parlementaire qui permettra, d'ici l'été, à toutes les parties intéressées de se faire entendre avant que la réforme proposée ne soit amorcée. Sans indiquer la position du ministre face à ce rapport, on soulignait au bureau de celui-ci que cette réforme devait être réalisée pour l'exercice financier 1980-1981.

C'est en février 1978 que la firme CEGIR se voyait confier le mandat d'étudier le rôle, les pouvoirs et la structure de la commission, à la suite notamment de plaintes continues de la part des transporteurs. On dénonçait sa lenteur à rendre les décisions, son caractère judiciaire trop prononcé, la complexité de ses transactions

avec les usagers, l'existence de jugements parfois contradictoires ne tenant pas compte des conséquences économiques sur l'industrie du transport.

La firme CEGIR note tout d'abord que la commission, créée en 1972, l'avait été pour solutionner les problèmes de l'ancienne Régie des transports du Québec. Le problème d'alors se situait au niveau de l'étendue des pouvoirs de la régie et de l'absence de pouvoirs de contrôle du ministre et du gouvernement. On a alors décidé de créer un nouvel organisme et on est ainsi passé d'un extrême à l'autre, affirmant les auteurs du rapport, soulignant que l'on tente cette fois d'établir un équilibre entre ces deux extrêmes.

C'est ainsi que le ministère des Transports gardera un certain contrôle sur la commission en établissant les politiques générales qui serviront de paramètres à l'action de la commission. Il aura le contrôle de la réglementation car celle-ci sera préparée par la commission, mais devra néanmoins être approuvée par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Pour le reste, ce sera à la commission de jouer. À cette fin on lui redonne une bonne

partie des pouvoirs que détenait l'ancienne régie et qui étaient exercés par le ministère.

En tête de liste de ces pouvoirs, il y a l'élaboration, en consultation de toutes les parties intéressées, des règlements. On note que la commission est probablement l'organisme qui est le plus près des besoins et des problèmes de l'industrie du transport, et est ainsi le mieux placé pour préparer cette réglementation.

On veut aussi redonner à la commission les pouvoirs de surveillance et de contrôle actuellement exercés par le ministère. Ainsi, dans le contexte actuel, c'est le Service de l'inspection du ministère des Transports, plus particulièrement, qui contrôle sur la route les permis et l'application des tarifs. Cette façon de procéder se révèle inappropriée et inefficace surtout à l'égard des tarifs, domaine complexe pour lequel des agents affectés à diverses tâches ne sont pas préparés.

Ce service du ministère pourra continuer à exercer certaines activités de surveillance, mais la surveillance des tarifs se fera par la commission qui se verra accorder les pouvoirs pour enquêter directement auprès des compagnies. On recommande aussi

que la commission se voit accorder la permission d'enquêter sur plainte des transporteurs et du public, mais aussi de sa propre initiative.

Il est également recommandé que la commission se voit accorder des pouvoirs généraux de régulation lui permettant d'intervenir autrement que par l'adoption et l'application de règlements. En ce sens on insiste beaucoup sur la possibilité donnée à la commission de consulter le milieu, de mener des études socio-économiques de façon à pouvoir agir sur l'industrie du transport. On recommande aussi que la commission jouisse de pouvoirs discrétionnaires et d'une certaine latitude quant à la détermination des conditions d'exploitation des permis.

Par exemple, la commission ne serait plus tenue de respecter à la lettre la réglementation et décider, malgré l'opposition de transporteurs existants, d'accorder des permis à de nouveaux exploitants. Ainsi les compagnies assurant le transport des automobiles neuves entre l'usine et le vendeur ont réussi à maintenir un monopole, à toutes fins utiles, car elles étaient en mesure d'assurer un service partout au Québec, ce qui a empêché l'apparition de transporteurs québécois en ce domaine.

Pour des raisons économiques, la commission pourrait accorder de nouveaux permis.

Eu égard aux tarifs et taux que la commission aura toujours à adopter, cette discrétion que l'on propose pourra aller jusqu'à permettre à la commission de décréter, dans une région donnée la suspension des tarifs. Cela pourrait se produire, par exemple, dans le contexte où une région est bien desservie et qu'il serait profitable aux consommateurs de laisser la libre concurrence jouer entre les transporteurs. La commission pourrait alors décréter la suspension des tarifs mais aussi lever cette suspension le jour où le jeu de la concurrence cesse d'équilibrer les tarifs.

Parmi les autres pouvoirs nouveaux que l'on propose de confier à la commission, signalons les suivants: pouvoir de modifier, suspendre ou révoquer le permis d'un transporteur; pouvoir aussi d'obliger un transporteur à étendre son service si l'intérêt public le justifie.

Les auteurs du rapport recommandent par ailleurs de revoir la procédure actuellement en vigueur à la commission pour l'alléger d'une part, et pour la rendre moins judiciaire, d'autre part. Ainsi on propose de permettre à la commission d'élaborer ses

propres règles de procédure. On soumet l'abandon du recours à la Gazette officielle pour la publication des avis, ce qui cause 70% des retards. À la place, la commission publierait un bulletin hebdomadaire contenant les requêtes

et les décisions. On propose également de réduire les délais d'opposition, d'éliminer les délais d'entrée en vigueur des décisions, et de permettre à un commissaire unique de siéger à une audience publique.

LESAGE LAMOTHE COSSETTE
OPTICIENS D'ORDONNANCES

ASSOCIÉS JACQUES LAMOTHE O.O.D.
MARC COSSETTE B.A.O.O.D.
PRÉSCRIPTIONS DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES

MONTREAL

- 3425 rue St-Denis (Métro Sherbrooke)
- POLYCLINIQUE DE MONTREAL
12245 rue Grenet (Cartierville)
- 5000 Boul. St-Laurent (Boul. St-Joseph)

LAVAL

- POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est Boul. de la CONCORDE (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
845-4221

Aménagement: la commission entendra quelque 40 mémoires

QUÉBEC (PC) — Les ministres des Affaires municipales et de l'Aménagement, MM. Guy Tardif et Jacques

Léonard, étaient tous deux présents hier à la commission parlementaire qui a commencé à entendre les pre-

miers d'une quarantaine de mémoires qui doivent lui être présentés en rapport avec le projet de loi 125.

Le ministre d'État à l'aménagement, M. Léonard, a rappelé comme suit les principes qui sous-tendent le projet de loi sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

Nous considérons, dans ce projet de loi, que l'aménagement est une responsabilité politique. Ce sont des élus qui prennent les décisions et c'est ce que vous retrouvez partout dans le projet de loi.

Si les élus prennent les décisions, il faut aussi que la population ait accès à tous les documents, à tout le processus décisionnel de l'aménagement. Il faut une large participation des citoyens, soit par des assemblées, soit par des documents qu'ils reçoivent, la publicité qui est faite autour du projet de loi.

Nous considérons que l'aménagement n'est pas l'apanage d'un seul palier de décision, et que certaines décisions relèvent surtout et très clairement du palier municipal. D'autres relèvent d'une table de conception, appelée conseils de comté, dans le projet de loi. D'autres décisions continueront à relever directement du gouvernement, a expliqué M. Léonard.

Les ministres des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a expliqué de son côté qu'il ne fallait pas être surpris que le projet de loi soit parrainé par le ministre de l'Aménagement et que les mémoires soient entendus par la commission des Affaires municipales.

C'est que les deux ministères sont d'accord sur le besoin urgent de planifier notre aménagement et sur le fait que cet aménagement ne doit pas être faite de façon centralisée par l'un ou l'autre des ministères.

LIQUEURS DE FRUITS FRAIS



1— Rosée de France
803-C
\$10.85



2— Prunelle CONSTANT
803-B
\$11.35



FRIGOLET
«L'Élixir du Père Gaucher»

Liqueur naturelle et vieillie: herbes et miel de Provence, alcool et vieux Cognac.

805-B 43% Vol./Alc.
\$8.35

Où trouver ces liqueurs?

- 1— Dans les maisons des vins de Montréal, Québec et Hull,
- 2— A Trois-Rivières Ouest, 5215, boul. Royal
- 3— A Sherbrooke, 2235 rue King ouest
- 4— A Laprairie, 317, boul. Ste-Élisabeth
- 5— Demandez-les à votre directeur de succursale des magasins

Vous pouvez gagner ces fabuleuses Mercedes-Benz...



... en un tour de clé!

Vous pouvez gagner* un des dix sedans Mercedes-Benz 240D en ouvrant votre premier compte d'épargne ou de chèques au Trust Royal.

Passez à une succursale d'épargne du Trust Royal et ouvrez un compte d'épargne ou de chèques, en faisant un dépôt d'au moins \$100; vous aurez alors droit à essayer une clé dans les deux serrures-concours qui s'y trouvent. Si vous ouvrez un compte d'épargne et, en plus, un compte de chèques, la caissière vous remettra une deuxième clé, pour tenter votre chance une nouvelle fois.

Si votre clé ouvre la serrure "Mercedes", vous gagnerez* un sedan diesel Mercedes-Benz 240D 1979, (valeur approximative au détail \$20,750).

Si votre clé ouvre la serrure "Dollar d'argent", la caissière vous la rachètera contre une pièce d'un dollar canadien.**

Cette clé ouvre obligatoirement l'une des serrures.

Entrez dans la course au Grand Prix!

Vous pouvez gagner à la fois une décapotable sport Mercedes-Benz 450SL et un sedan Mercedes-Benz 240D en faisant simplement des dépôts à votre compte d'épargne ou à votre compte de chèques du Trust Royal.

Chaque fois que vous faites un dépôt de \$100 dans l'un ou l'autre compte, la caissière vous remet un Bulletin de participation "Grand Prix" (jusqu'à concurrence de 50 bulletins par dépôt). Il vous suffit de remplir ce bulletin et de le glisser dans la boîte du concours, à une succursale d'épargne du Trust Royal.

Si votre bulletin est choisi lors du tirage du Grand Prix et si vous possédez à la fois un compte d'épargne et un compte de chèques au Trust Royal, avec un solde d'au moins \$100 dans chaque compte le 2 août 1979, vous gagnerez* la décapotable sport 450SL et le sedan 240D (valeur approximative au détail \$63,150)... simplement en faisant des dépôts à un compte d'épargne et à un compte de chèques du Trust Royal.

Si votre bulletin est choisi lors du tirage du Grand Prix et que vous ne possédez qu'un compte d'épargne au Trust Royal (ou qu'un compte de chèques), présentant un solde d'au moins \$100 le 2 août 1979, vous gagnerez* la décapotable sport Mercedes-Benz 450SL.

Venez dès aujourd'hui! Ce concours prendra fin le 30 juin 1979. Le tirage du Grand Prix aura lieu vers le 2 août 1979.

*A condition de répondre correctement et en temps limité à une question-épreuve (voir règlements).
**Les dollars d'argent canadiens sont en nickel à 100%.

Si vous avez moins de 40 ans vous le pouvez encore...

L'AVENIR PASSE PAR LA JEUNE CHAMBRE

JEUNE CHAMBRE DE MONTRÉAL
1380 Gifford, Suite 206,
Montréal, Qué. H2J 1R8
Tél.: 526-3309

FORMULE D'INSCRIPTION

NOM: PRENOMS:

ADRESSE: CODE POSTAL:

TÉL. DOM.: DATE DE NAISSANCE:

ÉTUDES: EMPLOI:

EMPLOYEUR:

ADRESSE: TÉL.:

COURRIER: AU DOMICILE AU TRAVAIL SEXE: H F

STATUT M C PRÉNOM DE L'ÉPOUSE-MEMBRE:

Je désire faire partie du secteur. Je, soussigné, sollicite mon admission à la JEUNE CHAMBRE DE MONTRÉAL et je m'engage à suivre les règlements.

Signature du candidat:

En faisant tout simplement des dépôts à vos comptes d'épargne et de chèques au Trust Royal

Bureaux à:
Montréal*, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saguenay/Lac St-Jean et Rimouski
*17 bureaux pour mieux vous servir dans la région de Montréal.
Pour renseignements appelez 876-2525

Peut participer au concours, tout individu de 18 ans ou plus. Vous pouvez obtenir tous les renseignements concernant le concours à la succursale d'épargne du Trust Royal la plus proche de chez vous. Il y a 10 clés gagnantes sur un total de 850,000 clés (dont 750,000 ont été distribuées dans autant de foyers au Canada et 100,000 seront remises à nos succursales d'épargne).

LES TRIBUNAUX

■ Piché s'avoue coupable du meurtre du jeune livreur

Pierre Piché, 29 ans, accusé du meurtre d'un jeune livreur d'épicerie, a mis une fin subite à son procès hier, devant le juge Claire Barrette-Joncas, en décidant de se reconnaître coupable de meurtre au deuxième degré.

Rappelons que le cadavre de Mario Capucci, âgé de 15 ans, avait été retrouvé poings et pieds liés, le 8 janvier dernier, dans une remise, à l'arrière d'une maison de la rue Casgrain. L'adolescent avait été victime d'agression sexuelle.

Piché, qui avait été accusé de meurtre au premier degré, devait être jugé par un jury composé de 11 femmes et d'un homme. Après avoir délibéré une partie de la journée, hier, avant d'accepter le plaidoyer de Piché, les jurés sont revenus devant le juge pour recommander que l'accusé ne soit pas admissible à une libération conditionnelle avant 25 ans.

Normalement, une sentence pour un meurtre au premier ou deuxième degré est l'emprisonnement à vie. En cas de récidive, l'admissibilité à la libération conditionnelle varie entre 10 et 25 ans, alors que le meurtre au premier degré entraîne automatiquement un emprisonnement de 25 ans, sans autre recours.

Le procureur de la Couronne, Me Ronald Schecter, avait encore une douzaine de témoins à faire entendre, au moment de la décision de l'accusé.

Les procureurs des deux parties feront maintenant leurs représentations sur sentence, avant que le juge Barrette-Joncas ne se prononce d'ici quelques jours.

■ Trois mois de prison pour avoir tiré sur son créancier

Le juge Guy Mathieu, de la Cour supérieure, a imposé hier une sentence de trois mois de prison à un homme de 37 ans, Fernand Beaudoin, reconnu coupable de possession illégale d'une arme.

Tout en disant à l'accusé qu'il était très chanceux de ne pas se retrouver devant les tribunaux sous une accusation de meurtre, le magistrat a poursuivi: « Si chacun se mettait à régler ses affaires comme vous l'avez fait, la vie serait bien difficile. »

Le 13 décembre 1976, Beaudoin s'était présenté dans un bureau de la Plaza Alexis-Nihon, où il avait fait feu en direction de son créancier, Gerald Levinson, qu'il accusait d'être l'auteur de sa ruine.

Tout d'abord acquitté de négligence criminelle par un jury, Beaudoin avait cependant été reconnu coupable de possession d'une arme offensive.

Tenant d'expliquer son geste, lors du procès, Beaudoin, qui exploitait une manufacture d'articles de cuir, a affirmé que Levinson, alors président de Aetna Factors, avait refusé de lui « donner une chance » en tant que créancier.

Il s'était donc rendu trouver ce dernier à la Plaza Alexis-Nihon et, avec le revolver qu'il avait en sa possession, il ne projetait que de lui « faire peur ». « Jamais ne n'aurais cru que le coup partait », avait-il dit aux jurés.

La victime avait été atteinte d'un projectile à la jambe droite. Devant les déboires de l'accusé, qui maintenant tente de se remettre à flot, son procureur avait demandé un sursis de sentence.

■ Annulation des saisies contre la Place Victoria

Le juge Charles D. Gonthier, de la Cour supérieure, a mis fin hier au train de procédures entamées par la Banque de financement S.A. Finabank en Liquidation concordaire, pour la saisie avant jugement de la Place Victoria, dont l'immeuble aurait pu servir de garantie hypothécaire à Immobilière Canada Limited, qui serait sa débitrice en faillite.

Finabank avait déposé une requête de saisie immédiate, avant jugement, alléguant que sa créance pourrait être en péril. Mais Immobilière et Place Victoria avaient demandé l'annulation de cette saisie puis, le 23 février dernier, ils réclamaient le droit de continuer la procédure d'annulation.

Mais, le 5 mars, Finabank, désireuse de ne pas vouloir voir cette affaire traîner en longueur, demandait à son tour que le tribunal de première instance continue d'entendre les parties sur l'annulation de la saisie, malgré l'appel déposé contre sa première requête de saisie. Le 16 mars, la Cour d'appel avait donné raison à Finabank.

Mais hier, le juge Gonthier, considérant que Finabank ne faisait valoir qu'un droit de gage sur les actions de Immobilière et Place Victoria, et ne réclamant aucune créance ou même un droit susceptible d'être exécuté sur le patrimoine desdites parties, a décrété qu'il n'y a pas ouverture à la saisie de l'immeuble.

Par la même occasion, il a donc accueilli les requêtes en annulation de saisie et a annulé les mêmes saisies, dont les brefs étaient datés du 1er décembre 1978 et du 16 février 1979, vu l'absence de preuve d'urgence exceptionnelle et vu l'appel d'un jugement rejetant des moyens préliminaires à l'encontre desdites requêtes.

— Bernard Morrier

Projet de villages fleuris

PARIS, (AFP) — Le gouvernement québécois envisage de créer au Québec, à l'exemple français, des concours de « villages fleuris », a déclaré à l'AFP, M. Pierre Bourque, horticulteur en chef au Jardin botanique de Montréal.

M. Bourque fait partie de la mission qui est venue s'enquérir essentiellement des probabilités de participation de pays européens aux Floralies internationales de Montréal qui auront lieu pendant l'été 1980.

La délégation, après un arrêt à Paris la semaine dernière, s'est rendue en Belgique, en Hollande et au Luxembourg. Elle a surtout reçu, a indiqué M. Bourque, un accueil favorable tant des

représentants gouvernementaux que des professionnels de l'horticulture. Elle est de nouveau de retour à Paris où elle va poursuivre ses contacts avec les milieux français intéressés ainsi qu'avec les responsables des Floralies qui sont organisées à Paris en mai prochain.

A cette occasion le Québec assurera une importante participation comprenant notamment des spécimens sélectionnés des arbres typiques de la province: érables et bouleaux.

La mission québécoise se rend ensuite à Angers où elle s'entretiendra avec des pépiniéristes susceptibles d'exposer à la manifestation de Montréal.

Déçue par le budget Parizeau

La FTQ veut un sommet sur la construction

par Louis-Gilles Francoeur

Le secrétaire général de la FTQ-Construction, M. Maurice Pouliot, a réclamé hier la convocation d'un mini-sommet sur le sort fait à cette industrie québécoise et il a réclamé, en priorité, que les \$700 millions du fonds de retraite des syndiqués de cette industrie, actuellement confiés à la Caisse de dépôt et de placement, servent d'abord aux investissements dans leur secteur.

M. Pouliot s'en est par ailleurs pris au budget du ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, parce que ce dernier n'a inclus dans ses prévisions

« aucun plan de relance de la construction ».

« Il est incroyable que le ministre Parizeau n'ait rien prévu pour l'industrie de la construction où sévit actuellement un taux de chômage d'environ 30%. Notre déception est d'autant plus grande qu'il y a quelques mois, le ministre au Développement économique, M. Bernard Landry, promettait des investissements de \$3 milliards en deux ans dans la construction, dont environ le tiers pour la région de Montréal. C'est dire qu'il n'y a pas de concordance entre les belles déclarations du ministre Landry et les propositions du budget Parizeau ».

La tenue d'un mini-sommet

sur les problèmes de la construction serait, selon M. Pouliot, d'autant plus justifiée que les nombreuses rencontres du même type, organisées antérieurement, « ont débouché sur des réalisations concrètes, comme dans le cas des industries du vêtement et du textile ».

Dans un autre ordre d'idées, M. Pouliot a émis quelques commentaires sur les nouvelles nominations du ministre du Travail en vue de donner

une nouvelle direction à l'Office de la construction.

M. Pouliot, qui a d'abord reproché à M. Pierre-Marc Johnson d'avoir oublié de « consulter les parties », n'a pas osé s'en prendre au nouveau président-directeur général M. Jean Yves Gagnon, à qui il veut « accorder la chance au cœur ». Le secrétaire de la FTQ-Construction a toutefois insisté sur le fait que M. Gagnon avait fait carrière, jusqu'ici, du côté Patronal,

ce qui implique que « la FTQ-Construction n'est sûrement pas aussi contente que l'Association des entrepreneurs en construction du Québec ».

M. Pouliot s'en est pris, d'autre part, à M. Gill Fortier, l'un des trois nouveaux membres du conseil d'administration de l'OCQ, qui œuvre à la Régie des rentes du Québec. Selon M. Pouliot, la Régie des Rentes a déjà administré le fonds de retraite des travailleurs de la construction pen-

dant sept ans et elle aurait fait la preuve, durant cette période, de son « inefficacité » dans ce domaine.

M. Gill Fortier sera prêté à l'OCQ pour l'administration du fonds de pension et, à ce titre, il ne recevra aucune rémunération autre que celle qu'il reçoit déjà dans le cadre de ses fonctions. Il en sera de même du sous-ministre du Travail, M. Guy Lapointe, lui aussi nommé au nouveau Conseil d'administration.

CSN: l'industrie navale va sombrer

La CSN s'en est pris hier au gouvernement fédéral pour le marasme dans lequel il a laissé sombrer la construction navale et le transport maritime.

Dans un document dressant le bilan d'une recherche de plusieurs mois sur cette question, la CSN en arrive à la conclusion qu'il faut établir une politique globale d'ici peu si l'on ne veut pas compromettre davantage une situation déjà fort déteriorée.

Le document de 48 pages sera le fer de lance d'une campagne d'information publique, qui se veut un outil de pression dans la campagne électorale fédérale en cours. La CSN veut ainsi amener les différents partis politiques à dire

comment il vont empêcher le « naufrage » de l'industrie maritime au Québec.

La plupart des travailleurs syndiqués des chantiers navals du Québec sont affiliés à la Fédération de la métallurgie (CSN).

La CSN croit que les problèmes à court terme dans cette industrie sont partiellement résolus par les promesses d'achat de navires passées pas différents organismes gouvernementaux. Mais elle ne veut plus voir le sort de ses membres dépendre des coups des politiques de dernière minute et propose même au gouvernement québécois d'investir dans le renouvellement de la flotte de pêche gaspésienne.

Rexfor asservie à des intérêts privés?

La CSN et sa Fédération des travailleurs du papier et de la forêt ont accusé le gouvernement québécois de tenter, par un amendement à la loi de la société d'Etat Rexfor, de « vouloir faire de cette société un instrument au service des intérêts privés de l'industrie papetière et forestière ».

La FTFP, qui revendique la convocation immédiate d'une commission parlementaire pour discuter du bien-fondé des réformes proposées, vise spécifiquement six amendements à la loi de Rexfor, parainée par le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé.

« La Fédération s'en prend à l'amendement par lequel le ministre veut permettre aux administrateurs de Rexfor d'avoir des intérêts dans des entreprises du même secteur, ce qui les placerait en conflit d'intérêt en vertu de la loi actuelle. « Pourquoi abroger un tel article, dit la CSN, si ce n'est que le ministre sait déjà que les personnes qu'il nommera au conseil d'administration ne pourraient y siéger sans contrevenir » à l'article actuellement en vigueur? »

« La FTFP reproche ensuite à M. Bérubé d'élargir l'influence de Rexfor en y augmentant le nombre des membres du conseil d'administration et surtout, de faire disparaître les dispositions actuelles qui obligeaient ces mêmes membres à avoir leur domicile au Québec. « Tant qu'à se donner aux grands profiteurs, pourquoi pas aussi aux profiteurs étrangers », ajoute le communiqué syndical.

« Le ministre est accusé d'autre part de vouloir « affaiblir » Rexfor dans la mesure où il parraîne un amendement qui permettra au président de cet organisme, et à son vice-président, de ne plus être obligés de consacrer tout leur temps à sa gestion.

« On comprendra facilement notre inquiétude et celle de la CSN face à une telle orientation, d'autant plus dangereuse qu'elle risque de devenir une manie chez le ministre Bérubé, ministre des Richesses naturelles et des Terres et Forêts, puisque ces amendements rendront la loi de Rexfor identique à ces points de vue à celle de la Société nationale de l'amiante qui, entre autres choses, ne contient pas de clause de conflit d'intérêt et qui prévoit que le tiers des administrateurs proviendront de l'extérieur du Québec ».

La FTFP accuse ensuite le gouvernement de vouloir indirectement financer le secteur privé par l'aide qu'il entend apporter à Rexfor à même le fonds consolidé du revenu de la province.

« Et les compagnies viennent de trouver une nouvelle source de financement, ajoute le communiqué syndical. La compagnie Québec North Shore en association avec la société Rexfor ont formé la scierie des Outardes. Le contrôle de cette compagnie est ainsi reporté: 60% à Rexfor et 40% à la North Shore. Dans un tel cas ou dans d'autres semblables, dit la CSN, qui garantira le paiement en capital intérêt et l'exécution des obligations d'une filiale de Rexfor? Le peuple québécois par le fonds consolidé du revenu de la province. »

Gouvernement du Québec Commission du salaire minimum

SALAIRE MINIMUM AU 1er AVRIL 1979

ORDONNANCE GÉNÉRALE (No 4)

Les salariés régis par l'ordonnance générale de la Commission du salaire minimum ont droit aux taux suivants:

(A) les salariés âgés de moins de 18 ans	\$3.07
(B) les autres salariés	\$3.47

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Lorsqu'un salarié est requis de travailler plus de 45 heures en une semaine, il a droit aux taux horaires suivants:

(A) les salariés âgés de moins de 18 ans	\$4.60
(B) les autres salariés	\$5.20

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES (Ordonnance No 9)

(A) les salariés affectés à la coupe du bois et payés aux pièces ont droit, par jour de travail établi pour chaque mois civil, à un taux moyen par jour de	\$36.45
(B) les autres salariés engagés à forfait, les cuisiniers, les garde-feu: par jour	\$31.40
(C) les gardiens: par jour	\$28.90
(D) les autres salariés: l'heure	\$ 3.47

SCIERIES (Ordonnance No 10)

I. Les salariés rémunérés sur une base fixe de salaire hebdomadaire mensuel ou annuel et recevant par semaine un salaire d'au moins \$173.50 font exception aux dispositions relatives aux heures supplémentaires.	
II. Les salariés régis par cette ordonnance ont droit aux taux minima de salaires suivants, selon leur fonction:	
(A) les salariés âgés de moins de 18 ans: l'heure	\$ 3.07
(B) les cuisiniers, aides-cuisiniers, gardiens: par jour	\$28.90
(C) les autres salariés: l'heure	\$ 3.47

TRAVAUX PUBLICS (Ordonnance No 13)

L'annexe A de cette ordonnance est ajustée en concordance avec l'ordonnance générale et les taux minima sont les suivants:

Bouffeur (avec certificat)	\$ 4.66	Gardien (60 heures)	\$ 3.37
Boutoir, conducteur à la semaine	\$ 4.79	Gardien à la semaine	\$208.20
Charpentier, menuisier	\$201.85	Graisseur et huileur	\$ 4.14
Compresseur, conducteur (tous genres) à l'heure	\$ 4.92	Manoeuvre	\$ 4.14
Bétonnière malaxeur fixe (voiture) conducteur à l'heure	\$ 4.77	Mécanicien de 1ère classe	\$ 4.84
Conducteur de camion à l'heure	\$ 4.69	Mécanicien 2e classe	\$ 4.60
Conducteur de camion à la semaine	\$ 4.44	Niveleuse automotrice, conducteur	\$ 4.79
Conducteur de véhicules lourds (tous terrains) à l'heure	\$178.42	Niveleuse automotrice, conducteur à la semaine	\$205.05
Cuisinier (aide) à la semaine	\$ 4.61	Pelles mécaniques (tous genres) conducteur pipeline	\$ 4.82
	\$173.50	Pelles mécaniques (tous genres) conducteur à la semaine	\$202.68
Cuisinier (de 25 à 100 personnes) à la semaine	\$173.50	Signaleur de trafic	\$ 4.14
Ferrailleur	\$ 4.75	Soudeur	\$ 4.87
Foreur	\$ 4.60		

ALIMENTATION (Ordonnance No 14) Les modifications de cette ordonnance sur le commerce de détail de l'alimentation établissent les taux horaires ci-après:

ALIMENTATION (Ordonnance No 14)

Boucher	\$3.72	\$3.47	\$5.58	\$5.20
Commis aux viandes	\$3.47	\$3.47	\$5.20	\$5.20
Cassier, commis	\$3.47	\$3.47	\$5.20	\$5.20
Autres salariés	\$3.47	\$3.47	\$5.20	\$5.20
Salariés âgés de moins de 18 ans	\$3.07	\$3.07	\$4.60	\$4.60

NOTE

Région I: Montréal, et la région métropolitaine Québec et sa région, Lévis.

Région II: Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Arvida et leur région.

Pour plus de détails sur ces régions, s'adresser au Bureau régional.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Lorsqu'un salarié doit travailler plus de 40 heures en une semaine, il a droit aux taux horaires majorés indiqués ci-dessous. Cependant, si dans une semaine, le salarié bénéficie d'un jour chômé payé, il a droit aux taux majorés après 32 heures, ou après 36 heures s'il bénéficie d'un demi-jour chômé payé seulement.

RÉGION I		RÉGION II	

NOTE: Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au bureau de la Commission du salaire minimum le plus près de chez vous.

BUREAUX RÉGIONAUX

Montréal, C.P. 730 Succursale Desjardins, Montréal H5B 1B8	873-7061	Mauricie, 140 rue St-Antoine, Trois-Rivières G9A 5N6	374-4661
Québec, 210, rue de la Grande-Gravelle, Québec G1K 3H1	643-4940	Lac St-Jean, 890, Sacre-Coeur ouest, Plaza 1, Alma G8B 1L9	662-3975
Bas St-Laurent-Gaspésie, 235, rue St-Jérôme, Matane G4W 3A7	562-2010	Nord-Ouest, 33, ouest, rue Gamble, Rouyn J9X 2R3	762-0867
Cantons-de-l'est, 112, rue Wellington sud, Sherbrooke J1H 5C7	565-0441	Outaouais, 717, boul. St-Joseph, C.P. 144, Succ. A Hull J8Y 6M8	771-6259
Chaudière-Rivière-du-Loup, 2, Place Tanguay, Lévis G6V 6X8	833-6194	Saguenay, 50, est, boul. Harvey, Jonquière G7X 8L5	547-6689
Côte-Nord, 782, rue Bossé, Hauteville G5C 1L6	589-9931		

Centre d'activités physiques Laval

J'APPELLE CAP*L

LE PREMIER CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DE LAVAL (méthode aérobique)

- Service d'évaluation physique
- Service de consultation
- Service de massothérapie

- Piste de course
- Salle de musculation
- Sauna

- Courts (3) de balle-au-mur et de racquetball
- Courts (3) de badminton
- Courts (2) de volleyball

cours de conditionnement physique

668-2090

Poste 22
1 PLACE LAVAL, LAVAL H7N 1A1



Avis aux candidats

Session d'automne 1979

Les demandes d'admission déposées par les candidats aux programmes de l'Université du Québec à Montréal seront étudiées dès la reprise des activités.

Les comités d'admission ou de sélection statueront sur chaque demande reçue.

Les candidats seront informés en temps utile pour qu'ils prennent leurs dispositions concernant l'inscription à la session d'automne 1979.

Bureau du registraire



Université du Québec à Montréal

Invoquant la réforme électorale

Le GAM réclame des fonds

par Alain Duhamel

Ayant déjà reconnu dans la loi l'existence des partis politiques municipaux, le gouvernement québécois doit maintenant poursuivre la réforme électorale en leur donnant les moyens de remplir leur rôle, a déclaré hier le GAM.

Le Groupe d'action municipale (GAM) estime que la suite de la réforme électorale entreprise l'an dernier, quelques mois avant les élections municipales, devrait comprendre au moins l'octroi de subventions aux partis politiques municipaux reconnus et la déductibilité à l'impôt des contributions.

« Il est sûrement important d'assurer le financement des partis politiques pendant les élections, mais il est essentiel aussi de leur assurer un minimum de ressources entre les campagnes électorales, car les partis politiques ont un rôle de premier plan à jouer dans l'ex-

ercise quotidien de la démocratie municipale », a dit le président du GAM, M. Robert Petrelli.

Le GAM n'a fait élire qu'un seul conseiller municipal l'automne dernier, tout comme le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM). A l'hôtel de ville, les conseillers de l'opposition ne disposent d'aucun bureau particulier et ne peuvent compter sur aucun personnel de soutien. Plusieurs fois, l'opposition a demandé à l'administration municipale un bureau et au moins une secrétaire.

« L'administration municipale a toujours examiné ces demandes avec mépris et utilise tous les moyens à sa disposition pour tenter d'empêcher les conseillers de l'opposition de faire leur travail. A la veille de l'étude du budget, cette situation nous semble encore plus scandaleuse, car ces personnes devront accomplir un travail inhumain dans des conditions inacceptables ».

Si l'administration municipale persiste dans cette attitude, le GAM se propose de demander au gouvernement québécois des mesures particulières dans la suite de la réforme électorale.

Cette réforme, qui a permis aux partis politiques de Montréal de recevoir \$300,000 en remboursement de leurs dépenses électorales, demeure insuffisante à plusieurs points de vue, selon le GAM. Telle qu'elle se présente actuellement, elle favorise la création de partis politiques en période électorale mais ne contribue guère à la permanence d'un débat politique municipal, faute de moyens pour l'articuler.

« Les campagnes de financement ne combleront pas tous les besoins », dit Robert Petrelli dont le parti politique traîne une dette d'environ \$45,000. Une somme de

\$100,000 pour les trois partis politiques municipaux pourvoierait aux besoins essentiels, estime-t-on au GAM.

Dans l'hypothèse où le maire Jean Drapeau quitterait son poste avant la fin de son mandat, hypothèse que le GAM tient pour sérieuse, la nomination de son remplaçant s'effectuerait, selon les règles actuelles, par cooptation au sein du Conseil municipal. Le GAM s'oppose à cette façon de faire et invite le gouvernement québécois à amender la charte de la ville de Montréal afin que le successeur d'un maire démissionnaire soit choisi par élections.

Enfin, le GAM souhaiterait qu'un régime de représentation proportionnelle soit instaurée à Montréal. Bien que l'opposition ait obtenu 42% des votes, elle n'a toujours que deux conseillers sur 54 à l'Hôtel de ville.

† L'Église de la Nouvelle-Alliance

(Rite Catholique Romain Traditionnel)

Liturgie en français célébrée en

L'église Notre-Dame-de-l'Avent (The Advent)

4119, de Maisonneuve, Westmount

(Métro Atwater, sortie: rue Wood)

† VOUS INVITE EN CES JOURS SAINTS

12 avril - JEUDI SAINT Lavement des pieds

Dépouillement des autels

Messe à 19:00

13 avril - VENDREDI SAINT

Office à 18:00

Méditation à 20:00

14 avril - SAMEDI SAINT Veillée pascale à 23:00

suivie de la Messe de la

RÉSURRECTION à Minuit

«Ouvrons grands nos bras et communions ensemble»

Pierre PHOEBUS, Patriarche de l'E.N.A.

Courte grève des étudiants aux HEC

Les 1.600 étudiants de l'école des Hautes études commerciales (HEC) ont débrayé toute la journée hier en vue de pousser leur direction à corriger certains mécanismes de promotion et d'évaluation en vigueur à l'école.

Le débrayage de 24 heures visait en fait à protester contre trois situations jugées déficientes, une pour chacune des trois années. D'abord les étudiants de première année demandent l'instauration de la promotion par matière plutôt que celle qui existe actuellement et qui, advenant le cas où un étudiant échoue dans une matière, l'empêche de passer en deuxième année.

Ensuite, les étudiants demandent que les cours optionnels de comptabilité offerts en deuxième année leur soient crédités, ce qui ne serait pas le cas depuis cette année. Enfin, les groupes de troisième année n'apprécient pas les examens intra-semestriels de comptabilité qui, estiment-ils, correspondent plus ou moins à la matière vue durant l'année et ont pour effet non pas d'évaluer les performances et connaissances mais surtout celui d'opérer une sélection tardive. Or, soutiennent-ils, cette deuxième sélection n'a pas plus sa raison d'être puisqu'il y a maintenant un test d'admission en première année qui établit à environ 550 le nombre annuel des nouveaux arrivants aux HEC.

Le porte-parole étudiant Michel Landreville a par ailleurs précisé hier que ces problèmes font l'objet de discussion depuis mars 1978 au sein d'un comité où siègent des représentants étudiants d'une part et le directeur des HEC M. Pierre Laurin, et deux autres membres de la direction d'autre part. Ce comité en serait venu à un accord de principe sur les revendications étudiantes mais il reste à une autre instance, en l'occurrence le conseil pédagogique des HEC à entériner les ajustements.

M. Landreville résume la situation en ces termes: « On reconnaît la qualité de l'enseignement et on désire que cette qualité prévale aussi

dans le mode d'évaluation et celui de promotion ».

Le conseil pédagogique des HEC (où se retrouvent le directeur de l'école, le directeur des programmes, le secrétaire-général et les chefs des services d'enseignement) doit se réunir aujourd'hui et les étudiants de leur côté évalueront la situation demain en assemblée.

Question nationale

Plus de 70% des étudiants et membres du personnel du cégep de St-Hyacinthe qui se sont prévalus, vendredi, de leur droit de vote, tenu à l'issue d'une semaine sur la question nationale, se sont dits prêts à accorder au gouvernement actuel « le mandat de négocier la réalisation de la souveraineté-association ». Environ 54% des 1.600 « habitants » du Cégep ont voté et les résultats indiquent que parmi les 800 étudiants votants 69,5% ont répondu oui, pourcentage qui grimpe à 77,6% chez le corps enseignant et 78% chez le personnel non-enseignant, soutien, professionnels et cadres. Cette semaine était organisée par le département des sciences humaines et MM. Norbert Rodrigue de la CSN, Rodrigue Biron de l'Union nationale, Fernand Lalonde pour le Parti libéral, Mme Lise Payette du gouvernement et Mme Andrée Ferretti ont donné des conférences. La semaine fut un succès complet, déclarait hier un professeur du département des sciences humaines en concluant que tout aurait été parfait si MM. Claude Ryan et René Lévesque y avaient eux-mêmes représenté leurs partis. M. Ryan aurait été disposé à y aller à la condition que M. Lévesque y soit et ce dernier au bout du compte déclina l'invitation.



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

FORMATION PERSONNELLE ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

PRINTEMPS 1979

COMMUNICATION

- Histoire et évolution de l'information - 3 cr.
- Communication et processus politique - 3 cr.
- Communication - 3 cr.

CONNAISSANCE DU QUÉBEC

- L'expression artistique québécoise - 3 cr.
- L'évolution récente du Québec - 3 cr.

ÉDUCATION PHYSIQUE

- Éléments de cinésiologie - 3 cr.
- Activités générales d'exploration I - 3 cr.
- Motricité et apprentissage moteur - 3 cr.
- Programme d'éducation physique au niveau élémentaire - 3 cr.

LINGUISTIQUE ET LANGUES

- Linguistique descriptive - 3 cr.
- Le français écrit - 3 cr.
- Grammaire et rédaction françaises - 3 cr.
- Version commerciale - 3 cr.

MONDE DU TRAVAIL

- Droit du travail I - 3 cr.
- Relations humaines dans l'organisation - 3 cr.
- Principes de l'administration et de l'organisation - 3 cr.

MONDE SCOLAIRE ET PÉDAGOGIE

- L'organisation scolaire: système social - 3 cr.
- Les services aux étudiants dans la communauté étudiante - 3 cr.
- Notion et évolution des valeurs chez les jeunes - 3 cr.
- Atelier d'animation en enseignement - 3 cr.
- Matériel didactique auxiliaire: création et présentation - 3 cr.

PUBLICITÉ ET RELATIONS PUBLIQUES

- Persuasion et publicité - 3 cr.
- Techniques de créativité - 3 cr.
- Initiation aux relations publiques - 3 cr.

SCIENCES SOCIALES

- Économique I - 3 cr.
- Droit, justice et criminalité - 3 cr.
- Éléments de sociologie - 3 cr.
- Le droit familial: histoire et recherches actuelles - 3 cr.

TECHNIQUES ET MÉTHODES

- Entraînement au travail en équipe - 3 cr.
- Méthode de travail intellectuel - 15h
- Processus et techniques d'organisation - 3 cr.
- Documents et appareils audio-visuels - 3 cr.

Date limite d'inscription: le 19 avril

Renseignements: FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, Chemin Queen Mary, 6e étage
Tél.: 343-6090

CPAir vole de plus en plus à votre service vers...

Vancouver

10h Nouveau vol quotidien, sauf le dimanche. Le seul vol sans escale le matin. Le seul vol Vancouver-Montréal sans escale l'après-midi. (A partir du 30 avril)

17h45 Nouveau vol quotidien, sauf le samedi et le dimanche. Dernier départ l'après-midi. Escale à Ottawa. (A partir du 2 juillet)

Calgary

7h30 Vol quotidien, sauf le samedi et le dimanche. Correspondance à Toronto. (A partir du 29 avril)

18h30 Vol quotidien en soirée. (A partir du 1^{er} juillet)

Edmonton

7h30 Nouveau vol quotidien à bord du même avion, sauf le samedi. Première arrivée. (A partir du 4 juin)

17h10 Le dernier vol quotidien en fin d'après-midi. (A partir du 29 avril)

Winnipeg

17h10 Vol quotidien en fin d'après-midi. (A partir du 29 avril)

18h30 Pratique vol quotidien en soirée. (A partir du 1^{er} juillet)

Toronto

7h30 Vol quotidien le matin, sauf le samedi. Vol pratique Toronto-Montréal l'après-midi. (A partir du 29 avril)

17h10 Vol quotidien en fin d'après-midi. (A partir du 29 avril)

18h30 Vol quotidien en soirée. (A partir du 1^{er} juillet)

Ottawa

17h45 Nouveau vol quotidien, sauf le samedi et le dimanche. (A partir du 2 juillet)

Appelez votre agent de voyages. Ou encore, si vous êtes dans la région de Montréal, communiquez avec CPAir: 931-2233. Dans certaines parties du Québec, composez sans frais 1-800-361-8026.



Rodrigue Tremblay ne s'inquiète pas outre mesure devant le GATT

QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, a rassuré hier à l'Assemblée nationale, le chef de l'UN, M. Rodrigue Biron, quant aux rumeurs voulant que les pays participant aux accords du GATT, à Genève, décident de réduire de 20 pour cent les tarifs imposés aux importations des textiles et du vêtement, au Québec notamment.

Si tel était le cas, plusieurs emplois seraient menacés ici mais M. Tremblay a expliqué qu'il s'agit là de secteurs mous vulnérables et que les pays concernés en tiendraient compte dans leurs négociations.

L'an dernier, le ministre s'était rendu lui-même à Genève expliquer les positions du

Québec dans ce domaine auprès des représentants de la Communauté économique européenne, des États-Unis et du Japon.

Il a dit qu'il serait « très surpris », après ces consultations, que les tarifs soient réduits de 20 pour cent sur les exportations des produits du textile et du vêtement.

Le ministre a cependant déploré de ne pas connaître aussi clairement la position du Canada à ce sujet parce que les négociateurs canadiens « gardent un certain voile de confidentialité » dans ces pourparlers.

De fait, M. Tremblay a établi la position du gouvernement du Québec sur chacun des 3,000 produits qui intéressent le Québec lors de sa rencontre à Genève.

Mais, dans l'ensemble, des craintes subsistent quant au sort qui pourrait être fait aux produits du textile et du vêtement, a reconnu le ministre.

Une des raisons de cette crainte vient justement de l'orientation actuelle du gouvernement fédéral, c'est-à-dire de permettre à des industries de se comprimer fortement en mettant sur pied des programmes d'appoint pour la mobilité des travailleurs et pour le soutien technique du recyclage des travailleurs.

« Il s'agit là d'une vieille orientation et il serait tragique qu'on se limite à ce genre d'approche ponctuelle et superficielle ».

Le chef de l'UN venait de rappeler que le responsable

fédéral en la matière, le ministre Robert Andras, a déjà qualifié les industries du secteur mou de « canards boiteux » qui devront disparaître, dans certains cas, parce qu'il ne croit pas aux subventions permanentes.

M. Tremblay a incité par ailleurs à M. Biron que le représentant du Québec à Genève, qui n'a pas un statut officiel, demeurera sur place afin de suivre l'évolution du dossier et d'en faire rapport au gouvernement.

Comme il s'agit de productions de plusieurs milliards de dollars, a ajouté le ministre, il n'est pas surprenant de payer quelques dizaines de milliers de dollars un observateur québécois là-bas, dans un forum aussi important.

L'épargne-actions peut rapporter 15%

par Michel Nadeau

Le nouveau régime québécois d'épargne-actions peut offrir un rendement de 15% et, certains investisseurs devraient opter pour ce véhicule plutôt que de mettre leur argent dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

C'est ce qu'affirme la maison Nesbitt, Thomson dans un bulletin qu'elle vient d'adresser à ses clients.

Le régime d'épargne-actions est une mesure du dernier budget déposé par le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau. Cette formule permet à un contribuable de déduire de son revenu imposable les sommes investies dans l'achat de nouvelles actions de compagnies ayant leur siège social au Québec. La limite permise est de \$15,000 ou 20% du revenu gagné. Toutefois, ce plafond comprend les montants investis dans les deux autres régimes d'épargne: retraite et logement.

Les analystes de la maison de courtage de la rue Saint-Jacques présentent un ta-

bleau montrant les économies d'impôts réalisées par un contribuable touchant \$30,000, \$40,000, \$50,000 et \$75,000. « Ce moyen ingénieux pourra changer l'attitude négative des investisseurs à l'égard des firmes du Québec ».

Dans le premier cas, le contribuable pourra réclamer un montant maximum de \$6,000 (20%); l'économie d'impôts devient \$1,620. Le rendement réel s'établit à 8.22% soit l'équivalent d'un rendement brut de placement de 13.32%.

Le contribuable touchant \$50,000 paiera \$3,000 en moins ce qui signifie un rendement de 8.57% ou l'équivalent de 14.23%. Ce dernier taux atteindra 14.94% dans le cas d'un revenu de \$75,000.

Même si le régime québécois n'est pas déductible dans le calcul de l'impôt fédéral, « le régime d'épargne actions est plus attrayant que le régime enregistré d'épargne-retraite pour une période de trois ans » ajoutent les analystes de Nesbitt Thomson.

L'épargne retraite demeure plus inté-

ressante pour le jeune contribuable.

Une des conditions de l'épargne-actions est que les titres acquis, ou l'équivalent de leur valeur, soient conservés pour une période de deux ans.

Donc, pour les investisseurs assez âgés, il serait préférable de placer entièrement leur \$15,000 permis dans un régime d'épargne-actions. Ceci est valable pour les revenus de \$75,000 ou la formule « épargne-actions seulement » rapporte \$16,728 alors qu'un combiné « épargne-actions et REER » donne un produit de \$13,517.

Tous ces calculs sont basés sur un rendement de 6% au niveau des dividendes versés. Ce taux est la moyenne actuelle du marché des actions.

Suite à son étude, Nesbitt Thomson commente la situation de dix compagnies québécoises qui seraient des achats intéressants si elles émettent de nouvelles actions: Alcan, Bell, BNC, Banque Provinciale, Consolidated-Bathurst, Domtar, DomTex, Gaz Métro, Ivaco et Provigo.

«Consol» rachètera 5% de ses actions

La compagnie Consolidated Bathurst fera l'achat sur le parquet des Bourses de Montréal et de Toronto d'un maximum de 1.1 million d'actions au cours douze prochains mois.

Dans un communiqué, la direction précise que le volume de ces actions représente 4.9% seulement des titres présentement en circulation.

Cette filiale de Power Corp. a émis jusqu'à maintenant environ 21 millions d'actions,

classe « A ».

Le vice-président, finances, M. Pierre Goyette a expliqué que ces achats visent à maintenir à un même niveau le nombre d'actions présentement en circulation. On sait que la prochaine assemblée annuelle se prononcera sur l'émission de dividendes en action ce qui ferait augmenter le nombre de titres émis.

Présentement, les actions de la « Consol » s'échangent à \$13.50. Le dividende annoncé est de 80 cents.

Investissements manufacturiers

	Variations annuelles de %		
	1978	1979	1980**
Aliments et boissons	8	23	15
Industries du bois	19	19	15
Papiers et industries connexes	-9	4	16
Impression et publication	14	17	14
Métaux primaires	-7	21	12
Fabrication métallique	13	NIL	7
Machines	2	35	16
Matériel de transport	21	69	16
Produits chimiques*	7	-19	-13
Appareils et fournitures électriques	-4	18	14
Produits des minéraux non métalliques	-4	19	11
Autre fabrication	-1	4	7
Fabrication totale	2	9	8

* comprend les usines d'eau chaude
** Prévisions de la Banque de Commerce canadienne impériale

Fonderie de Magog est vendue à des intérêts belgo-américains

par Marie-Agnès Thellier

Une compagnie américaine liée à des intérêts belges, American Magotteaux, de Nashville (Tennessee) s'apprete à acheter Fonderie de Magog, fermée depuis le 1er décembre dernier en même temps que les Fonderies de Sorel.

Les créanciers garantis ont accepté vendredi dernier l'offre d'achat présentée par la compagnie. Cette offre est encore conditionnelle d'une part à un avis favorable de l'Agence fédérale de tamisage

des investissements étrangers, d'autre part à l'octroi d'aides publiques émanant du gouvernement fédéral par le MEER et du gouvernement provincial par la SDI.

American Magotteaux rachèterait l'ensemble des actifs de la Fonderie de Magog, modernisée récemment, mais procéderait à des modifications techniques pour assurer plus de flexibilité à la gamme de produits fabriqués à Magog. Il se pourrait que des équipements additionnels soient achetés. American Magotteaux produit déjà des pièces d'acier aux États-Unis.

La compagnie belgo-américaine a demandé un délai de trois mois pour obtenir les diverses assurances qui lui manquent. Il se peut que, si elle obtient l'autorisation et subventions avant l'été, elle rouvre plus vite Fonderie de Magog.

président et le directeur du Crédit industriel Desjardins, qui a accordé un prêt conjoint avec la SDI et la BCN se montant pour le CID à \$1,250,000, ont confirmé qu'ils n'avaient pas prévu de réserves pour pertes sur l'exercice 1978. D'après leurs calculs, la fonderie valait \$13 millions aux livres et n'avait que \$5.3 millions de dettes, ce qui laissait une

marge pour rembourser les créanciers garantis.

Cet optimisme ne semble pas partagé par tous les intéressés. En tous cas, si les travailleurs de Magog peuvent espérer une réouverture prochaine de leur fonderie, ceux de Sorel sont encore dans l'incertitude. Les deux fonderies employaient en tout 400 personnes.

Les gouvernements ne devraient pas s'ingérer dans l'économie, selon le pdg de la Banque d'Épargne

Le président du conseil et chef de la direction de la Banque d'Épargne, M. André Marcil a lancé une vive attaque hier contre « l'ingérence des gouvernements » en s'en prenant particulièrement « aux niveleurs de la société ».

Devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal, M. Marcil a dénoncé ceux « qui cherchent à nier les différences individuelles entre les hommes — surtout les différences essentielles de caractère, d'effort, et de compétence ».

L'égalitarisme cherche une égalité collective, pas d'occasion mais de résultat. Il veut enlever les récompenses à ceux qui l'ont mérité et les donner à ceux qui ne l'ont pas mérité.

« L'égalitarisme contient un assaut morbide sur la compétence et la justice. Son but

n'est pas de souligner le succès individuel mais de niveller tous les hommes » a poursuivi M. Marcil.

M. Marcil est à la tête de la Banque d'Épargne qui a pris l'automne dernier le contrôle du Crédit foncier. L'intervention du gouvernement québécois a empêché que cette dernière compagnie passe à des intérêts de la Nouvelle-Écosse.

Par ailleurs, M. Marcil a critiqué vivement l'ensemble des interventions gouvernementales au cours des dernières années en donnant plusieurs exemples: loi du zonage agricole, offices de mise en marché, assurance-chômage, subventions au développement régional, sociétés d'État, Centre des congrès.

Dans ce dernier cas, M. Marcil a déploré le choix du gouvernement en ce qui con-

cerne l'emplacement derrière l'Hôtel de ville:

« La raison d'un tel choix, dans la mesure où j'ai pu le saisir, n'a rien à voir avec le Centre des Congrès en tant que tel. Cette décision est plutôt liée à l'existence préalable de réalisations subventionnées par le gouvernement, à savoir les Place Desjardins et Favreau, et le secteur du Vieux Montréal. Le résultat d'un tel choix? »

« Au lieu de pouvoir se rendre à pied au Centre, de l'un ou l'autre de nos trois plus grands hôtels, hiver comme été, par n'importe quel temps, sans devoir s'encombrer d'un manteau, les congressistes éprouveront de la difficulté à y parvenir et n'auront pas non plus en cours de route l'occasion de faire la moindre dépense. »

« Après avoir payé pour

connaître l'opinion d'experts-conseils, comment pouvons-nous permettre à nos édiles de commettre une telle aberration? De quoi s'agit-il exactement? D'obtenir dans la métropole, un Centre de Congrès en tous points efficace? Ou bien de tenter de renflouer des réalisations handicapées dès le départ par leur mauvais emplacement? » a poursuivi M. Marcil.

« Quand on reproche au gouvernement de « se mêler de nos affaires », le terme est faible. Il s'agit en réalité d'ingérences gouvernementales répétées, relevant de la plus haute autorité et effectuées à coup de lois pouvant aller jusqu'à faire jeter en prison quiconque a la témérité de les braver. »

« Dans cette situation, on pourrait s'attendre à voir les citoyens, dans l'intérêt desquels ces lois sont supposément votées, suivre d'un oeil vigilant les projets de loi qui sont soumis au parlement et leur application une fois qu'ils ont été adoptés par lui. Tel n'est malheureusement pas le cas, et pour une raison bien simple qui peut se résumer en trois mots: « dans notre intérêt ». Rares en effet sont les

lois qui, textuellement ou non, ne se présentent pas comme un remède à tel mal ou comme un bienfait particulier. Et malheur à celui qui oserait questionner le bien-fondé de lois si avantageusement présentées, en montrant qu'elles feront plus de mal que de bien ou en soulignant leur coût excessif! »

« Il y a aussi les lois qui, de prime abord, paraissent tout à fait raisonnables, mais qui sont bientôt transformées en cauchemar par les règlements. Ceux-ci, comme on le sait, sont rarement débattus en chambre. Ils sont parfois surprenants, et se compliquent à volonté, au gré du bureaucrate chargé d'administrer la loi, a dit également M. Marcil.

Le dossier des Fonderies de Sorel évolue beaucoup moins vite. Les firmes mandatées par les créanciers garantis pour vendre cette fonderie, appartenant à la famille Simard par l'intermédiaire de la société de gestion Clauréminand, n'auraient pas jusqu'ici reçu de proposition acceptable. Elle continue de prospecter les possibles acquéreurs québécois, canadiens et étrangers.

Les créanciers garantis de la Fonderie de Magog, la Banque canadienne nationale et Roy Nat, enregistreraient une perte, après la vente des actifs à American Magotteaux, pour une somme dépassant les \$2 millions.

Dans le cas des Fonderies de Sorel, on ne sait évidemment pas si la vente se soldera aussi par une perte. Interrogés il y a quelques semaines, le

Crédit Foncier
FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

10%

annuellement pour 5 ans GARANTI

PLACEMENTS À TERME

D'autres termes et types d'intérêt sont offerts. Demandez notre brochure.

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec: (418) 681-0277 • Ottawa: (613) 232-5309

Halifax • Kitchener • London • Toronto • Winnipeg • Regina • Saskatoon
Calgary • Edmonton • Prince George • Vancouver • Vernon • Victoria • White Rock

INSTITUTION INSCRITE: REGIE DE L'ASSURANCE-DEPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS DU CANADA

FONDÉ EN 1880

le dernier chic...

avoir sa maisonnette à LaCité.

Maisonnettes à 2 patiers: au 1er palier: cuisine avec lave-vaisselle, salle à manger, salon et w.c.
au 2e palier: les chambres (2 ou 3 à votre choix), salle de bain complète et balcon.

Venez nous visiter
Demandez Mme J. Piché ou M.L. Thompson

845-4173
350 ouest, rue Prince Arthur à l'angle de l'avenue du Parc.

c'est la vie rêvée!

LaCité

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS "MITA"

Le choix des graphistes! La copie est plus claire que l'original et coûte .04c. Une des plus pratiques!

VENTE-LOCATION • LOCATION

CANADA DACTYLOGRAPHIE INC.
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141
St-Jonction
Ouvert samedi de 9h à 12h

Brevets d'invention MARQUES de COMMERCE

Robic, Robic ET ASSOCIÉS

1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

CARON LIBRAIRE

Livres neufs et usagés
Cartes • Revues • Journaux

Service de photocopie

JUSQU'À 10.00 \$ TOUTS LES SOIRS

251 Ste-Catherine E.

Les investissements augmenteront de 8%

Les investissements consacrés à l'industrie manufacturière augmenteront de 9% cette année et de 8% l'année prochaine, contre 2% en 1978 alors que les investissements concernant les industries liées à l'énergie devraient connaître une hausse de 9% cette année et de 17% l'année prochaine, selon une étude de la Banque de commerce canadienne impériale.

Celle-ci prévoit qu'en 1980 la totalité des investissements atteindra environ \$61.3 milliards, soit une hausse, en termes réels, de 5% par rapport à 1979, les plus importantes augmentations se produisant « dans le secteur miniers, pétroliers et gaziers, de l'habitation du transport, des communications et des services publics. Les dépenses d'investissement des gouvernements et des institutions continueront de s'accroître moins rapidement que l'ensemble des investissements », ajoute le bulletin économique.

La banque de Toronto précise que la plupart des industries manufacturières pour lesquelles l'on prévoit un accroissement rapide des investissements cette année continueront d'occuper une position de force en 1980.

« L'exportation de produits de la pêche encouragera les investissements dans le secteur des aliments et boissons; l'industrie des machines et le secteur des appareils et fournitures électriques se développeront pour répondre à la demande croissante, en particulier celle des industries productrices d'énergie et de l'industrie du matériel de transport, secteur où les investissements seront très importants, les fabricants de voitures agrandissant leurs installations au Canada afin de fabriquer des voitures plus petites et plus légères ».

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GUILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.

2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.

Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER

Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.

6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, belair & associés

Comptables agréés

MONTRÉAL — QUÉBEC — RIMOUSKI — SHERBROOKE — TROIS RIVIÈRES
OTTAWA — SEPT ÎLES — SAINT-HYACINTHE — COATICOOK — MATANE

ANDRÉ PERRAULT

Le plus grand centre postal du DISQUE CLASSIQUE au Canada

Notre entrepôt situé à St-Hyacinthe est maintenant ouvert au public!

600 rue Ste-Anne, centre-ville St-Hyacinthe
Route Trans-Canadienne (20) vers Québec, sortie 130S, 26 milles de Montréal

AVIS D'ASSEMBLÉE de L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITÉE

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'Imprimerie Populaire Limitée, aura lieu le

mercredi, 25 avril 1979 à 20:30 heures au 755 rue Roy est Montréal

- Pour recevoir le rapport annuel du Conseil d'administration.
- Élire les membres du Conseil pour l'exercice 1979.
- Voir généralement aux autres affaires de la compagnie.

Montréal, le 10 avril 1979

Paul Sauriol Secrétaire

Certificats Or et Argent

Nous annonçons la mise en vente de nos certificats de métaux précieux. Ces certificats représentent l'alternative la moins chère pour investir dans les marchés de l'or et de l'argent.

COMPAGNIE DE FIDUCIE GUARDIAN

Dept D
618 rue St-Jacques
Montréal, Canada
H3C 1E3
(514) 842-8251
Télex: 05-25721

METRO
Victoria
Square

Téléphoner à Wilfrid de Freitas ou Hedy Mokry à (514) 842-8251 pour obtenir plus de détails sur ce moyen original d'acquiescer de l'or ou de l'argent. Ou obtenir le code du jour en composant (514) 842-1788 (notre LIGNE D'OR, ouverte 24 heures par jour).

- Pas de frais de fabrication ou de titrage.
- Seulement 1/4 de 1 pour-cent de commission, à l'achat et à la vente.
- Les certificats s'enregistrent au nom d'une personne ou d'une compagnie.
- En tout temps, on peut vendre les certificats ou les rendre en échange de leur contrepartie en métal (frais de lingots exigés).
- Des frais minimes de droit de garde assurent les certificats pour leur plein montant.

LES DISQUES RCA EN COLLABORATION AVEC MULTIDISC INC. PRÉSENTENT LE FESTIVAL DU DISQUE CLASSIQUE



MULTIDISC INC.

IMPORTÉ D'EUROPE

DU 11 au 14 AVRIL 1979

ALBUMS DOUBLES DUETTO

Régulier \$15.98

EN SPÉCIAL \$9⁹⁹ chacun



Un concert à Venise au temps de Vivaldi/Artistes variés 20200/1



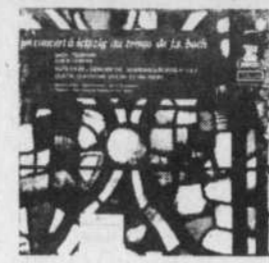
Un concert à Vienne au temps de Mozart/Artistes variés 20202/3



Un concert à Leipzig au temps de J.S. Bach/Artistes variés 20204/5



Un concert à Londres au temps de Haendel/Artistes variés 20206/7



Un concert à Versailles au grand siècle/Artistes variés 20208/9



Sonates pour piano/Mozart/Pires 20222/23



Un concert Jean Sebastian Bach/Rampal, Veyron, Lacroix 20212/13



Les suites pour orchestre/Bach/Paillard 20216/17



Les concertos pour piano/Chopin/Czerny, Stefanska & Smendzianka 20218/19



Les concertos pour orgue Vol. 2/Haendel/Paillard Alain 20226/27



Mozart/Flûte et Harpe 70175



Boieldieu/Conc. harpe 70192



Albiononi/Adagio 70231



C. Debussy/Petite suite pour orchestre 70422



Rampal/Pierlot/Scimone 70474



Concerto pour 2 mandolines 70545



4 Ctos pour mandolines 70684



Mozart/Symphonies no 40 et 41 70738



Vivaldi/Quatre concertos/Solisti Veneti/Scimone 70818

Régulier \$11.98

EN SPÉCIAL \$7⁷⁷ chacun

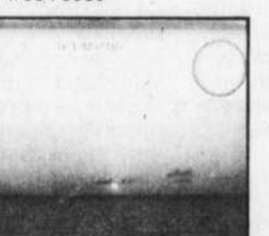
QUANTITÉ LIMITÉE!



Charme de la Harpe/ Lily Laskine 70932



Chopin/Les préludes, Op 28, Op. 45/Maria Joao Pires 70969



Vivaldi/Les quatre saisons/F. Jarry/Paillard 18001



Le canon de Pachelbel et huit pages célèbres/Redel 18005



L'adagio D'Albioni et quatre concertos Venitiens/Paillard 18006



Mozart/Concerto pour flûte et harpe & clarinette 18011



Vivaldi/Les concertos pour quatre violons/Scimone 18020



Rodrigo/Concerto D'Arranjuez/Ernesto Bitetti/ Guitar 18031



Mozart/La petite musique de nuit/Ristenpart 18034

AUTRES DISQUES ERATO

À \$7⁷⁷

1. Durufle/Requiem/GPDD 70010
2. Mouret/Lully/Fanfares 70069
3. Haendel/Royal fireworks music/GPDD 70119
4. Mozart/Sonates Flûte et Clavier 70112
5. Symphonies de chasse/J.F. Paillard/GPDD 70234
6. Symphonies de festin royal/GPDD 70316
7. Messe de De Saint-Hubert 70350
8. Le grand écurie de Versailles 70410
9. Le canon de Pachelbel 70468
10. Rampal/Veyron-Lacroix/Debussy/GPDD 70515
11. Symphonie concertante/Mozart 70516
12. Vivaldi/Conc. 4 violons 70641
13. Flûte 7 orgue/J.P. Rampal/M.C. Alain 70649
14. Vivaldi/4 saisons/Scimone 70679
15. Mozart/Symphonie des jouets/Promenades en traineau/Orch. de Munich 70731
16. Vivaldi/Concerto vide d'amour 70758
17. Mozart/Petite musique de nuit 70772
18. Monteverdi/Madrigaux vol. 1/Corboz 70848
19. Monteverdi/Madrigaux vol. 2/Corboz 70849
20. Adagios Célèbres/Solisiti Veneti 70862
21. Trois concertos pour deux flûtes/Rampal Wislon 70888
22. Chopin/Les études/M. Haas/Piano 70941
23. Trois concertos pour mandoline/XVIII le S./G. Anedda 71051
24. Fanfares pour tous les temps/André et L'octeur des cuivres de Paris 71075
25. Haendel/Le Messie (extraits)/Artistes variés 71137
26. Charme du Hautbois/Pierlot/Paillard 18003
27. Douze Menuets célèbres/Paillard 18004
28. Haendel/Water music/Paillard 18008
29. Musiques nuptiales/Artistes variés 18012
30. Symphonies des jouets/Redel 18014
31. Largo De Haendel/Aria De Bach/Redel 18019
32. Symphonies pour les soupers du roy/Paillard 18021
33. Faure/Requiem/Fremaux 18025
34. Pièces pour harpe/Lily Laskine 18030
35. Bach/Les concertos pour 3 et 4 clavecins/Paillard 18033

Disponibles chez les disquaires suivants:

MONTREAL ARCHAMBAULT 500 Est Ste-Catherine Montréal, P.Q.	MONTREAL PIERRE LEBLANC MUSIQUE 1222 Mont-Royal Est Montréal, Qué.	VALLEYFIELD MUSIQUE ET SON BEL-AIR 50 Dufferin, Ctre d'Achat Valleyfield, Valleyfield, P.Q.	REPENTIGNY BÉLAIR MUSIQUE 100 Brian, Galerie Rive Nord, Repentigny, P.Q.
MONTREAL LAU-SON DISQUES 4284 Est Jean Talon, Centre d'Achat Boulevard, St-Léonard, P.Q.	MONTREAL BEAULIEU MUSIQUE 766 Est Beaubien, Montréal, P.Q.		MONTREAL MUSICOMAGNAC 335 Est Ste-Catherine, Montréal, P.Q. commandes \$15. et plus c.o.d. +frais postaux
REPENTIGNY MUSIC-O-THÈQUE Place Repentigny 155 Notre Dame, Repentigny, P.Q.	MONTREAL L'AVANT-GARDISQUES 1606 Fleury Est, Montréal, P.Q.	LACHUTE DISQUES CHUTE MUSICAL Galerie Lachute, Lachute, P.Q.	ST-JEAN LE CARROUSEL 33 Saint-Jacques Saint-Jean, P.Q.

L'assaut final est lancé contre Kampala

NAIROBI (d'après AFP et Reuter) — Kampala était hier soir coupée du reste du monde après que les forces combinées de l'armée tanzanienne et des exilés ougandais eurent lancé, appuyées par l'artillerie et l'aviation, leur assaut final contre la capitale ougandaise et le régime militaire du président Idi Amin Dada.

En fait, les forces anti-Amin ont déversé hier une pluie de roquettes et d'obus sur Kampala tout en se préparant à prendre la ville en état. Selon des habitants de la capitale, les roquettes de 122mm, de fabrication chinoise, sifflaient au-dessus de leurs têtes, amenant certaines personnes à penser que les Mig tanzaniens étaient entrés en action. Les roquettes se sont écrasées sur des installations militaires mais aussi sur le principal hôpital de la ville et sur des quartiers résidentiels.

Contactés par téléphone depuis Nairobi, les habitants du quartier de Katalema ont se

trouve la faculté d'agriculture, au nord de la ville, ont déclaré qu'ils venaient de serrer la main aux premiers officiers tanzaniens emmenant leurs troupes vers le centre de la ville.

De source diplomatique, on indique que les rebelles semblent essayer, après un bombardement massif, de lancer au moins deux colonnes d'infanterie en direction du centre-ville.

D'après un diplomate en poste à Kampala, la situation semble désespérée. Il a indiqué qu'il n'y avait ni électricité ni eau ni vivres dans son quartier et que certaines des vitres de sa maison avaient été brisées par des tirs de mortier qui avaient détruit un mur dans son jardin.

Des roquettes et des obus sont également tombés sur le principal hôpital de la capitale, sur la colline de Mulago, au nord de la ville, tuant un médecin et faisant plusieurs blessés.

L'Université de Makérére,

où s'étaient cantonnées pendant le week-end les troupes fidèles au maréchal Amin, a également été touchée, de même qu'une école catholique et un couvent proches de la cathédrale de Rubaga. Malgré les dégâts matériels, il n'y a eu aucun blessé parmi les oeuvres et les enfants.

Radio-Ouganda, qui était jusqu'à présent la principale source officielle d'information, est restée silencieuse pendant la plus grande partie de la journée. Peu avant la tombée de la nuit, un émetteur a diffusé de la musique pop mais n'a donné aucun bulletin d'information. Hier matin, la capitale avait essuyé son plus fort barrage d'artillerie depuis le début des combats, pendant une heure et demie.

Le président Amin n'a pas donné signe de vie de la journée. Selon un habitant, un convoi de cinq Mercedes noires a quitté la ville à vive allure en direction de Jinja lors d'une trêve dans les bombardements pendant l'après-midi, et le chef de l'État aurait pu se trouver dans l'une d'entre elles.

Selon des étrangers joints par téléphone, à Jinja, de nombreux groupes de soldats arrivent de Kampala. La ville de Jinja est maintenant envahie de soldats. Certains volent des voitures et pillent des magasins.

Un de ces étrangers, qui s'est rendu en voiture hier matin de Kampala à Jinja, a déclaré avoir vu les troupes tanzaniennes avancer en direction des casernes de la police sur la colline de Mackindye, au sud de Kampala. Les troupes loyales au maréchal Amin creusaient des tranchées devant sa résidence et disposaient aux tirs. On rapportait hier soir qu'un des fils d'Idi Amin se trouvait parmi les centaines de blessés soignés à l'hôpital de Jinja.

Par ailleurs, le gouvernement ouest-allemand a déclaré qu'il était profondément consterné par l'assassinat de quatre journalistes en Ouganda. Cependant, tout espoir n'est peut-être pas perdu puisque les forces ougandaises ont annoncé avoir arrêté deux groupes de quatre Européens dans le même secteur. Ceux qui ont été exécutés ont été présentés par Radio-Kampala comme des mercenaires armés.

Enfin, le maréchal Amin, qui depuis de nombreuses années était soutenu sans défaillance par le bloc soviétique, est mardi l'objet de vives critiques de la part du quotidien polonais Glos Pracy, qui écrit que le dirigeant ougandais a de nombreux ennemis dans son propre pays.

« Sa politique capricieuse et déséquilibrée est fondée sur la terreur contre les opposants au système » et ses initiatives inconsidérées « ont mené au déclin économique progressif du pays », ajoute Glos Pracy.



Alors que les combats font rage autour de Kampala, de nombreux Ougandais cherchent asile hors du pays, comme cette famille qui vient de traverser la frontière du Kenya, à Malaba. (Photolaser AP)

Le régime Somoza est menacé au Nicaragua

MANAGUA (d'après AFP et Reuter) — Des mesures de sécurité exceptionnelles ont été prises hier, au Nicaragua, alors que le Front sandiniste de libération lançait un appel à l'insurrection générale contre le régime du président Anastasio Somoza.

La guerre civile a pris des proportions grandissantes ces derniers mois et il apparaît que le gouvernement de la famille Somoza, qui contrôle le pays depuis 45 ans, se trouve en cette Semaine Sainte plus menacé que jamais.

Des barrières de protection ont été érigées autour des usines électriques, des réservoirs d'eau, des bâtiments des postes et télécommunications, et la protection des casernes a été renforcée.

Le secrétaire général de l'armée nicaraguayenne, le général Cesar Suazo, a mis au défi les sandinistes d'attaquer la capitale. L'armée, a-t-il assuré aux journalistes, a tous les moyens de les « anéantir et les écraser ». Il a par ailleurs indiqué que de nouveaux combats se déroulaient dans le nord du pays.

Le général Suazo, ensuite, a nié qu'un coup d'État militaire soit en préparation contre le président de la République, le général Anastasio Somoza, aux Etats-Unis depuis dimanche dernier. L'état-major de l'armée, a affirmé que le général Suazo, se maintient en contact permanent avec le président, et toutes les décisions sont prises en accord avec lui.

Des milliers de personnes se sont précipitées dans les marchés populaires pour faire des provisions, et dans les banques des clients, en longues files, ont retiré de l'argent en prévision d'une attaque de la capitale.

La puissance de feu des combattants du Front, selon certains observateurs militaires, est maintenant devenue comparable à celle de l'armée nationale de douze mille hommes. Dimanche pour la première fois, le Front a pu abattre dans le nord du pays deux appareils de transport de troupes de l'armée nicaraguayenne et, selon le communiqué d'hier, 100 membres des forces armées gouvernemen-

tales ont été tués depuis le 23 mars.

La ville d'Esteli, dans le nord du pays, semble avoir été hier le principal point d'affrontement entre guérilleros sandinistes et gardes nationaux nicaraguayens.

Les deux parties ont donné des versions différentes de l'évolution des combats. « La victoire est proche », a annoncé la radio sandiniste, alors qu'un communiqué de la garde nationale a affirmé que la ville, débarrassée des tireurs rebelles isolés, était en cours de « nettoyage ».

Depuis le déclenchement de l'insurrection, samedi, à la veille du départ en vacances du général Anastasio Somoza, soixante-quatre guérilleros, sept soldats et cinq civils ont été tués, a précisé le commandement de la garde nationale.

Selon des habitants d'Esteli qui ont cherché refuge dans la campagne environnante, les maquisards sandinistes contrôlaient plusieurs quartiers de la ville. Lundi soir, ils ont construit des barricades et incendié plusieurs boîtes de nuit et autres centres de distraction.

Les sandinistes avaient récemment déclaré la guerre au vice et à la distraction, affirmant que la population ne devait pas songer à se distraire avant l'aboutissement de leur lutte contre le régime du général Anastasio Somoza.

Selon les témoins, l'armée de l'air nicaraguayenne a bombardé des faubourgs de la ville tenus par les maquisards, et les gardes nationaux, soutenus par des chars d'assaut, ont fouillé les rues maison par maison.

Au plus fort des combats, le commandant de la garnison locale, le colonel Gonzalo Martinez, a été limogé et remplacé par le colonel Vicente Zuniga, spécialiste de la lutte anti-guérilla. Celui-ci occupait encore récemment le poste de chef de la garde personnelle du président Somoza.

Des combats sporadiques ont également été signalés dans plusieurs autres villes du sud et du nord du pays qui avaient été prises pour objectifs par les maquisards lors du déclenchement de leur offensive coordonnée, samedi.

Israël fait deux raids au Sud-Liban

BEYROUTH (d'après Reuter, AP et AFP) — L'aviation militaire israélienne a effectué deux raids au Sud-Liban, hier après-midi, l'un contre la ville de Damour, à 15 km sur la côte au sud de Beyrouth, l'autre contre le camp de réfugiés de Rachidiye et le village de Ma'Aliyeh, près de Tyr, faisant de nombreuses victimes.

De source palestinienne autorisée, on précise que le bombardement de Damour a duré près de vingt minutes et l'autre un peu plus longtemps. Les dégâts sont importants. Les forces palestino-progressistes ont riposté aux tirs des Israéliens, ajoutant-t-on de même source.

Apparemment, ces raids ont été effectués en représailles contre les Palestiniens qui ont revendiqué l'attentat commis le matin même sur le marché de Tel Aviv. L'explosion d'une bombe, au milieu d'un étalage de poisson, avait fait un mort et quinze blessés, avait-on annoncé de source israélienne.

À Tel Aviv, un porte-parole militaire a précisé que les opérations étaient dirigées contre des bases de l'Organisation de libération de la Palestine, qui avait revendiqué à Beyrouth, quelques heures plus tôt, l'attentat en Israël. Le porte-parole a précisé que tous les appareils étaient retournés saufs à leurs bases.

De source palestinienne autorisée, on apprendait hier soir que les raids israéliens auraient fait un mort et trois blessés à Tyr, et deux morts et douze blessés à Damour. L'agence palestinienne Wafa a rapporté, pour sa part, à Beyrouth que l'attentat de Tel Aviv avait fait 50 morts ou blessés et que les auteurs de l'opération étaient retournés saufs à leurs bases.

L'Égypte a condamné avec vigueur le raid aérien israélien contre le Sud-Liban, qui a fait des victimes parmi les Libanais et les Palestiniens, dans un communiqué émis hier soir par le ministère égyptien des Affaires étrangères.

Le communiqué égyptien estime que le raid israélien est « en contradiction » avec les efforts déployés pour l'instauration d'une paix globale dans la région et la réalisation des droits du peuple palestinien.

Le communiqué considère en outre que le raid constitue une « violation de la souveraineté libanaise et des lois et chartes internationales. Le communiqué lance enfin une mise en garde « contre les graves conséquences pour l'avenir de la région qui pourraient découler de cette sorte d'action ».

Entre-temps, au Caire, les 360 membres du Parlement égyptien ont ratifié hier à une forte majorité le traité de paix israélo-égyptien, ainsi que ses annexes et ses lettres d'interprétation, après deux jours de débat. Le vote s'est traduit par 329 voix pour, 13 contre, une abstention et 17 absents.

D'autre part, la cérémonie d'échange des instruments de ratification du traité de paix a été retardée, a indiqué M. Boutros Ghali, ministre d'État égyptien aux Affaires étrangères, dans une déclaration au correspondant, au Caire, de la télévision israélienne.

Le correspondant israélien, qui a cité M. Ghali, croit savoir que ce report est motivé par le désir du président Anouar Sadate de faire approuver le traité de paix par

un référendum populaire, dans les prochains jours. Le chef de l'État égyptien pourrait apporter, aujourd'hui, des précisions sur cette consultation populaire, a ajouté le journaliste.

L'échange des instruments de ratification, qui se fera au centre de détection avancée américaine d'Oum Hashiba, dans le Sinaï, avait été initialement prévu pour le 16 avril.

En ce qui concerne le report de la visite au Caire du vice-président du Conseil israélien, M. Yigael Yadin, et du ministre israélien de la Défense, M. Ezer Weizman, M. Ghali a estimé, selon la télévision israélienne, que cela ne saurait avoir aucune influence sur la date de l'évacuation d'El Arich, dans le nord du Sinaï, fixée au 25 mai, a rapporté le correspondant.

Cependant, les commentateurs politiques de la radio de l'armée israélienne estiment que le report de la visite au Caire de MM. Yadin et Weizman pourrait fort bien constituer une sorte de « sanction » du gouvernement israélien, en réaction aux dernières déclarations du premier ministre égyptien, M. Moustapha Khalil.

À la présidence du Conseil à Jérusalem, on a justifié hier par « la difficulté d'assurer une nourriture cachère (conforme aux préceptes religieux) pendant la Pâque », pour les délégations israéliennes, le report des visites du vice-président du Conseil et du ministre de la Défense.

« Sa politique capricieuse et déséquilibrée est fondée sur la terreur contre les opposants au système » et ses initiatives inconsidérées « ont mené au déclin économique progressif du pays », ajoute Glos Pracy.

Offensive contre les Khmers rouges

BANGKOK (AFP) — Cinq mille soldats vietnamiens et quelque mille miliciens auxiliaires cambodgiens s'efforcent de boucler la région montagneuse du sud-ouest du Cambodge d'où partent les raids meurtriers des Khmers rouges contre les garnisons isolées et les lignes de communications, ont confirmé hier les observateurs militaires à Bangkok.

Les combats sont violents et se rapprochent de la frontière Thaï où l'armée a été mise en état d'alerte. Phnom Penh fait état de victoires spectaculaires, qui sont accueillies avec réserves par les observateurs ayant accès à l'intérieur du Cambodge.

Selon SPK, l'agence de presse du nouveau régime, quatre états-majors khmers rouges ont été saisis en mars, dont deux dans l'Ouest-Tasanh et Amleang (60 kms à l'ouest de Phnom Penh) et deux dans les provinces de Takeo et Kampot, où, selon SPK, plus de dix mille « esclaves » des Khmers rouges ont été libérés. Selon l'agence, plus de trois mille Khmers rouges auraient été tués et blessés, des centaines de véhicules, d'armes et des tonnes de riz saisis.

La radio des Khmers rouges, qui émet depuis le Yunnan chinois les rapports transmis en morse depuis les maquis, indiquent les services spécialisés, fait état de 1.500 Vietnamiens tués depuis le début de l'offensive dans l'ouest le 27 mars.

La fuite en Thaïlande de 169 soldats cambodgiens avec leur armement la semaine dernière laisse les observateurs sceptiques sur la valeur combattive de la nouvelle armée de Phnom Penh. Les Khmers rouges qui se sont entretenus lundi encore avec les journalistes le long de la frontière ont bon moral. Un commandant de compagnie en position dans la région de Poipet (330 kms à l'est de Bangkok) a dit aux journalistes que le ravitaillement chinois, y compris des tanks, avait été débarqué sur la côte cambodgienne et que les partisans avaient saisi une grande quantité d'armes au cours des derniers jours de combat sur la route cinq, qui traverse la région ouest.

Selon une source ayant accès au Cambodge, des avions non identifiés se sont récemment posés sur des terrains de fortune établis dans les Cardamones, bastion montagneux où se tient le PC des Khmers rouges dirigé par Pol Pot, premier ministre déposé et l'ambassade de Chine qui l'a suivi dans les maquis.

La radio des Khmers rouges a publié hier une déclaration autorisée confirmant la présence au Cambodge de tous les dirigeants, où ils participent à la lutte populaire contre les agresseurs vietnamiens. La radio a accusé Hanoi d'avoir fabriqué de toute pièce « la fable de la fuite en Thaïlande des responsables du

Cambodge démocratique pour tromper l'opinion internationale ».

Les observateurs militaires étrangers ont de bonnes raisons de croire que les dirigeants cambodgiens sont toujours au Cambodge. Il apparaît toutefois que si la saison des pluies qui est proche n'interrompt pas le mouvement des unités vietnamiennes, leur situation pourrait devenir difficile.

SALT-2: Carter parle de nouveaux progrès

WASHINGTON (AFP) — Le président Jimmy Carter a confirmé hier que de nouveaux progrès viennent d'être réalisés entre les États-Unis et l'URSS vers la conclusion d'un accord SALT-2 sur la limitation des armements stratégiques mais il a souligné que « quelques questions » restent encore à clarifier.

Le chef de la Maison-Blanche a noté, au cours d'une conférence de presse, que tant que ces derniers problèmes ne seront pas aplanis, il ne sera pas décidé du lieu et de la date d'une rencontre au sommet Carter-Brejnev.

« Des progrès ont été faits continuellement (lors des négociations). Il n'y a jamais eu d'interruption de discussions (...) Récemment, de nouveaux pas en avant ont été accomplis vers la conclusion d'un traité sur la limitation des armements stratégiques. Il y a encore quelques questions qui restent à résoudre, des clarifications », a déclaré le président américain.

Depuis plusieurs semaines, on estime à Washington qu'une issue positive de ces négociations entreprises il y a six ans est imminente. Le secrétaire d'État Cyrus Vance et l'ambassadeur d'URSS à Washington, M. Anatoly Dobrynine, se sont rencontrés à deux reprises en trois jours pour tenter de surmonter les derniers obstacles qui portent sur la vérification du respect des clauses du traité et sur la modernisation des arsenaux

stratégiques existants d'ici à 1985, échéance des SALT-2.

Au cours de sa conférence de presse, M. Carter n'a abordé que deux autres sujets de politique étrangère:

— Proche-Orient: les actions terroristes comme l'attentat à la bombe perpétré hier à Tel-Aviv sont contre-productives. Elles ne constituent pas un nouveau problème résultant de la signature du traité de paix israélo-égyptien, a estimé M. Carter. « Le meilleur moyen (de palier le terrorisme) est de prouver la viabilité et les avantages du processus de paix » au Proche-Orient. « Il n'y a aucun doute que le terrorisme va continuer dans les prochains mois. J'espère qu'il disparaîtra peu à peu quand il sera démontré que le traité de paix est définitif et qu'il va déboucher sur des résultats », a conclu le président américain.

— Aide à la Turquie: les États-Unis ont collaboré avec le chancelier allemand Helmut Schmidt, comme convenu lors du sommet de La Gueduloue en janvier, pour définir une approche multinationale aux problèmes économiques de la Turquie. L'administration américaine a requis au Congrès des prêts et dons de 150 millions de dollars à cet effet. Ce dossier sera certainement rediscuté lors du sommet des pays industrialisés, qui va se tenir à Tokyo à la fin du mois de juin, a dit M. Carter.

« Sa politique capricieuse et déséquilibrée est fondée sur la terreur contre les opposants au système » et ses initiatives inconsidérées « ont mené au déclin économique progressif du pays », ajoute Glos Pracy.

« Sa politique capricieuse et déséquilibrée est fondée sur la terreur contre les opposants au système » et ses initiatives inconsidérées « ont mené au déclin économique progressif du pays », ajoute Glos Pracy.

« Sa politique capricieuse et déséquilibrée est fondée sur la terreur contre les opposants au système » et ses initiatives inconsidérées « ont mené au déclin économique progressif du pays », ajoute Glos Pracy.

Élections en Italie en juin

ROME (Reuter) — Les élections législatives italiennes auront lieu les 3 et 4 juin et les deux nouvelles chambres se réuniront le 20 juin, a annoncé hier soir le gouvernement. Le Sénat et la Chambre des députés avaient été dissous il y a huit jours par le président Sandro Pertini à la suite de l'impasse dans laquelle s'étaient enfoncées les consultations pour former un nouveau gouvernement. L'impasse durait depuis la fin janvier, époque à laquelle le cabinet de M. Andreotti avait été mis en minorité.

Comme on s'y attendait généralement, le Cabinet a choisi de ne pas faire coïncider les élections législatives nationales et les élections au Parlement européen, qui se tiendront une semaine plus tard. Leur simultanéité aurait présenté des avantages financiers mais nécessité des modifications constitutionnelles, ce à quoi M. Andreotti, président du Conseil sortant, était hostile. Le Parti communiste a estimé hier soir « insatisfaisant » la séparation des deux élections.

« Sa politique capricieuse et déséquilibrée est fondée sur la terreur contre les opposants au système » et ses initiatives inconsidérées « ont mené au déclin économique progressif du pays », ajoute Glos Pracy.

La Rhodésie bombarde une base de la ZAPU

SALISBURY (d'après AFP) — La première phase des élections rhodésiennes s'est déroulée hier avec le vote de la minorité blanche, alors que d'importantes opérations anti-guérilla ont eu lieu en Rhodésie même et contre les bases d'insurgés à l'étranger.

En effet, tandis que les bureaux de vote ouvraient leurs portes hier matin, l'aviation rhodésienne bombardait le quartier général de l'Union du peuple africain du Zimbabwe (ZAPU) de M. Joshua Nkomo à 10 kms à l'ouest de la capitale zambienne faisant apparemment de nombreuses victimes.

Le commandement militaire rhodésien a affirmé pour la première fois que des Soviétiques « dirigent et contrôlent » les opérations de la ZIPRA contre la Rhodésie, laissant entendre, selon les observateurs, que des Soviétiques pourraient figurer parmi les victimes du raid.

Le président zambien Kenneth Kaunda a déclaré, à l'ouverture de la conférence de solidarité des peuples d'Afrique et d'Asie à Lusaka, que le raid rhodésien avait fait un mort et sept blessés. De son côté, le président de la ZAPU, M. Joshua Nkomo, a déclaré hier soir que « d'ici à deux mois, le Front patriotique marchera sur Salisbury et Bulawayo ».

Le Front patriotique rhodésien, rappelle-t-on, est coprésidé par M. Nkomo et par M. Robert Mugabe, chef de l'Union nationale africaine du Zimbabwe (ZANU) basée au Mozambique.

Par ailleurs, seuls les Rhodésiens blancs, ainsi que les métis et Asiatiques compris dans le groupe « européen », étaient appelés à voter pour choisir 20 des 28 élus blancs dans la future Assemblée nationale biraciale de 100 membres.

16 des 20 sièges ont été automatiquement attribués au Front rhodésien de M. Ian Smith, en l'absence d'opposition. Les quatre circonscriptions disputées hier devraient également lui revenir.

L'élection pour les blancs a lieu une semaine avant le début de l'élection des 72 députés africains au suffrage universel, prévue du 17 au 21 avril, pour permettre à un maximum de blancs de rejoindre les rangs de l'armée pendant cette période.

En effet, face aux menaces de perturbation des opérations de vote par le Front patriotique de MM. Nkomo et Mugabe, le gouvernement de transition alignera la semaine prochaine plus de 70.000 hommes armés, la plus importante mobilisation de l'histoire du pays. Toutes les permissions et exemptions ont été annulées, et les blancs jusqu'à 59 ans ont été rappelés.

L'importance de cette mobilisation est due à la nécessité d'assurer à la fois la protection de quelque 2.000 points de vote, des installations industrielles et stratégiques visées par la guérilla et de poursuivre les opérations contre l'insurrection nationaliste.

« Sa politique capricieuse et déséquilibrée est fondée sur la terreur contre les opposants au système » et ses initiatives inconsidérées « ont mené au déclin économique progressif du pays », ajoute Glos Pracy.



Un buffet au sommet du Régence Hyatt? Au sensationnel Tour de Ville? Pour seulement \$7.50?

Oui, tous les midis, du lundi au vendredi, vous pouvez vous offrir un excellent buffet chaud et froid dans l'ambiance unique du Tour de Ville, le seul restaurant tournant à Montréal, auquel on accède par ascenseur panoramique. Il y a aussi un menu particulier servi aux tables.

Et le dimanche, le Brunch au champagne à \$11.50.

Réervations: 879-1370

HÔTEL RÉGENCE HYATT MONTRÉAL

UNIVERSITÉ CONCORDIA

COURS DE LANGUES — FRANÇAIS — ANGLAIS

AVRIL 1979

ANGLAIS	
JOUR	SOIR
23 avril - 13 juillet Lundi au jeudi 9h - 15h Vendredi 12 semaines - 288 heures - \$800	23 avril - 11 juillet Lundi et mercredi 18h - 21h Lundi et mercredi 12 semaines - 72 heures - \$200
23 avril - 12 juillet Lundi, mercredi et jeudi 9h - 12h 12 semaines - 108 heures - \$300	
FRANÇAIS	
24 avril - 12 juillet Mardi et jeudi 9h - 12h 12 semaines - 72 heures - \$200	24 avril - 12 juillet Mardi et jeudi 18h - 21h 12 semaines - 72 heures - \$200

Pour renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec le:

BUREAU DU REGISTRAIRE
CENTRE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
ÉCOLE DE LANGUES
1560 ouest, boulevard de Maisonneuve, salle 221
Montréal, Québec
ou appeler au 879-8436

SPORTS

Victoires des Penguins à Buffalo

Vancouver surprend les Flyers, 3-2

PHILADELPHIE (AP) — Les joueurs recrues Thomas Gradin et Stan Smyl ont compté leur premier but en séries éliminatoires alors que les Canucks de Vancouver ont défait les Flyers de Philadelphie 3-2, hier, dans le premier match des huitièmes-de-finale.

Les Canucks, dont le dossier est le pire des 12 équipes participant aux éliminatoires, ont bénéficié d'une performance exceptionnelle du gardien Gary Bromley, qui a joué deux saisons à Buffalo puis deux autres dans l'Association mondiale avant de rejoindre les rangs du Vancouver cette sai-

son. Il a réalisé 28 arrêts à son premier match en série.

Gradin, qui a déjà porté les couleurs de l'équipe nationale de la Suède, a compté le premier but à 1:35 du deuxième vingt. Il a reçu une belle passe de Smyl et a déjoué le gardien Wayne Stephenson d'un lancer de revers. Smyl a lui-même marqué neuf secondes seulement après le début du dernier tiers après s'être enparé d'une rondelle libre à la ligne bleue des Flyers.

Ceux-ci ont réduit l'écart à 2-1 à 6:30 grâce au but de Bobby Clarke. Don Lever a cependant porté le compte 3-1 à 10:28 avant que Reggie Leach

ne marque le dernier but de la rencontre avec 25 secondes à faire.

A Buffalo, des buts de Blair Chapman, Gary McAdam et Orest Kindrachuk en troisième période ont permis aux Penguins de Pittsburgh de disposer des Sabres 4-3. Le gardien Denis Herron a joué un rôle de premier plan alors que les Sabres ont eu le meilleur au cours des deux premiers engagements; menant 23-15 au chapitre des lancers.

Les Penguins ont repris leur second souffle lorsque Chapman a logé le disque derrière Robert Sauvé à 5:21 au troisième vingt, provoquant ainsi

l'égalité 2-2. Puis McAdam, échangé par les Sabres aux Penguins durant la saison, et Kindrachuk ont compté en l'espace de deux minutes vers la fin de l'engagement.

Les Penguins n'ont pas perdu face aux Sabres depuis mars 1976, ayant remporté sept victoires et fait match nul à huit reprises.

Les Penguins, qui étaient déjà privés de quatre joueurs, ont perdu les services du joueur de centre Gregg Shepard lorsque celui-ci a été mis sévèrement en échec par Jerry Korab.

A New York, le centre Walt Tkaczuk et le défenseur Mike McEwen ont marqué un but

chacun et ont récolté deux passes, menant les Rangers à une victoire convaincante de 7-1 sur les Kings de Los Angeles. Dave Maloney, avec deux buts, Lucien DeBlois, Steve Vickers et Ros Greschner ont été les autres marqueurs des Rangers. Charlie Simmer a réalisé l'unique filet des Kings contre le gardien John Davidson.

Enfin à Atlanta, Watl McKechnie a marqué deux buts en moins de trois minutes en deuxième période, assurant aux Maple Leaf de Toronto une victoire de 2-1 contre les Flames au cours d'un match marqué de 219 minutes en punition.

Chris Speier obtient quatre coups sûrs

Les Expos gagnent encore par un point

NEW YORK — Les Expos ont remporté leur troisième victoire par un point en battant les Mets 3-2, en 14 manches, hier après-midi, au Shea Stadium de New York.

C'est un triple de André Dawson, après un retrait en 14e, qui a poussé au marbre Jerry White pour ainsi donner

la victoire aux Expos qui n'ont donc subi jusqu'ici qu'un seul revers, 7-6 en 10 manches contre les Pirates, depuis le début de la saison.

Il s'agissait du troisième coup sûr de Dawson qui a réussi son coup décisif après que White eut frappé un simple contre l'ex-Expo Dale Murray

qui avait précédemment eu raison de Chris Speier, quatre coups sûrs en six présences au marbre, et que seul un superbe jeu défensif de Elliott Maddox avait privé d'un double qui aurait sans doute donné la victoire aux Expos, en neuvième.

Les Expos avaient égalé le compte 2-2, en sixième, lorsque Tony Perez a réussi un simple d'un point, permettant alors au débutant des Expos, Bill Lee, de respirer un peu plus librement dans ses efforts pour remporter la victoire à son premier départ.

Lee a bien fait, n'accordant que deux points, sept coups sûrs et deux buts sur balles en huit manches avant de céder sa place à Elias Sosa, en neuvième, Dave Palmer, en 11e, et Stan Bahnsen, en 14e.

La victoire est allée à Palmer, qui n'a donné que deux coups sûrs aux Mets en trois manches, avant d'être remplacé par le vétéran Bahnsen qui a retiré dans l'ordre les trois frappeurs à lui faire face, en 14e pour sauvegarder son premier match de la saison.

Les releveurs des Expos, qui n'avaient accordé que trois points en 11 manches dans les trois premiers matchs, auront donc une fois de plus accompli leur boulot

de brillante façon, bien appuyés en défensive par l'inter Chris Speier, qui a effectué une dizaine de retraits en plus d'amorcer un important double-jeu en compagnie de Rodney Scott pour tirer Palmer d'impatience, en 12e.

Scott a ainsi confirmé son excellence en défensive tout en obtenant deux autres coups sûrs, lui qui était allé 10 fois sur les sentiers à ses trois premiers matchs depuis que les Expos l'ont rapatrié des Cubs en compagnie de White en retour de Sam Mejias.

Une transaction tout à l'avantage des Expos qui ont également profité hier d'un coup sûr opportun de White, son deuxième en trois tentatives comme frappeur suppléant, pour ravir la victoire aux Mets qui ont aussi effectué quelques beaux jeux en prolongation pour empêcher l'adversaire de l'emporter.

Notamment en 11e, lorsque Gary Carter a été retiré au marbre par Gil Flores en tentant de marquer du deuxième but sur le quatrième simple de Speier, et aussi en 10e lorsque le releveur Skip Lockwood a mis fin à une menace des Expos en obligeant Ellis Valentine à frapper dans un double-jeu alors que les buts étaient tous occupés, sans aucun re-

trait, avant de retirer Perez sur trois prises.

Une autre preuve que Valentine ne connaît pas un bon début de saison, lui qui n'a qu'un seul coup sûr depuis le début de la saison et qui aurait bien pu coûter le match aux Expos, en fin de neuvième, lorsqu'il a glissé sur un simple au champ droit, permettant ainsi à son auteur, Bruce Boisclair, de se rendre au troisième but, avec un seul retrait.

Heureusement pour Valentine, le jeune Kelvin Chapman a ensuite raté sa tentative de risque-tout, causant le retrait de Boisclair au marbre, et stimulant Sosa qui l'a ensuite retiré au bâton.

Craig Swan a lancé les neuf premières manches, limitant les Expos à neuf coups sûrs et un seul but sur balles, avant d'être remplacé par Lockwood. Swan a présenté, l'an dernier, la meilleure fiche de points mérités de la Nationale, 2.43.

Quant à Lee, 10 victoires et 10 défaites en 1978 à Boston, il s'est agréablement ressaisi après avoir concédé un point dès la première manche, résultat d'un but sur balles à Lee Mazzili, un simple par Chapman et un coup au champ intérieur par John Stearns.

De retour à l'entraînement

Houle perd trois dents

par François Lomenu

Réjean Houle n'a vraiment pas de chance. Écarté du jeu depuis déjà un mois en raison d'une douloureuse elongation musculaire à l'aine qui tarde à guérir, Houle a fait sa rentrée hier en participant à l'entraînement de l'équipe. Mais si tôt avait-il réalisé quelques tours de glace qu'il prenait le chemin de l'hôpital ayant été atteint au menton par une rondelle lancée par Mark Napier. Résultat: trois dents brisées et une profonde coupure.

Houle a manqué 14 parties cette saison et il n'est pas certain qu'il puisse participer au premier match de la série quart-de-finale, lundi soir prochain au Forum. Avant d'être blessé hier, Houle, heureux de chausser les patins, expliquait qu'il n'avait jamais subi une telle blessure à l'aine qu'un repos d'un mois n'était parvenu à guérir.

« Je me sens mieux, a-t-il dit, mais le mal demeure, surtout quand je démarre et j'accélère. » L'entraîneur Scotty Bowman secouait la tête pour sa part, presque incrédule. « Pauvre Réjean, a-t-il soupiré, il est vraiment malchanceux. Mais je ne m'en fais pas trop car je sais qu'il n'a pas perdu la forme. Il n'est pas ce genre de joueur à gagner du poids s'il ne patine pas. »

A l'exception de cette blessure à Houle, Bowman s'est dit satisfait de ce premier entraînement en vue des éliminatoires. Bowman cherchera au cours des prochains jours à bien préparer ses joueurs en mettant l'accent sur le patin et l'échec-avant. Les joueurs ont du reste manifesté beaucoup d'enthousiasme hier et la défaite de dimanche contre les Red Wings est désormais chose du passé.

Bowman, très détendu, affiche la mine d'un entraîneur confiant. Même si le Canadien a perdu le championnat au profit des Islanders, il est satisfait de la façon dont l'équipe a terminé la saison. Au cours des neuf

dernières parties, le Tricolore a remporté sept victoires, a subi une défaite et a fait match nul en une occasion. Il mentionne de plus que la défensive s'est raffermie récemment et que la fiche de l'équipe à l'étranger est excellente. En ayant terminé au second rang, le Canadien pourrait disputer le septième match de la finale à Uniondale contre les Islanders.

« Nous avons récolté 52 points à l'extérieur cette saison, soit plus que les Islanders, explique Bowman. Et de toute façon, ajoute-t-il, le Canadien a gagné ses six dernières coupes Stanley à l'étranger. L'avantage de la glace ne jouera donc pas un bien grand rôle. »

Bowman a par ailleurs accepté de faire ses prédictions sur l'issue des huitièmes-de-finale, qui ont commencé hier. Il donne les Flyers de Philadelphie gagnants contre les Canucks de Vancouver, qui n'ont vraiment pas leur place dans les séries. Il opte pour les Sabres de Buffalo face aux Penguins de Pittsburgh, et pour les Maple Leafs de Toronto contre les Flames d'Atlanta. Dans le premier cas, Bowman croit que l'avantage de la glace fera la différence, tandis que dans le second, il rappelle que les Leafs excellent toujours en série. Enfin, il choisit les Kings de Los Angeles pour vaincre les Rangers de New York, qui sont toujours privés des services du centre Ulf Nilsson.

ECHOS — Immédiatement après l'exercice d'hier, Claude Ruel, Ronald Caron et Claude Mouton ont pris la route en direction de Québec où les Nordiques accueillent les Whalers de la Nouvelle-Angleterre. Le Canadien est toujours intéressé à obtenir les services de Gordie Roberts, s'il n'était pas protégé par les Whalers. Ce soir, les envoyés du Canadien pourront évaluer le travail de James Hislop, Barry Legge, Peter Marsh, Barry Melrose et Craig Norwich avec les Stingers de Cincinnati.

HOCKEY

Coupe Stanley (Huitièmes de finale)		Association Mondiale	
Hier		Hier	
Vancouver 3, Philadelphie 2	Pittsburgh 4, Buffalo 3	Winnipeg à Edmonton	Cincinnati à Québec
Toronto 2, Atlanta 1	Rangers NY 7, Los Angeles 1	Birmingham à Winnipeg	Birmingham à Cincinnati
Jeu de jeudi		Jeu de jeudi	
Philadelphie à Vancouver	Rangers NY à Los Angeles	Edmonton à Birmingham	Edmonton à Birmingham
Buffalo à Pittsburgh	Atlanta à Toronto	Samedi	
Samedi		Samedi	
Vancouver à Philadelphie, si nécessaire	Los Angeles à Rangers NY, si nécessaire	Edmonton à Birmingham	Cincinnati en N.-Angleterre (Fin de la saison régulière)
Pittsburgh à Buffalo, si nécessaire	Toronto à Atlanta, si nécessaire	Ligue Majeure du Québec (Demi-finales)	
COUPE STANLEY		Hier	
Série A		Montréal 5, T.-Rivières 10	
VANCOUVER	PHILADELPHIE	Verdun 5, Sherbrooke 8	
Série B		Jeu de jeudi	
RANGERS NY	LOS ANGELES	T.-Rivières à Montréal	
Série C		Vendredi	
TORONTO	ATLANTA	Sherbrooke à Verdun	
Série D			
PITTSBURGH	BUFFALO		

ASSOCIATION MONDIALE						
	g	p	n	pp	pc	pts
EDMONTON	75	45	28	2	311	245
QUÉBEC	76	40	31	5	278	255
WINNIPEG	76	36	34	6	291	288
N.-ANGLETERRE	74	34	32	9	285	275
BIRMINGHAM	76	31	39	6	270	292
CINCINNATI	76	31	39	6	262	274

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC						
Demi-finales (séries de huit points)						
	g	p	n	pp	pc	pts
TROIS-RIVIÈRES	3	2	1	0	18	12
MONTREAL	3	1	2	0	12	18
Série F						
SHERBROOKE	3	3	0	0	25	12
VERDUN	3	0	3	0	12	25

SOMMAIRES

Canucks 3, Flyers 2	Penguins 4, Sabres 3	Rangers 7, Kings 1
Première période	Première période	Première période
Aucun but.	1-BUFFALO: Boland (1)	1-NYRANGERS: DeBlois (1)
Pénalités: Linsman Phi 0:25, Lever Vcr 0:52, Lindgren Vcr 6:28, Lapointe Phi 9:26, Dailey Phi 17:38, Bridgman Phi 19:06	2-PITTSBURGH: Schutt (1)	2-LOS ANGELES: Simmer (1)
Deuxième période	Bladon, Lee	3-NYRANGERS: McEwen (1)
1-VANCOUVER: Gradin (1)	Pénalités: Carlyle Pgh, Robert Buf 2:23, Campbell Pgh 6:54, Malone Pgh 12:27	Tkaczuk
2-VANCOUVER: Smyl (1)	Deuxième période	Pénalités: Palmer LA 4:23, Taylor LA, Plante NYR 6:25, Farrish NYR 8:49, Goldup LA, Don Maloney NYR min. m. 10:18, Holt LA 12:31, Dave Maloney NYR 18:53, Goldup LA, Vadnais NYR 20:00
3-PHILADELPHIE: Clarke (1)	3-BUFFALO: Robert (1)	Deuxième période
4-VANCOUVER: Lever (1)	Pénalités: Boland Buf 8:51	4-NYRANGERS: Vickers (1)
5-PHILADELPHIE: Leach (1)	Troisième période	Tkaczuk, Greschner
Pénalités: aucun	4-PITTSBURGH: Chapman (1)	5-NYRANGERS: Dave Maloney (1)
Tirs au but:	5-PITTSBURGH: McAdam (1)	6-NYRANGERS: Greschner (1)
Vancouver 9 9 8-26	6-PITTSBURGH: Ferguson, Kehoe	7-NYRANGERS: Tkaczuk (1)
Philadelphie 7 9 14-30	7-BUFFALO: Luce (1)	8-NYRANGERS: Vadnais
Gardiens: Bromley, Vancouver; Stephenson, Philadelphie	8-NYRANGERS: Dave Maloney (2)	Duguay
A-17,077	Pénalités: Schutt Pgh 7:27, Breitenbach Buf 11:42	Pénalités: Vadnais NYR 4:58, Dave Maloney NYR 13:49, Manery LA, Hickey NYR 16:53, Edestrand LA, Jorstone NYR 19:44
	Tirs au but:	Tirs au but
	Pittsburgh 3 12 7-22	Los Angeles 14 9 9-32
	Buffalo 12 11 8-31	NY Rangers 11 16 3-30
	Gardiens: Herron, Pittsburgh; Sauvé, Buffalo, A-16,433	Gardiens: Lessard, Los Angeles; Davidson, NY Rangers. A-17,372

Brock prendra sa retraite

ST. LOUIS (AP) — Lou Brock, détenteur des records de vols de buts en une saison et en carrière, prendra sa retraite à la fin de la présente saison, a révélé la direction des Cards de St. Louis.

On retirera alors son costume no 20. Seulement trois autres uniformes ont été retirés dans l'histoire des Cards: soit ceux de Dizzy Dean, Stan Musial et Bob Gibson.

Le président August Busch, fils, tient à garder Brock dans l'organisation après sa retraite du jeu actif.

Brock a établi le record d'une saison avec 118 buts volés en 1974, puis il a amélioré le record de 892 établi par Ty Cobb en terminant la saison 1977 avec 900.

Il en compte présentement 918.

Le rapide voltigeur présente aussi, pour 17 saisons, une moyenne de .292 et une moyenne de .391 en Série mondiale.

Brock a commencé sa carrière avec les Cubs de Chicago en 1961 avant de passer aux Cards en 1964.

« Ce ne fut pas une décision facile, a admis Brock. Je veux me retirer à un temps où je peux être encore utile au club. Je suis très fier d'avoir joué au cours des années de championnats dans les 60 et les débuts de 70, en plus d'évoluer avec le jeune club actuel qui remonte la pente. »

BASEBALL

Ligue Nationale	Ligue Américaine
Lundi	Lundi
Cincinnati 9, Atlanta 4	Détroit 7, Kansas City 3
Los Angeles 2, Houston 1	Seattle 5, Oakland 2
Montréal à New York, remis	
Pittsburgh à Philadelphie, remis	
Hier	Hier
Montréal 3, New York 2, (14 manches)	Toronto 10, Chicago 2
San Diego à San Francisco	Milwaukee 3, Boston 0
Cincinnati à Atlanta	New York à Baltimore
Los Angeles à Houston	Détroit à Kansas City
Chicago à St-Louis	Cleveland au Texas
Pittsburgh à Philadelphie	Minnesota en Californie
	Oakland à Seattle

LIGUE NATIONALE				
Section Est				
	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	2	0	1.000	—
MONTRÉAL	3	1	.750	—
NEW YORK	2	1	.667	1/2
PITTSBURGH	1	2	.333	1 1/2
CHICAGO	0	2	.000	2
PHILADELPHIE	0	2	.000	2
Section Ouest				
LOS ANGELES	4	1	.800	—
HOUSTON	3	1	.750	1/2
SAN FRANCISCO	3	1	.750	1/2
CINCINNATI	2	3	.400	2
SAN DIEGO	1	3	.250	2 1/2
ATLANTA	0	4	.000	3 1/2

LIGUE AMÉRICAINE				
Section Est				
	g	p	moy.	diff.
MILWAUKEE	3	1	.750	—
BALTIMORE	2	1	.667	1/2
BOSTON	2	2	.500	1
DETROIT	1	1	.500	1
CLEVELAND	1	2	.333	1 1/2
NEW YORK	1	2	.333	1 1/2
TORONTO	1	3	.250	2
Section Ouest				
MINNESOTA	3	0	1.000	—
TEXAS	1	0	1.000	—
KANSAS CITY	3	1	.750	1/2
SEATTLE	3	2	.600	1
CALIFORNIE	2	2	.500	1 1/2
CHICAGO	1	3	.250	2 1/2
OAKLAND	0	4	.000	3 1/2

CHAPPEAU!

Essayez la Cinq, emportez la casquette!

Chapeau! la dernière idée Renault. Vous essayez la Cinq et vous emportez avec vous une casquette fantastique, au goût du jour. Découvrez du même coup les merveilleuses qualités de la Cinq, son confort, son charme, sa maniabilité, sa logeabilité... et la Cinq consomme moins d'essence que ses concurrentes du même prix. Toutes ces qualités magiques vous feront peut-être attraper le "chnac" et gagner la casquette à tous les coups.

LE "CHNAC", ÇA S'ATTRAPE!

RENAULT 5

Essayez votre casquette et la Cinq chez:

MONTREAL Au Pavillon de l'Auto Inc. 7865 boul. Lacordaire 259-8981 Automobiles Renault Ville-Marie Inc. 2230 rue Vieu, 254-9971 L'Auto Automobiles Inc. 1824 ouest, rue Ste-Catherine, 937-9551 Montréal-Dauphine Inc. 12050 boul. Laurentien, 331-6130	PIERREFONDS Renault Pierrefonds Ltée. 14199 ouest, boul. Gouin, 620-1511	REPENTIGNY Mario Bélanger Inc. 528 Notre-Dame, 581-0779
LACHINE Garage Eddy Doyle Inc. 2280 rue St-Joseph, 837-7511	LAVAL Concordia Auto Ltée. 4450 boul. Lévesque, 681-0680 Auto Gibraltar Inc. 1215 boul. Laurentides, 669-7171 Auto G.S.R. Inc. 2032 boul. Labelle, 657-3123	STE-THERÈSE Garage A. Paquin Inc. 171 est, Ste-Anne, 436-2233
	RIVE-SUD Rendez-Vous Automobiles Ltée. 825 boul. Taschereau, 672-6680	VALLEFIELD Pierre Automobiles 270 boul. Mgr. Langlois, 371-0711

Alimentation: lueur d'espoir

Selon une étude conduite l'été dernier auprès de 200 mères de famille francophones du Québec et autant d'anglophones de London (Ont.) et de Vancouver, nos habitudes alimentaires commencent tout doucement à évoluer, peut-être pas encore de façon marquée, mais c'est un début encourageant.

Ainsi, par exemple, 33% d'entre elles disent acheter moins de viande et plus de substituts tandis que 10% achètent plus de fruits et de légumes qu'auparavant.

Si la hausse des prix a eu pour effet de leur compliquer la préparation de repas nutritifs et équilibrés, ces femmes admettent par contre qu'il y a encore moyen de trouver des aliments sains vendus à des prix abordables.

Les résultats de cette étude effectuée par un groupe de travail des Fabricants canadiens de produits alimentaires ont été rendus publics ces jours derniers au congrès an-

nuel de l'association qui a eu lieu à Québec. Des résultats préliminaires, toutefois, avaient été dévoilés au Rassemblement des forces — éducation en matière de nutrition — convoqué l'automne dernier, à Ottawa, par le ministère national de la Santé et du Bien-être.

Si on croit les résultats de cette étude, il est assez triste de constater que les Canadiens ne se préoccupent pas de nutrition à moins qu'on leur pose une question directe à ce sujet. Les problèmes d'inflation et de chômage retiennent bien davantage leur attention. Quatre-vingt pour cent des mères francophones et 62% des mères anglophones conviennent d'autre part, que la forme physique et la santé constituent un grave problème au pays, mais ce problème, comme c'est souvent le cas, concernent les autres, et non leur famille.

Selon les données recueillies, 11% d'entre elles considèrent que des membres de leur famille ont des problèmes d'obésité alors que Nutrition Canada estime à 50% le nombre de Canadiens qui ont un excédent de poids.

Si 70% des participantes des deux groupes s'accordent sur les aliments qu'il importe de consommer pour une saine alimentation (viande, poisson, fruits, légumes, etc.), à peine 20% ont su identifier les aliments à éviter, leurs remarques portant plus spécifiquement sur les bonbons, le chocolat, la gomme; seulement 10% ont mentionné les boissons gazeuses. Pour un bon nombre de répondantes, le «junk food» ou aliments à calories vides rendent la vie agréable et il n'y a pas lieu de s'en priver tant qu'il y a de la modération.

Les additifs, colorants ou aliments «naturels» préoccupent peu les mères de famille

interrogées. Elles ressentent cependant une certaine inquiétude face aux informations contradictoires véhiculées actuellement dans le grand public. Faire le partage entre le vrai et le faux devient de plus en plus difficile.

Pour ceux qui font de l'éducation en nutrition, ces résultats assez déprimants, disons-le, laissent perplexe, mais faut-il le rappeler, cette étude a été faite pour le compte des Fabricants de produits alimentaires. Les résultats, chose certaine, ne les desservent pas. Ils auront beau jeu pour poursuivre leur publicité, forts des réponses obtenues.

■ Au prix coûtant — La tradition nous sert bien cette année puisque l'habituel jambon de Pâques est offert à des prix intéressants. Le marché du porc, qui sans être abondant,

est suffisant pour répondre à la demande, accuse une certaine baisse dans les prix de détail. Dès la semaine dernière, dans certaines chaînes, les prix se situaient autour de \$1.28/\$1.29, ce qui était le prix coûtant.

Le prix pour la fesse de jambon avec os, un bout ou l'autre, pourrait même, ces jours-ci, par le jeu de la concurrence, tomber jusqu'à \$1.19, ce qui constitue une véritable aubaine pour le consommateur. Il faut profiter de cette baisse saisonnière dans le prix du porc, car une fois Pâques passé, on peut s'attendre à une hausse.

■ Les oeufs dans le sirop — À la demande d'une lectrice qui



Renée Rowan

ne peut aller à la cabane à sucre, mais qui adore les oeufs dans le sirop d'érable, voici une recette qui nous vient d'Agriculture Québec.

Chauffer deux tasses de sirop d'érable jusqu'à ébullition. Baisser la chaleur et continuer la cuisson jusqu'à ce que le sirop tombe de la cuillère en gouttes épaisses (224°F ou 110°C sur le thermomètre à bonbons). Ajouter six oeufs battus, mais non moussés. Dès que le mélange commence à mijoter, baisser la chaleur. Au moment où les oeufs commencent à coaguler, brasser délicatement avec une fourchette afin qu'ils cuisent uniformément. Servir chaud. Ne pas prolonger la cuisson car les oeufs durciraient.

La télévision «qui sait tout»

LONDRES (AFP) — Les Britanniques pourront dès cette semaine, consulter à volonté sur leur écran de télévision les informations les plus diverses, allant des résultats sportifs aux offres d'emplois, en passant par les horaires de chemin de fer ou des bonnes heures.

Le système, baptisé «Prestel», fonctionne sur simple appel téléphonique. La communication obtenue, l'abonné se trouve relié à un ordinateur qui, sur instruction donnée par le téléspectateur au moyen d'un petit clavier à touches, envoie sur son écran l'information demandée.

Plus de 150,000 pages d'informations sont déjà stockées dans les ordinateurs de la télévision «qui sait tout» et peut fournir des recettes de cui-

sine, des bulletins météo, des cours de bourse, l'état du trafic routier ou le prix d'une voiture, qu'on pourra un jour commander et payer par le même système.

«Prestel» n'est pas gratuit. Outre un abonnement annuel, il faut acheter un téléviseur couleur spécialement adapté (les programmes normaux sont reçus sur le même appareil).

Les fournisseurs d'informations, firmes privées, groupes de presse, administrations doivent également payer pour faire entrer leurs textes et documents dans les ordinateurs.

Le système britannique bénéficie d'une avance d'un ou deux ans sur ses principaux concurrents, français (système antiope) et japonais,

les bons achats

(À moins d'indication contraire, les prix mentionnés sont à la livre)

A & P: dindes Butterball, cat. A, éviscérées, de marque Swift, environ 6 à 14 livres, \$1.19; jambon fumé, entier, découenné, de marque Maple Leaf, \$1.28; rôti de côtes, cinq premières côtes seulement, \$2.49; bifteck de côtes, \$2.99; côtes entières de boeuf, de 20 à 35 livres, \$1.89; épaule de porc, genre «picnic», de marque Maple Leaf, \$1.18. Poisson: filets de turbot surgelés, \$1.49; filets d'aiglefin surgelés, \$1.79. Fruits et légumes: céleri de Cal., gros, 24, 49 cents chacun; tomates de Flo., gros, 6 x 7, 78 cents; laitue Romaine de Flo., 49 cents chacune; pommes de terre nouvelles, lavées, de Flo., 87 cents le sac de trois livres; choux verts de Flo., 39 cents; oranges Valencia de Flo., gros, 80, six pour 99 cents.

AVA: baisse de 30 cents la lb sur les principales coupes de boeuf; poulets frais de cinq livres et plus, cat. A, 98 cents; jambon fumé, Proviso, dans l'épaule, genre «picnic», 98 cents. Poisson: filets de turbot du Japon, surgelés, \$1.45. Fruits et légumes: bananes Dole, 25 cents; ananas frais du Mex., gros, 12, 68 cents chacun; noix de coco de l'Hon., 38 cents chacune; échalotes fraîches de Cal., 18 cents le paquet.

Cooprix: (prix réguliers considérés comme bons achats cette semaine) cuisse de jambon, prêt-à-servir, en demies ou entier, \$1.28; dindes surgelées, cat. A, de 6 à 12 livres, \$1.09; boeuf haché maigre, \$2.27; fromage Tomme des Laurentides, \$2.17. Poisson: filets de morue frais, \$1.89; morues entières, fraîches, de deux à cinq livres, 88 cents; tyle de mer (doré) en morceaux, \$1.87; barbotes fraîches, 49 cents. Fruits et légumes: tomates du Mex., gros, 7 x 7, 58 cents; ananas Dole, gros, 14, 78 cents chacun; pommes de terre du Qué., 68 cents le sac de dix livres; carottes du Qué., 89 cents le sac de cinq livres.

Dominion: jambon entier, un bout ou l'autre, \$1.28; dindes Golden de luxe, de 6 à 14 livres, \$1.19; dindes, cat. Utilité, de 6 à 14 livres, 98 cents; bacon Bon Appétit, \$1.29. Fruits et légumes: ananas du Mex., 69 cent chacun; concombres anglais de l'Ont., 88 cents chacun; laitue Iceberg, gros, 24, 48 cents chacune; radis importés de Flo., en paquets de 16 onces, trois paquets pour \$1.; cresson de Flo., 48 cents le paquet; pommes «Granny Smith», du Chili, 68 cents; carottes miniatures de Flo., en paquets de 10 onces, deux paquets pour \$1.; pommes de terre du N.-B., 69 cents le sac de dix livres.

Hypermarché: dindes Butterball surgelées, cat. A, dind-o-jus, de 6 à 16 livres ou 20 livres et plus, \$1.19; dindes fraîches, cat. A, de 6 à 12 livres, \$1.08; dindes surgelées, de 6 à 16 livres, \$1.08; jambon fumé, dans la fesse, un bout ou l'autre, prêt-à-manger, de 6 à 8 livres, \$1.28; jambonneau de porc frais, un bout ou l'autre, 99 cents; tranche de jambon, coupe du milieu, prêt-à-manger, \$1.58. Poisson: dorades fraîches, complètes, \$1.29; filets de morue frais, \$1.99; gros éperlans congelés, sans tête, éviscérés, 99 cents. Fruits et légumes: ananas frais du Mex., gros, 10, 79 cents chacun; raisins rouges Empereur du Chili, \$1.28; oranges de Flor., gros, 80, \$1.59 la douzaine; concombres anglais de l'Ont., gros, moyenne, 79 cents chacun; radis de la Flo., 29 cents le cello de 16 onces.

IGA/Bonprix: jambon dans la fesse, prêt-à-manger, un bout ou l'autre, Maple Leaf ou autre marque, \$1.28; jambon

déossé, prêt-à-manger, Maple Leaf, genre dîner, \$2.59; épaule de porc fumé, genre «picnic», Maple Leaf ou autre marque, \$1.09; tranche de jambon, prêt-à-manger, coupe du centre \$1.58; quarts de jambon, prêt-à-manger, portion de la cuisse, \$1.38; jeunes dindes fraîches ou surgelées, cat. A, de 6 à 14 livres, \$1.08; jeunes dindes, Flamingo, surgelées, «dind-o-jus» de 6 à 14 livres, \$1.19; rôti de côtes de choix, cinq premières côtes, \$2.68; bifteck de côtes de choix, \$2.98. Poisson: truites arc-en-ciel surgelées, \$2.39; filets de sole frais, \$3.59; filets d'aiglefin frais, \$2.19. Fruits et légumes: ananas du Mex., gros, 12, 79 cents chacun; céleri de la Flo., gros, 24, 47 cents chacun; pommes «Granny Smith» du Chili, gros, 138, 49 cents; laitue Boston des E.-U., 39 cents chacune; échalotes des E.-U., deux paquets pour 39 cents.

Métro: jambon fumé dans la fesse, prêt-à-servir, découenné, sans jarret, un bout ou l'autre, \$1.28; jeunes dindes surgelées, cat. A, moins de 12 livres, \$1.08; dindes Flamingo, «dind-o-jus», moins de 12 livres, \$1.19; gigot d'agneau de N.-Z., de 4 à 6 livres, \$1.55; bacon sans couenne, Metro-Richelieu, \$1.29. Poisson: filets de sole surgelés, \$5.99 la boîte de trois livres, crevettes de Matane surgelées, \$2.49 le paquet de 200g. Fruits et légumes: ananas du Mex., gros, 10, 79 cents chacun; fraises de la Flo., 69 cents la chopine; raisins rouges Empereur du Chili, \$1.29; céleri vert Pascal, gros, 24, 47 cents chacun; concombres anglais de l'Ont., gros, 12, 68 cents chacun.

Provigo: jambon prêt-à-manger, Proviso, découenné, dégraissé, jarret court, un bout ou l'autre, \$1.28; centre ou steak de jambon, \$1.48; dindes surgelées, cat. A, de 6 à 12 livres, \$1.08. Fruits et légumes: laitue de Cal., gros, 24, 39 cents chacune; ananas du Mex., gros, 12, 69 cents chacun; céleri de Cal., gros, 24, 49 cents chacun.

Provigain: jambon dans la fesse Proviso, prêt-à-manger, un bout ou l'autre, en demies, \$1.28; dindes surgelées, cat. A, de 6 à 12 livres, \$1.08. Fruits et légumes: fraises fraîches de Flo., 68 cents la chopine; ananas du Mex., gros, 12, 68 cents chacun; noix de coco de l'Hon., 38 cents chacun; radis frais des E.-U., 38 cents le cello de 16 onces.

Richelieu: jambon dans la fesse, prêt-à-servir, découenné, sans jarret, un bout ou l'autre, \$1.28; jeunes dindes surgelées, cat. A, moins de 12 livres, \$1.19; bacon sans couenne Metro-Richelieu, \$1.29. Poisson: filets de sole surgelés, \$5.99 la boîte de trois livres. Fruits et légumes: tomates roses de serre de l'Ont., 99 cents; ananas du Mex., gros, 10, 79 cents chacun; pommes vertes (Granny Smith) du Chili, gros, 138, 55 cents; échalotes des E.-U., deux paquets pour 33 cents; noix de coco de l'Hon., 39 cents chacune.

Steinberg: fesse de jambon, prêt-à-manger, avec os, en quarts, \$1.28; foie de veau, produit décongelé, \$1.99; dindes Butterball de Swift, surgelées, moins de 16 livres, cat. A, \$1.19; jeunes dindes surgelées, de moins de 16 livres, cat. A, \$1.08. Poisson: truites arc-en-ciel surgelées, en paquets de 10 onces, \$1.79 le paquet; crevettes Carribean Queen, \$6.49 le contenant de 1 kilo. Fruits et légumes: ananas du Mex., gros, 10, 69 cents chacun; carottes de Cal., 99 cents; asperges de Cal., 99 cents; tomates, 48 cents le paquet; pommes «Granny Smith» du Chili, 59 cents; pommes de terre Russet du N.-B., 69 cents le sac de 10 livres, laitue Iceberg, 48 cents chacune.

pour fins gourmets seulement

À Magog, une bonne adresse

L'Auberge de L'Étoile

Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog

Tous les sports de saison

Reservations: (819) 843-6521

CHEZ PÉPÈRE

Maison 1810 avec foyer

Steaks et fruits de mer

Ambiance chaleureuse

licence complète

Diners d'aff.: 11 hres à 14h30

17h à minuit

3, av. des Terrasses (angle boul. Ste-Rose) 622-7440

Sortie 16, autoroute des Laurentides, 2km direction est

CRESCENT

Le Vert Galant

RESTAURANT FRANÇAIS ****

La façon idéale d'interrompre sa journée pour un moment de répit ou encore, de bien débiter la soirée.

Diners d'affaires à compter de \$3.75

1425/23 Crescent 844-4155

Stationnement gratuit - Ouvert le dimanche

Au Vieux Montréal

Restaurant Français

Menu spécial de Pâques dimanche le 15 avril

Table d'hôte tous les soirs • groupes acceptés

361 est. rue St-Paul - 861-5337

GEORGE'S STEAK HOUSE

la maison du bifteck

située au Café du Nord

Fruits de mer • Diners d'affaires

Stationnement gratuit

en spécial tous les jours \$8.95 LA CÔTE DE RÔTI DE BOEUF AU JUS

Servez avec soupe à l'oignon gratinée, pommes de terre au four ou frites, salade verte et café

10,715 boul. Pie-IX (Montréal-Nord) 322-2020

Chez UBALDO

CUCINA ITALIANA

Repas complets à prix raisonnables

Menus d'hommes d'affaires

6562 St-Laurent, tél.: 274-1488

El Morocco II

Fermé du 11 au 20 avril à l'occasion de Pâques

Ré-ouverture le samedi 21 avril à 20 hres.

3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke)

844-6888

Beaucoup de gens connaissent le

COUSCOUS...

Très peu en connaissent la vraie saveur.

La Medina

Spécialités marroccaines authentiques

3464 rue St-Denis

Tél.: 282-0359

le bar est maintenant ouvert!

la sila

GASTRONOMIE ITALIENNE

2040, St-Denis, Montréal

réservations (514) 844-5083

La Lucarne

Restaurant Français

Salons privés sur réservation

Spécialité de poissons frais selon arrivages

1030 ouest, rue Laurier, Outremont • 279-7355

Chef de cuisine Angelo et Maria Mirra. Médaille d'or du «Grand salon culinaire du Québec» 1971, 72, 73.

Bar et restaurant, petits salons pour groupes de 15 à 20 personnes. Aire de stationnement.

Cuisine Recherchée

Angelo il Cacciatore

Un même chef, une même cuisine raffinée, le seul et original «CACCIASTORE» dans un décor nouveau et des plus invitants!

1184 Crescent, Montréal, Qué. Réservations: (514) 861-8791

«La découverte d'un mets nouveau fait plus pour le genre humain que la découverte d'une étoile»

Brillat-Savarin

LE JARDIN

CUISINE ITALIENNE RAFFINÉE

La découverte d'un met nouveau fait plus pour le bonheur du genre humain que la découverte d'une étoile.

À LA DEMANDE DE SON AIMABLE CLIENTÈLE

LE JARDIN PRÉSENTE

Les dimanche et lundi, 15 et 16 avril

GRAND BUFFET DE PÂQUES

Gastronomique Italien Chaud et froid \$7.95

Enfants moins de 12 ans — moitié prix

Pour accompagner votre dîner Tony et sa guitare pour réservations: 842-0420

475 ouest, rue Sherbrooke

Spécialités:

— brochettes

— grillades et fruits de mer

247 rue Principale St-Sauveur-des-Monts

tél.: 227-2924

LE BOUFFE EN BROCHE

Vieux-Montréal

Fi-Lauderdale

St-Sauveur

gibby's

GRILLADES ET FRUITS DE MER

298 Place d'Youville, Montréal - tél.: 282-1837

St-Sauveur des Monts, P.Q. - tél.: 277-5275

NAPOLEON

Cuisine réputée depuis plus de 34 ans

NOTRE GRANDE SPECIALITE

LA FONDUE CHINOISE

Un festin exotique pour fin gourmet

Tout ceci avec musique d'ambiance dans un décor intime.

Stationnement gratuit, entrée rue Papineau.

1694 est, rue SAINTE-CATHERINE 523-2105

Façade rénovée, décor nouveau, mais la même cuisine raffinée.

Benihana... Spectaculaire!

Changez votre ordinaire, passez une soirée spectaculaire au Benihana Steak House de Bill Wong!

A peine assis à votre table, le chef, armé de tout son attirail culinaire commence le spectacle. En un tour de main, votre table se transforme en scène de théâtre. Vos yeux sont éblouis. Votre palais est ravi.

Et pour terminer en beauté, présentez la carte American Express... La carte qui attire l'attention.

Benihana Steak House (Bill Wong), 7965, boul. Décarie, Montréal. Réservations: (514) 731-8202.

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

American Express, 1979

American Express Company est la propriétaire de la marque «American Express» et de ses services. American Express Canada, Inc. a le droit d'utiliser «American Express».

Les Événements du Neuf ont offert des programmes soignés et audacieux

par François Roberge

Les Événements du Neuf ont offert cette année trois concerts gratuits aux Montréalais. Trois concerts de qualité. Bien que l'on ne puisse pas toujours prendre pour référence l'ordre très rigoureux de la SMCQ et son classicisme contemporain rehaussé par la présence de héros comme les frères Kontarsky ou Messiaen,

on constate que les organisateurs de ces événements offrent gratuitement — ce qui est tout à fait remarquable — des programmes très soignés et audacieux. Lundi soir, au Cégep du Vieux-Montréal, la soirée hommage à Colin McPhee a permis aux Montréalais de découvrir ce compositeur qui jadis s'énamoura de Bali, de ses rites, de sa musique et quitta

le Canada pour Paris, Bali et Los Angeles, où il finit ses jours. Un film *Trance and Dance in Bali* de Margaret Mead, avec musique de McPhee, film qui s'enraya au moins une ou deux fois, ajouta une dimension d'actualité ethnologique à la soirée de création musicale. On retiendra probablement d'abord de cette soirée les extraordinaires transcriptions pour piano de pièces balinaises, de McPhee, jouées avec brio et précision par Lorraine et Jean Eudes Vaillancourt. On oubliera en revanche le bel et évanescent *Farben*, de Schoenberg, pour deux pianos (transcription de Webern,) joué aussi par les deux musi-

ciens, parce que cette pièce tirée d'un triptyque devient orpheline de ses soeurs et ambiguë. On oubliera aussi le trop sec « knots », du musicien japonais Jo Kondo, pour cloches à vaches et guitares désaccordées. Mais reste la sonate pour violoncelle et piano de Johannes Fritsch, toute en nuances où les qualités accessoires des instruments sont utilisées avec une grande précision et un art consommé au service de l'idée musicale. Cette sonate rappelle souvent Messiaen, notamment le quatuor pour la fin des temps où les pièces pour Martenot. Parlant de Martenot, Brid-

ges de Yuji Takahashi l'utilise assez bien et il a été parfaitement servi par Johanne Goyette, doublée d'Yvan Fréchette à la grosse caisse et de Leslie Snider au violoncelle. Par contre la dernière pièce au programme *Harpe éolienne* de Wodimierz Kotonski, n'a pas manqué de choquer quelques auditeurs spectateurs. Il s'agit d'une pièce pour petit ensemble comprenant orgue, cithare, flûte, voix, guitares sèche ou électrique, bombarde, etc. Cette pièce atmosphérique, au lent déroulement, a semblé surprendre quelque peu l'auditoire, bien que de forme assez harmonieusement classique.

Mozart et Provost au Plateau

par Gilles Potvin

Les classes d'orchestre et de chant choral du Conservatoire de musique de Montréal étaient regroupées lundi soir pour présenter à la salle du Plateau un concert consacré à Mozart ainsi qu'à la création d'une oeuvre pour chœur et orchestre de Serge Provost, élève de la classe de composition de Gilles Tremblay. L'effectif instrumental compte quelque 50 élèves auxquels s'adjoignent quelques moniteurs et celui des chœurs, environ 70 voix.

Raymond Dessaints, titulaire de la classe d'orchestre, a d'abord dirigé la *Symphonie no 35*, dite « Hafner ». Ce fut une exécution propre, bien enlevée, montrant à la fois l'excellence du jeu individuel et celui des sections. L'exécution s'est déroulée sans bavure, ré-

sultat évident d'un travail sérieux et consistant. Chanteurs, instrumentistes et chef ont ensuite mis leur talent au service du jeune compositeur Serge Provost en présentant son oeuvre de concours, *Les Isles du Songe*, un genre de cantate dont le programme ne souffrait mot quant à l'origine du titre et du texte littéraire utilisé. Les voix et les instruments alternent ou s'unissent dans une suite d'événements peu contrastants, assez timides même si le choix des timbres est parfois séduisant. Plusieurs solos d'instruments, notamment la contrebasse et la percussion, ont été obligés de subir la concurrence imprévue du bruit continu d'une tuyauterie vêtuste. L'impression qui demeure est floue et incertaine et si le compositeur possède sa personnalité, il lui reste à le démontrer d'une manière plus probante. Marcel Laurencelle est ensuite monté au pupitre pour faire entendre de larges extraits de la *Messe en do mineur*, K. 427, se terminant par le célèbre « Et incarnatus est », chanté avec style par Marie Daveluy, professeur de phonétique italienne et d'interprétation du lied, qui prêtait son concours.

LE CINEMA PARALLÈLE
3682 St-Hubert, 543-4725
DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME

20h & 22h
L'EAU CHAUDE
L'EAU FRETTE
d'André Forcier

CONCERTS ET ARTISTES CANADIENS INC.
présente

ISAAC STERN

dans des oeuvres de
BACH - SCHUBERT - DEBUSSY - FRANCK

Lundi 23 avril 20h30

Billets \$15, \$12, \$10, \$8, \$6.
En vente à la Place des Arts.
CHARGEEX et MASTER CHARGE
téléphonez-nous à 935-0678

SALLE WILFRID-PELLETIER

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL
ET
"TRADITIONS MUSICALES DU MONDE"
PRESENTENT
UN CONCERT DE

笙

MUSIQUE CLASSIQUE DU JAPON

NAMINO TORII ET HIDEKO TAKANO
VOIX, KOTO, SHAMISEN
REIHI SANO
SHARUHACHI

MERCREDI LE 11 AVRIL 20H30
AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL
AUDITORIUM MAXWELL CUMMINGS
1379 RUE SHERBROOKE
BILLET \$6, \$4 (ÉTUDIANTS)
EN VENTE AU GUICHET
255 1600

Dès vendredi

le Cavalier

JEAN ROCHEFORT
ANNIE GIRARDOT

film de PHILIPPE de BROCA

Une **COMEDIE TRES HUMAINE** POUR TOUS
sur un drame de tous les jours...

Elle adore son enfant, réussit dans son travail! Mais tout craque avec son mari...
Doit-elle refaire sa vie, être heureuse avec un autre ou ne rien changer pour l'enfant...

VA VOIR MAMAN... PAPA TRAVAILLE

MARLENE JOBERT - PHILIPPE LEOTARD
dans un film de FRANÇOIS LETERRIER

avec MICHELINE PRESLE - MACHA MERIL - CATHERINE RICH - SYLVIE JOLY - DANIEL DUVAL - VLADIMIR ANDRES

le DAUPHIN 1 DES DEMAIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

JÉSUS DE NAZARETH

MERCREDI 11 AVRIL A 20H30 JEUDI 12 AVRIL A 20H30 VENDREDI 13 AVRIL A 20H00

ROBERT POWEL, MICHAEL YORK, ANTHONY QUINN, CLAUDIA CARDINALE, ROD STEIGER, PETER USTINOV, JAMES MASON, ANNE BANCROFT, ERNEST BORGNINE, LAURENCE OLIVIER, OLIVIA HUSSEY, YORGO VOYAGIS, LORENZO MONET, VALENTINA CORTESE, JAMES FARENTINO, ETC.



SUPER-PRODUCTION DE 6 HEURES
JESUS DE NAZARETH, GRANDIOSE BIOGRAPHIE DU CHRIST DE FRANCO ZEFFIRELLI, SERA PRESENTÉE A RADIO-CANADA LES 11, 12 ET 13 AVRIL. APRES TROIS ANS DE PREPARATION, RIEN N'A ÉTÉ NEGLIGÉ POUR FAIRE DE CE FILM INSPIRÉ DIRECTEMENT DES ÉVANGILES, UNE REUSSITE EXCEPTIONNELLE.

A L'UNANIMITE: UN CHEF-D'ŒUVRE
LES 90,000,000 DE TELESPECTATEURS AMERICAINS QUI ONT VU *JESUS DE NAZARETH* DE MEME QUE LES AUTORITES RELIGIEUSES CATHOLIQUES, PROTESTANTES, JUDAÏQUES ET ISLAMIQUES SONT UNANIMES A RECONNAITRE QUE CETTE OEUVRE EST LA PLUS PRESTIGIEUSE DE TOUTE L'HISTOIRE DE LA TELEVISION.

VERSION DIFFERENTE
LA VIE AUTHENTIQUE DU TEMPS DU CHRIST DANS LES MOINDRES DETAILS. LA DERNIERE CENE PRESENTÉE DIFFEREMMENT. MARIE EST VRAIMENT L'EPOUSE DE JOSEPH ET JUDAS N'EST PAS UN TRAITRE.



A LA TELEVISION DE RADIO-CANADA

ARTS ET SPECTACLES

Les Oscars et l'Envers du décor

par Jean Basile

The Academy Awards, au canal 6, lundi à 22 h.

Chaque année, à la même époque, les Oscars nous reviennent. On les attend sans grand espoir; on entend les résultats sans grande surprise. Il s'agit, somme toute, d'enterrer ce que le grand public a, d'ores et déjà, choisi. Quelques surprises, ici et là, ne sont en rien en regard du petit « show » supplémentaire que nous proposons, à peu près chaque année, une ou deux vedettes profitant de l'immense auditoire de la retransmission télévisée de la remise des Prix pour faire passer un petit message plus ou moins personnel: les Indiens, les Palestiniens, etc... Ce moment là est toujours charmant car le maître de cérémonie est décontracté et la foule, en habit de soirée, outragée.

La meilleure façon d'éviter ce genre d'incident est de l'intégrer. C'est ce que l'on a fait, cette année, en invitant, comme animateur principal, Johnny Carson qui, rien, mais rien, ne pourra jamais déconter. Il commença, d'ailleurs, le spectacle par une déclaration de principe qu'il en-

CHRONIQUE DES ONDES

roba de rires: il est contre la pollution, pour les Indiens, contre les tueurs de bébés-photage, pour la protection des baleines, etc...

Chaque année un peu plus luxueux, si le ton du show fut nouveau, ce fut donc grâce à l'humour de l'animateur. Il réussit à ne pas laisser tomber dans l'ennui ce spectacle de deux heures trente où l'essentiel est une liste de noms, la litanie des remerciements à l'égard des réalisateurs, et il en est de nombreux aux États-Unis, où l'on présente des récompenses, je me demande pourquoi nous ne sommes pas capables, ici, d'en imaginer de semblables. Ce n'est pas que j'adore, personnellement, ce genre de compétition. Mais,

c'est une bonne façon de témoigner aux artistes qui nous distraient plus qu'ils ne nous ennuiant, en fin de compte, un témoignage de respect et d'estime.

L'envers du décor, avec l'Ensemble Claude-Gervaise, à Radio-Québec, lundi à 21 h.

Je n'ai pas grand chose à dire sur l'ensemble Claude-Gervaise qui, comme l'on sait, se spécialise dans la musique populaire de la Renaissance. On aime ou on n'aime pas ce style un peu monotone pour les oreilles moins raffinées que ceux des musiciens qui l'interprètent. Le moins que l'on puisse dire, toutefois, c'est que ce groupe a le souci du travail bien fait, non seulement dans la musique elle-même, mais dans son esprit de travail et de recherche.

Je crois que c'était donc une excellente initiative de nous le présenter, bien que je me demande si l'on peut vraiment retenir un public en alternant ainsi les choses, comme on le fait à l'Envers du décor qui nous propose un peu n'importe quel genre aussi différents que Des-

champs, Harmonium ou l'Ensemble Claude-Gervaise. Chacun demanderait, en fait un traitement particulier.

Dans le cas de la présente émission, le laisser-aller de la réalisation était gênant. Lors des entrevues, Gilles Plante, l'animateur du groupe, répétait ce que Diane Plante, sa femme je suppose, avait dit quelques minutes plus tôt, ou inversement. Aucun effort pour nous donner le nom des oeuvres qui nous tombaient dessus sans crier gare. Il était essentiel de nous informer quelque peu sur les quelques 300 instruments que possédait le groupe. On nous les montra un peu; on parla de leur fragilité; on ne nous donna pas un nom. Sont-ils modernes ou anciens? Tout cela restera un mystère.

S'il y a une chose que Radio-Québec devrait commencer à surveiller et à rectifier, c'est bien le « fini » de ses émissions. Ainsi, je trouve à peu près inacceptable que les génériques du Monde en guerre soit, en fin d'émission, en anglais. Ce n'est pas très grave mais c'est un signe de négligence qui, à force de se répéter, agace les meilleurs bonnes volontés.

Piège à rebours

Un invraisemblable suspense

par Jacques Larue-Langlois

Piège à rebours, comédie policière d'Ira Levin, traduite en français par Gérard Poirier, assisté de Luc Prairie; une production de la Compagnie Jean-Duceppe; décor de Marcel Dauphinais; costumes de François Barbeau; éclairages et bande sonore de Michel Beaulieu; avec: Gérard Poirier (Sidney Bruhl), Nicole Filion (Myra Bruhl), Jean-Pierre Bergeron (Clifford Anderson), François Faucher (Heiga Von Dorp) et Jacques Lorain (Porter Millgram); à l'affiche du Théâtre Port-Royal de la Place des Arts, à 20 heures 30, sauf les lundis, jusqu'au 28 avril.

Contrairement aux prévisions enthousiastes de la publicité, personne n'est « mort de rire », mardi soir, à l'occasion de la représentation de Piège à rebours, un suspense américain bien monté et plein d'effets-surprise très réussis où la vraisemblance de l'action est un peu sacrifiée au profit de l'élément comique. Il s'agit avant tout de la pièce d'un auteur chevronné — il a écrit entre autres Rosemary's Baby — qui, pour citer le traducteur, Michel Beaulieu « met en scène un auteur qui lui-même se confronte à l'auteur d'une autre pièce qui porte le titre même de celle qui est en ce moment montrée ». Un trip d'auteur quoi! Mais d'auteur compétent et habile à divertir.

Toujours selon Beaulieu, on aurait tort de n'y pas voir au-

tre chose qu'un divertissement. Or, j'avoue n'y avoir rien trouvé d'autre que le jeu très bien mené d'une intrigue imprévisible, que le recours très efficace à des revirements-choch, que l'excellent jeu de François Faucher en voyante allemande aussi farfelue qu'inattendue et qu'un beau décor un brin recherché et dû à Marcel Dauphinais.

Alors que pour Un sur six, un autre succès de la scène américaine présenté en janvier à la Compagnie Jean-Duceppe, le traducteur s'était livré à une véritable adaptation, transposant l'action à Montréal et l'origine de certains personnages à Rimouski, donnant à chacun des noms québécois et rendant toute la trame tellement plus vraisemblable, Michel Beaulieu s'est contenté d'une traduction littérale en un français grammaticalement impeccable et d'accent « international » — une langue morte quoi. Voilà peut-être pourquoi les acteurs de cette pièce ne se sentent pas à l'aise cependant que les spectateurs eux, ne peuvent pas un instant oublier qu'ils sont au théâtre. En fait, seule, François Faucher, parce que son rôle lui prête un accent étranger et lui permet d'en mettre un peu, tire parfaitement son épingle du jeu.

Bien sûr, nous avons affaire à une troupe dont le professionnalisme ne fait aucun doute et la mise en scène de Gérard Poirier est d'une rigueur extrême qu'il a fallu, comme il le dit lui-même, régler comme une machine de précision. On sent qu'il y a pris, avec toute l'équipe de production d'ailleurs, un infini plaisir et chaque petit détail est parfaitement fini.

Malgré tout, ce premier acte est encore trop long, au cours duquel l'auteur s'amuse à mêler, démêler et entremêler encore ses projets d'intrigue pour mettre en situation l'attente du spectateur qu'il s'empressera bien vite de décevoir. Et puis, c'est évident, la dernière scène est nettement de trop: la pièce était terminée et ce petit numéro final devient bien inutile malgré la note de fraîcheur — après le grand drame — que lui donnent les protagonistes joués par François Faucher et Jacques Lorain.

À la fois populaire et romantique, sa musique était un élément important de l'atmosphère particulière des films de Fellini.

TELEVISION

CBFT

- 8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.10 L'évangile en papier
9.30 Passe-partout
10.00 Tam Tam
10.15 You Hou
10.30 Magazine express
10.35 "Périnalité" avec Nicole Hébert-Marchand
10.40 Les nouvelles TVA
10.45 Les sports à 10
10.50 La couleur du temps
21.20 Hawaii 5-0
21.30 Cinema
11.00 Les travaux de Clémence
11.30 Du simple au multiple
11.35 Bilan des métiers d'art au Québec depuis les origines de la colonie jusqu'à nos jours
12.00 Misha la Foule
12.30 Les coqueluches
12.45 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui
14.30 Le temps de vivre
14.35 "In" - Le Club de l'âge d'or de la Malaise
16.00 Bohino
16.10 Le grenier
17.00 L'heure le pointe
17.05 Chronique du mercredi: le théâtre avec Michèle Talbot
18.00 Ce soir
18.30 Nouvelles du sport
18.35 Sur la cote du Pacifique
19.30 Aventures réalisées par Michael Berry
19.35 Les amis de mes amis
20.00 Jeux de Nazareth
20.05 Téléroman de Victor-Lévy Beaulieu
20.30 Face de Nazareth
20.35 Déroutement de la vie de Jésus de Nazareth
21.00 Le Téléjournal
21.10 Nouvelles du sport
21.20 Reflets d'un pays
21.25 La copie des caribous au nord de la Penobscotie
21.30 Le village fantôme de Val Jabbert illustré par les peintures de Klara Tremblay, de Roberval
21.35 Le ski sur le sable cygne on le pratique sur les dunes de Tadoussac
21.40 Cinema
21.45 "Le dernier round" (Américain 1926) Comédie réalisée et interprétée par Buster Keaton, avec Sally O'Neil et S. E. Woods
1.35 Téléjournal

RADIO-QUÉBEC

- 16.00 Le marché aux images
Fictions documentaires
16.10 Parlez-moi
17.10 Mon ami Pierrot
17.45 Les Orateurs
18.00 Les 100 tours de Centour
18.15 Passe-Partout
18.45 Le marché aux images
19.30 Les invités de Keith Spicer; Diane Lévesque, Jean Paré et Gérard Barbin
19.35 L'aube des hommes
19.40 Les hommes des cavernes
19.45 Les Olympiens
19.50 "Le tir à l'arc"
19.55 Manger comme du monde
19.58 Today from Ontario à l'Assemblée nationale
19.59 Gueux et paix
20.00 D'après le roman de Léon Tolstoï
21.00 Chacun son tour: "Abiti-Temiscamingue: La mine c'est ma maison"
21.05 Babillart
21.10 Magazine culturel
21.20 Faire et défaire
21.30 "La terre défigurée"
21.35 Les débats de l'Assemblée nationale

CINÉMA

ATWATER I

- Plaza Alexis Nihon (935-4246)
"China Syndrome" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 20, 21 h 40
"Mois" (Ang. 1975) Drame biblique réalisé par Gianfranco de Bosio, avec Bert Lancaster, Anthony Quayle et René Lalonde 19 h 10, 21 h 20
"Midnight express" 19 h 10, 21 h 20
"Avanture" 1224 Avenue Green Westmount (937-7471)
"Agatha" 19 h 10, 21 h 20
"Beaver" 5117 Avenue du Parc (844-1922)
"Desires within young girls" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30, 23 h 15
"Teenage sexkitten" 13 h 35, 16 h 25, 19 h 15, 22 h 05
"Berry" 1280 St-Denis (288-2155)
"Invitation des profaneurs" 13 h 30, 17 h 25, 21 h 25, 23 h 15
Cinema
"Un espion de trop" 15 h 30, 19 h 30
"Bloui" 5030 Papineau (526-9131)
"La fièvre dans la nuit" 12 h 00, 15 h 15, 18 h 35, 21 h 50
"Biou d'amour" 13 h 35, 16 h 30, 20 h 05
"Bonaventure I" Place Bonaventure (861-2725)
"The promise" 17 h 00, 19 h 20, 21 h 00
"Bonaventure II" - "Fastbreak" 17 h 00, 19 h 20, 21 h 00
"Brossard I" Mail Champlain, 6600 boul. Taschereau (465-5906)
"L'express de minuit" 19 h 15, 21 h 30
"Brossard II" - "Un espion de trop" 19 h 30
"Invitation des profaneurs" 21 h 30
"Brossard III" - "La folle course vers Sugarland" 19 h 30
"Pain et chocolat" 21 h 25
"Carrefour" 318 ouest, Ste-Catherine (866-8657)
"Pain et chocolat" 17 h 20, 19 h 45, 21 h 30
"Champlain I" 1815 est, Ste-Catherine (524-1085)
"Château de rêves" 14 h 30, 18 h 05, 21 h 45 et "Les 7 cœurs d'Atlanta" 12 h 50, 20 h 30, 23 h 15
"Champlain II" - "Sonate d'automne" 14 h 15, 17 h 50, 21 h 25, "La dentellière" 12 h 25, 15 h 55, 19 h 25
"Château I" 8956, St-Denis (271-1103)
"Moeurs cachées de la bourgeoisie" 12 h 50, 16 h 50, 20 h 50, "Préparez vos mouchoirs" 14 h 50, 18 h 55
"Château II" - "Proie de l'auto-stop" 14 h 55, 18 h 15, 21 h 30, "Dernier arrêt du train de nuit" 13 h 15, 16 h 45, 19 h 45
CINEMA DE PARIS, 895 Ste-Catherine (861-2996)
"Halloween" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 30
CINEMA LE ART, 3180 est, Bélanger (722-0322)
"La chambre verte" 19 h 30, "Equus" 21 h 15
CINEMATHEQUE QUÉBÉCOISE, 1700 St-Denis (844-5734)
"Le retour de Maxime" (de Koizumi et Trauberg, USSR 1957) 19 h 30 et Georges Dufaux: "C'est pas la faute à Jacques Cartier" (1967) "L'homme multiple" (1969) 21 h 00
LA CITE I, 1575 Avenue du Parc (844-2829)
"Murder by decree" 19 h 05, 21 h 20
LA CITE II, "Agatha" 19 h 15, 21 h 10
LA CITE III, "The great train robbery" 19 h 05, 21 h 05
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE, 1425 boul. de Maisonneuve (879-4349)
"Beauvoir: The sky's limit" (de E.H. Griffith, 1943) 20 h 30
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7385)
"Murder by decree" 19 h 00, 21 h 00
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141)
"La gale et la colombe" 12 h 05, 14 h 00, 15 h 55, 17 h 50, 19 h 45, 21 h 40
COMPLEXE DESJARDINS II, "Le pion" 12 h 10, 14 h 05, 16 h 00, 17 h 55, 19 h 55, 21 h 50
COMPLEXE DESJARDINS III, "Jeunes couples prêts à tout" 14 h 05, 16 h 25, 19 h 05, 21 h 45, "Emmanuelle en Amérique" 12 h 10, 14 h 50, 17 h 30, 20 h 10
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Vasy maman" 12 h 15, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 45, 19 h 35, 21 h 25
CÔTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528)
"The promise" 19 h 00, 21 h 00
CÔTE-DES-NEIGES II, "Fastbreak" 19 h 00, 21 h 00
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210)
"L'express de minuit" 19 h 00, 21 h 30
DAUPHIN I, 2386 est, Beaudry (721-6060)
"Au delà du bien et du mal" 21 h 20
DAUPHIN II, 2386 est, Beaudry (721-6060)
"Cré de femmes" 19 h 30, 21 h 30
DORVAL I, 260 Dorval (631-6586)
"The champ" 19 h 10, 21 h 25
DORVAL II, "Norma" 19 h 00, 21 h 00
DORVAL III, "Murder by decree" 18 h 30, 21 h 00
DECARIE SQUARE I, Centre Decarie Square, 6855 Clarendon (941-3190)
"China syndrome" 18 h 45, 21 h 00
DECARIE SQUARE II, "Same time next year" 19 h 15, 21 h 30
"Another World" 19 h 00
ELYSÉE II, "Robert et Robert" 19 h 15, 21 h 30
GREENFIELD I, 519 Taschereau Greenfield Park (691-6129)
"Corps brûlants" 18 h 40, "Parties fines" 20 h 05
GREENFIELD II, "Proie de l'auto-stop" 18 h 00, "Dernier arrêt du train de nuit" 19 h 30
GREENFIELD III, "La cage aux folles" 18 h

ATWATER II

- 15 h 50, 21 h 30
"Love, lust and violence" 12 h 00, 14 h 45, 17 h 25, 20 h 10
"La maison" 12 h 35, 16 h 20, 19 h 00, 21 h 45
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talton (725-7000)
"L'express de minuit" 19 h 15, 21 h 30
KENT, 6100 Ouest Sherbrooke (489-9707)
"Norma" 19 h 00, 21 h 30
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7778)
"Préparez vos mouchoirs" 19 h 30
"Moeurs cachées de la bourgeoisie" 21 h 25
LAVAL II, "Le ciel peut attendre" 19 h 15, 21 h 15
LAVAL III, "La cage aux folles" 19 h 00, 21 h 00
LAVAL IV, "Trappe aux filles" 18 h 00 et "Amour, passion et violence" 19 h 35
LAVAL V - "Proie de l'auto-stop" 18 h 10 et "Laure" 19 h 55
LAVAL-OUEST I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-6027)
"Bruce Lee, sa vie, sa légende" 19 h 15 et "Les vies sauvées" 21 h 00
LAVAL-OUEST II, "Un espion de trop" 19 h 30 et "Invitation des profaneurs" 21 h 30
L'IMPREVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397)
"Je t'aime, moi non plus" (de S. Gainsbourg) 19 h 00 et En bas "S. Waltz" (de M. Scorsese, USA 1978) 20 h 30 (centre libre)
LOEWS I, 504 ouest, Ste-Catherine (861-7437)
"The Champ" 12 h 00, 14 h 15, 16 h 30, 18 h 45, 21 h 00
LOEWS II, "Warriors" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30
LOEWS III, "Superman" 12 h 55, 15 h 35, 18 h 15, 21 h 30
LOEWS IV, "Foul Play" 12 h 40, 14 h 50, 17 h 00, 19 h 20, 21 h 30
LOEWS V, "Silent Partners" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 30
LONGUEUIL I, "Les passagers" 19 h 30 et "Les chaînes du sang" 21 h 45
LONGUEUIL II, "Hémisphères" (381-6116)
"Sauver le Neptune" 19 h 30 et "Les dents de la mer" (2e partie) 21 h 30
MERCIER, 4360 est, Ste-Catherine (253-6224)
"La chambre verte" 19 h 30 et "Les chaînes de sang" 21 h 45
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579)
"Richard Pryor Live in Concert" 19 h 25, 21 h 00
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Belloil (644-0401)
"Les Bootleggers" 19 h 05 et "Profaneurs" 20 h 55
MONTENACH II, "Foul Play" 20 h 00
OMEGA I, Place K-Mart, Longueuil (464-3330)
"Supersia" 19 h 30 et "Fieure d'une nuit d'été" 21 h 10
OMEGA II, "La bande des panthères noires" 19 h 30 et "Les mâles en folie" 20 h 50
OUMÉTOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600)
"Les revanches de l'an 2000" (de N.I. Serrador, Espagne 1976) 19 h 15, 21 h 30
OUMÉTOSCOPE II, "Siddhartha" (de C. Roos, USA, Inde 1972) 19 h 30, 21 h 15
OUTREMONTE, 1246 ouest, Bernard (277-4145)
"Lorsque l'enfant paraît: vivre pour soi, les premiers jours de la vie: Entre chance et risque et Naissance sans violence" 19 h 30 et "Pis Soup" 21 h 30
PALACE, 668 ouest Ste-Catherine (866-6991)
"Richard Pryor Live in Concert" 12 h 45, 14 h 30, 16 h 15, 18 h 05, 21 h 45
PAPINEAU I, 4511 Papineau (527-3635)
"Corps brûlants" 18 h 50 et "La rabatteuse" 20 h 20
PAPINEAU II, "Proie de l'auto-stop" 18 h 20
"Laure" 19 h 50
PARADES I, 8215 Hochelaga (354-3110)
"Fieure d'une nuit d'été" 18 h 20, 21 h 50, "Supersia" 20 h 00
PARADES II, "Les yeux de Laura Mars" 18 h 20, 21 h 40
"Les mains dans les poches" 20 h 10
PARADES III, "La fièvre dans la peau" 18 h 20, 21 h 15
"Biou d'amour" 19 h 45
PARALLELE, 3882 St-Laurent (843-4725)
"Le feu chaude, l'eau froide" (de André Forcier, Québec 1976) 20 h 00, 22 h 00
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856)
"La cage aux folles" 13 h 15, 15 h 00, 16 h 45, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 55
PARISIEN II, "Moeurs cachées de la bourgeoisie" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15
PARISIEN III, "Mort sur le Nil" 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15, 19 h 15, 21 h 15
PARISIEN IV, "Le ciel peut attendre" 13 h 20, 15 h 25, 17 h 25, 19 h 25, 21 h 30
PARISIEN V, "Proie de l'auto-stop" 15 h 10, 18 h 25, 21 h 50
"Laure" 13 h 10, 16 h 35, 20 h 00
PLACE BONAVENTURE, Minicinémas dans le viaduc 866-8013; Présentations de films par UNICEF-Québec: "La route du progrès" (Madagascar); "Deux femmes et une vie" (1966) "Heaven can wait" 12 h 40, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15
PLACE VILLE-ARIE II, "La cage aux folles" (s.t. anglais) 12 h 25, 14 h 15, 16 h 05, 17 h 55, 19 h 45, 21 h 35
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215)
"Love, lust and violence" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30
"Evva" 13 h 40, 16 h 30, 19 h 20, 22 h 10
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125)
"Trappe aux filles" 14 h 50, 18 h 05, 21 h 25
"Amour, passion et violence" 13 h 05, 16 h 25, 19 h 45
RIVOLI II, "Le ciel peut attendre" 13 h 30, 15 h 20, 17 h 10, 19 h 00, 21 h 00
SAINT-DENIS I, (849-4121)
"Fieure d'une nuit d'été" 14 h 30, 18 h 00, 21 h 25
"Supersia" 12 h 50, 16 h 15, 19 h 40
SAINT-DENIS II, 1900 St-Denis (845-3222)
"Une histoire simple" 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15
"La Trappe aux filles" 12 h 15
SAINT-DENIS III, "L'argent des autres" 12 h 00, 14 h 00, 16 h 00, 18 h 00, 20 h 00, 22 h 00
SEVILLE, 2155 Ste-Catherine (932-1139)
"Anna Karenina" 19 h 30
"Les forlans" 21 h 30
SNOWDON, 5225 Decarie (482-1322)
"The champ" 18 h 45, 21 h 00
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-6343)
"North avenue irregular" 19 h 10, 21 h 00
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092)
"Un couple en fuite" 19 h 30
"La fureur du danger" 21 h 15
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880)
"La cage aux folles" 19 h 15, 21 h 10
VERSAILLES II, "Trappe aux filles" 18 h 15
"Amour, passion et violence" 19 h 50
VERSAILLES III, "Corps brûlants" 18 h 50
"La rabatteuse" 20 h 20
VIAMONT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477)
"Norma" 13 h 00, 16 h 50, 18 h 50, 20 h 50
YORK, 1487 Ste-Catherine (937-8978)
"Hair" 12 h 30, 14 h 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30

CBMT

- 9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecasts
10.00 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 Today from Ontario
14.00 The Edge of Night
14.30 Take 30
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Sherlock Holmes
16.30 NFB film: "The ride"
"Soap box derby" - "The ride"
17.00 The Partridge Family
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
18.15 The Mary Tyler Moore Show
19.30 The Muppet Show
19.40 Merv Griffin
20.30 Toronto symphony in China
22.30 The Watson report
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Western roundup
1.00 Station Closing

CBFT

- 9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecasts
10.00 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Coronation Street
12.30 Search for Tomorrow
13.00 Today from Ontario
14.00 The Edge of Night
14.30 Take 30
15.00 The Bob McLean Show
16.00 Sherlock Holmes
16.30 NFB film: "The ride"
"Soap box derby" - "The ride"
17.00 The Partridge Family
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
18.15 The Mary Tyler Moore Show
19.30 The Muppet Show
19.40 Merv Griffin
20.30 Toronto symphony in China
22.30 The Watson report
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Western roundup
1.00 Station Closing

CFCE

- 5.30 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercise
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.00 The Community
11.30 Rocket Robinhood
12.00 The Flintstones
12.30 Street Talk
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Mad Dash
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 World television special: "My hungry"
23.00 CTV National News
23.21
24.00 The Twelve Midnight Movie: "A tale of two cities" (Drame) 1955

CFM

- 7.50 Horaire
7.55 Les sports à 10
8.00 Les plus belles femmes
8.15 Fantin Desjardins
8.45 Les 7 tifs bonhommes
9.00 A la bonne heure
"Les activités artistiques", "Les activités de l'âge d'or",
10.30 Bonjour madame: "La boîte à idées" avec Francine Vandelande: "La nutrition" avec Louise Desautels
11.15 Saturnin, le petit canard
11.45 Les 8 tifs bonhommes
11.55 Les Saliétopettes
12.00 Les 10 tifs bonhommes
12.15 Le D vous informe
20.30 A vos de jouer
23.00 Personnalité
13.30 Cinema: "La page arrachée" (Britannique 1955) Drame policier réalisé par Guy Green, avec David Farrar, David Knight et Julia Frial
15.30 Service à la communauté
16.00 Le monde de Monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le 45 vous informe

Un bon conseil.



Encouragez nos chercheurs. La Fondation du Québec des maladies du cœur

SURSCÈNE

- AUDITORIUM MAXWELL-CUMMINGS, 1379 ouest, Sherbrooke - Concert de musique traditionnelle japonaise. 20 h 30. Rés.: 285-1600
CAFÉ DE LA PLACE, Place des Arts - "La fleur à la bouche" de Luigi Pirandello, 19 h 30, 21 h 30. Relâche dimanche.
CAFÉ LA MAISON, 1419 Guy - "Parlez-moi d'amour" avec Demi Lamour, 21 h 00.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) - "Maman" de Louise Dussault, 20 h 30.
CENTRE D'ESSAI CONTEMPORAIN, 1227 Sangarès (284-4922) - Pour enfants: Le Théâtre de la Communauté dans "Un drôle de Carnaval", 10 h 00, 14 h 00. Multimedias, 20 h 30. avec Michael Haslam, Ted Dawson et Raymond Gervais.
EL CAJINO, 316 ouest, Ste-Catherine (866-8228) - Relâche.
GALERIE MOTIVATION V, 1447 Bleury (845-5962) - Place aux poètes avec Janus Saint-Denis, 21 h 00.
LA CHACONNE, 338 est, Ontario (843-8620) - Relâche.
LA GRANDE PÊCHE, 411 est, Ontario (844-6294) - Enregistrement de l'Orchestre symphonique, 22 h 00.
L'IMPREVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) - Serge Locat, Sem. dim.: 17 h 00. Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 00. Entrée libre.
LA POUFÈRIE, le Ste-Hélène (528-0821) - "Le jeu de l'amour et du hasard" de Molière, Du mar. au sam.: 20 h 30.
LES SOLÉIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-9625) - Sony Greenwitch. Tous les soirs de 20 h 30 à 3 h 30.
PATRIOTE, 1474 est, Ste-Catherine (523-1131) - Relâche.
PLANÉTARIUM DOW, 1000 ouest, St-Jacques (866-4648) - "La planète volatile", mar. jeu.: 12 h 15, 2 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.:

- 14 h 15. Sam.: 14 h 30, 16 h 30. Dim.: 13 h 00. Concert comique au laser, ven. sam.: 19 h 00, 20 h 20, 21 h 40, 22 h 55. Dim.: 15 h 30, 16 h 45, 20 h 15, 21 h 30.
SALLE WILFRID-PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) - L'OSQ, dir. Franz Paul Decker, 20 h 30, 21 h 30, 22 h 30.
Haydn E. Greg, S. Ruchmannov.
THÉÂTRE ARLÉQUIN, 1006 est, Ste-Catherine (288-2945) - Le TPQ présente: "Le songe d'une nuit d'été" de William Shakespeare, 20 h 30. Relâche lundi.
THÉÂTRE DAUPHIN, 1297 Papineau (523-2111) - Relâche.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, 453 est, Ste-Catherine (253-8974) - Salle Denise Pelletier: "Ben Hur" de Jean Barbeau 14 h 30.
THÉÂTRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry - "Meters-4-on, meters-4-on pas" de Anouk Simard, par le Théâtre de la Manufacture, Sem.: 20 h 30. Sam.: 19 h 30, 22 h 00. Relâche dim.
THÉÂTRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL, 320 est, Notre-Dame (879-1306) - "Le sifflet et le bâtiment", récit-spectacle présenté par la cellule auto-gestionnaire "Les Sifflets", 21 h 00. Relâche dim.
THÉÂTRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) - Paul et Paul, humoristes, 20 h 30.
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0561) - "Chien Limier" d'Anthony Shaffer, Sem.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lundi.
TH

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

286-1201

- Chaque parution coûte \$3.00, maximum 25 mots
Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
Minimum: 2 parutions

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.

Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

286-1201

- Chaque parution coûte \$6.40 le pouce
Il n'y a pas de frais pour les illustrations

Voir autres annonces classées, en page 19

APPARTEMENTS À LOUER

McGREGOR, 1530 le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrace, sauna, alcôve 2 1/2, 4 1/2, avec électricité, immeuble-ment. 484-3571, 845-3151. J.N.O.

ST-LAMBERT, appartements modernes, 1 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2, à partir de \$175, incluant chauffage, électricité, toutes taxes, 155 de Navarre, 672-2902. 23-4-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MAGNIFIQUE TABLE "gate leg" par Knectel, refiné à neuf, 2 panneaux additionnels. Téléphonez après 18 hres s.v.p. 277-7780. 14-4-79

ANTIQUITÉS

Achetons antiquités de toutes sortes - argent comptant - bibelots - bronzes - tableaux - petits meubles - gravures par Louis Icart - bijoux - cuivres - lampes - tapis - etc. Claude Morrier - 661-4363 - 668-3879. J.N.O.

SI VOUS aimez vos vieux meubles, confiez-les nous et vous les aurez encore plus. "AU VIEUX GRATTOIR", service de décapage, restauration d'antiquités. 729-1742. 12-4-79

ANTIQUITÉS en pin à vendre à 137 rue Principale à Lachute, beaux vasaillers, armoires, tables, chaises, coffres, etc. 1-562-6983. 12-4-79

Armoire en pin, coffre en pin, mobilier de cuisine. 583-66238. 17-4-79

A 1/2 HEURE de Montréal. Le Cousin Pons Antiquités, 101 Perras, St-Rémi-de-Napierville. Ouvert jeudi-dimanche et aussi sur rendez-vous. 454-6283, 276-7640. 12-4-79

2 MAISONS de pièces, 24'x27', 22'x25', numérotées et démontées, \$6,500 pour les deux. 435-8693. 20-4-79

AUTOS À VENDRE

PAYONS \$25 et plus pour autos, vendons pièces usagées. 324-5366. 30-4-79

CITROËN DS21, Pallas, 74,000 milles, bon état. \$1,500. Particulier 274-5290. 12-4-79

JAGUAR 1978, XJ12L, comme neuve, balance de garantie, brun, intérieur tan. 934-1611. 19-4-79

LAMBORGHINI Espada 1977, 2+2, 5,000 milles, originale, champagne avec intérieur cuir tan. 934-1611. 19-4-79

BUREAUX À LOUER

ROSEMONT, local pour bureau à louer, 800 pi. ca. approximativement 3400 rue Dandurand (coin 13 e av), chauffé, eau chaude, mobilier de bureau fourni si désiré, au rez-de-chaussée. 728-4521 le jour seulement. 14-4-79

BUREAU idéal pour médecins ou autres professionnels, 3 pièces et voûte, salle d'attente attenante, rez-de-chaussée, stationnement, 5750 Gouin ouest, Cartierville. 331-1399. 17-4-79

CHALET À LOUER

BORD DE LA RIVIERE ROUGE, région de St-Jovite, 2 cottages semi-détachés, 5 pièces chacun, complètement rénovés, chauffage électrique, foyer Franklin, meubles, plage de 400 pi. La Conception 1-819-886-5496 - 686-2783 - Mtl 381-6043 14-4-79

CHALET À LOUER

À PÂQUES, pour une petite ou grande détente, louez une maison (2-4 1/2), bord de l'eau, Domaine La Chaumaine, St-Hippolyte. Ser. 277-8917, jour: 933-7541. 14-4-79

VAL DAVID, luxueux chalets neufs, bordure lac, plage sable, terrain de jeux, 3-6 chambres, foyer pierre, lave-vaisselle, bar, sauna, 527-5903 - 525-0962. 21-4-79

VAL-DAVID, saison, neuf, luxueux, vue panoramique, foyer, sauna, lave-vaisselle, 3 chambres à coucher, 655-2540. 17-4-79

STE-AGATHE, vacances-repos. Luxueux bazar, meubles Thibault. Cheminée pierre. Saison, semaine, fin semaine. (Été: piscine chauffée, terrain jeu) 256-8825, (819) 326-5836. J.N.O.

CHAMBRES À LOUER

2 CHAMBRES, face parc, près hôpital Sacré-Coeur, très propres, maison familiale, appelez avant 4 hres. 336-7443. 12-4-79

COURS PRIVÉS

COURS DE RATTRAPAGE, français et mathématiques, niveau primaire et secondaire, pour plus d'informations communiquez à 738-1209. 1-5-79

CREATIVITE-TAPISSERIE, hautelaine, 6 rencontres, avril mai, débutants et avancés, Jeanne Auclair, Ahuntsic 336-0799. 17-4-79

PROFESSEUR D'EXPERIENCE prend élèves en piano, durant toute l'année. Formation complète (harmonie, théorie, solfège, interprétation). Leçon: \$10,00 l'heure. Près métro. Demandez Mlle Losier 739-8321. 12-4-79

DÉMÉNAGEMENTS

À bas prix, appeler Pierre Déménagement en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps, pour PETITS & GROS déménagements, spécialités: poêle, réfrigérateur, laveuse, sècheuse. Assurance complète. 725-1372. J.N.O.

Conseiller en petits déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul, 670-7729. J.N.O.

DEMANDES D'EMPLOI

J'ai les qualités et l'expérience requises pour du travail de promotion et relations publiques, produit ou services. Anne-Marie 523-1858. 12-4-79

EXCELLENT vendeur recherche avancement, expériences en supervision et en relations publiques. Contactez 336-0794. 14-4-79

DIVERS

MACHINERIE pour le bois, planneur, corroyeur, sableuse, etc... 738-1184. 17-4-79

ÉBÉNISTERIE

JEAN-PIERRE RIVEST, ébéniste et polisseur, restauration de meubles antiques et d'époque, décapage et refinition de tous genres, travail soigné et personnalisé, 10 ans d'expérience. 656-9608, 656-5918 12-4-79

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

À bas prix, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite. Tél.: 521-4041, 270-6361 JNO

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

POUR PROFESSIONNELS, (comptable, notaire, etc.) avec accès à la salle de conférence et autres services dans une étude d'avocats. 3431 St-Hubert, Montréal. 524-3521 17-4-79

FERMES À VENDRE

35 MILLES DE SHERBROOKE, 50 acres, boisés, prairie, plantation, ruisseau à truites, bonne maison, grange, site magnifique. \$30,000. Monsieur Bolduc 288-8808. 12-4-79

GARDERIE

GARDIENNE à domicile, légers travaux domestiques, enfant 7 mois, 8:30 AM à 5:30 PM, 5 jours par semaine, secteur Côte-des-Neiges, dame 40 ans et plus, références, conditions: aimer les chats et ne pas fumer. Ecrire à J.C. Bernard, HEC, 5255 ave. Decelles, Montréal, H3T-1V6. 17-4-79

LIVRES

MENAUD Maître Draveur - édition 1967 de luxe, autographié par conseiller F.A. Savard 514-321-6725. 17-4-79

LOCAL À LOUER

N.D.G. 820 p.c. sous-sol commercial, idéal pour librairie, discothèque, antiquaire, etc.,oyer raisonnable. G. Lacoste 489-4981. 26-4-79

LOGEMENTS À LOUER

C.D.N., 3 1/2, chauffage électrique indépendant, équipé, moderne, près Université, hôpitaux. Loyer inclus électricité, taxe d'eau. 739-9370. 12-4-79

LOGEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES, près Université de Montréal, haut duplex, 7 1/2, garage, occupation 1er juillet, \$450, mois, 731-2628 après 19 hres. 14-4-79

OUTREMONT, bas de duplex, 5 1/2 + sous-sol fini, chauffé, tapis mur à mur, 3 salles de bain, garage, cour, juillet ou plus tard. 282-9650 loc. 227 (travail) 737-9913 après 7 hres P.M. 12-4-79

OUTREMONT, haut duplex, 7 1/2, chauffé, garage, rue Hartland, \$530,00, libre 1er juillet. 738-9163. 17-4-79

SAUVE/Jeanne-mance, 3 1/2, \$165., 2e dans maison de 6 logements, libre immédiatement, chauffage électrique, eau chaude fournie, peinture récente, 667-1010 après 4 hres. 14-4-79

AHUNTSIC, haut de triplex chauffé, 4 pièces fermées, \$240. Pour rendez-vous 341-5500, ext. 235. 14-4-79

VILLE SAINT-LAURENT, 4 1/2-5 1/2 à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte, 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

VILLE ST-LAURENT, 3 1/2, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu, 1,100 Goulet. Tél.: 334-9358, bureau de location. 336-8308. J.N.O.

C.D.N. haut de duplex, luxueux 6 1/2, 1 1/2 salle de bain, foyer, garage, boiserie de chêne, chauffé, près Université de Montréal et hôpital Ste-Mary's. \$525, libre 1er juillet. 738-1575 après 6 hres. 14-4-79

AHUNTSIC, luxueux 5 1/2, haut de duplex, \$600, incluant taxes, électricité, chauffage, garage, tapis mur à mur, tentures, cuisinière et réfrigérateur. Libre 1er juillet 384-5533 ou 382-5668. 16-4-79

LOGEMENTS DEMANDÉS

ADULTES (4), 7 pièces, bas et sous-sol, 1er mai Ahuntsic, Côte-des-Neiges. 274-5983. 21-4-79

À OUTREMONT et environs ou N.D.G. à l'est de Décarie, couple d'universitaires sans enfant, charge logement 5 et plus, 1er juillet. 270-7953. 14-4-79

MAISONS À LOUER

CHOMEDEY, cottages à louer, 6 pièces, garage, déneigement, entretien gazon, piscine. 622-1386. 17-4-79

SILLERY Garden Québec, superbe cottage 12 pièces, foyer, 3 toilettes, air climatisé, location 2 ans. \$700, taxes incluses, 25,000 boisé. 1-418-527-2257 17-4-79

ST-LOUIS DE TERREBONNE, 15 minutes de Montréal, via route 25, 3 chambres, salon avec foyer, près grand terrain boisé. Libre immédiatement. 477-0914, le soir. 14-4-79

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

STE-ANNE-DES-LACS, domaine à louer ou vendre. Droit de passage, piscine intérieure, sauna, foyer, 4 chambres, 1-224-2525 ou Québec 418-828-9351. 12-4-79

OCCASIONS D'AFFAIRES

PRETS. \$50,000. et plus pour expansion, avec ou sans garantie, association selon risque. Compagnie rentable avec potentiel élevé. 288-5680. 12-4-79

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE LEGALE, esprit d'initiative, bilingue, avec expérience en civil et commercial. Avocat souple, bonnes conditions, salaire à discuter. 286-9100. 17-4-79

ÉCOLE privée pour filles dans Outremont, recherche professeurs de français avec expérience diplômé(e)s du Québec pour travail l'après-midi. Envoyez votre résumé à C.P. 117, Brossard, Québec J4Z 3J1, dossier C-258. 17-4-79

SECRÉTAIRE avec expérience, pour un notaire, steno dactylo. 273-9255 ou 389-4429. 14-4-79

Personne bilingue, responsable, demandée pour vente dans une boutique de prestige. Pour rendez-vous téléphonez au 286-0013. 14-4-79

Personne bilingue et qualifiée, poste de responsabilité pour salle d'exposition, tissu, ameublement de grand prestige. Téléphonez pour rendez-vous au 871-9145. 12-4-79

OFFRES D'EMPLOIS

PROFESSEUR BILINGUE demandé pour enseigner le français à des enfants de 3-8 ans. Pointe-Claire. Expérience requise. Excellent travail. Envoyez résumé à: Progressive Montessori School, 116 avenue Sutherland, Pointe-Claire, ou appelez 694-3627. 12-4-79

RECHERCHONS secrétaire, steno-dactylo bilingue avec expérience en administration des ventes. Bureau situé Centre-Ville près station métro. Pour entrevue appelez 288-7791 Mme Papineau. 14-4-79

SECRÉTAIRE dans une industrie, avec expérience. Bonne maîtrise de la dactylographie, bonne connaissance du français et de l'anglais, personne d'initiative avec sens de l'organisation. Envoyez curriculum vitae à: Dossier C-259, Agence Valrain, C.P. 117, Brossard, J4Z 3J1. 17-4-79

CARICATURISTE pour journal mensuel, connaissant l'histoire du monde arabe. Téléphonez à 331-5550. 7-4-79

OFFRES D'EMPLOIS

Conseil national de recherches Canada

OFFRES D'EMPLOIS

National Research Council Canada

BIBLIOTHÉCAIRE

L'Institut canadien de l'information scientifique et technique offre un poste de bibliothécaire. La personne choisie devra organiser, vérifier et faire la mise en oeuvre de profils pour le service CAN/SDI, diriger et/ou participer à des ateliers et des conférences ayant trait au service, analyser les bases de données et faire la mise en oeuvre de modifications et répondre à des questions d'ordre général.

Les postulants(e)s doivent avoir un diplôme en bibliothéconomie précédé d'un diplôme en l'une des sciences de la vie ou physique ou en génie et plusieurs années d'expérience. La connaissance de la langue anglaise est essentielle pour ce poste.

Traitement: jusqu'à 22,920 dollars par année, selon la formation et l'expérience.

Prière d'adresser un curriculum vitae à l'Agent d'emploi, Conseil national de recherches du Canada, Ottawa, Ontario K1A 0R6. Veuillez donner la référence CT-79-4.

À TEMPS PARTIEL INTERVIEWERS DEMANDÉS HOMMES OU FEMMES

Pour importante compagnie de recherche:

- Travail de porte-à-porte
Soir ou samedi
Bon salaire
Dépenses payées

Téléphonez entre 9h et 5h P.M. 279-5682

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

Secrétaire du directeur de l'administration et des finances

(\$12,089 - \$14,727; échelles en révision)

- critères:
solide expérience - minimum cinq (5) ans - comme secrétaire de direction,
esprit d'initiative et sens des responsabilités,
bilingue: très bonne connaissance des langues française et anglaise parlées et écrites;
dictaphone et/ou sténographie française et anglaise.

Faire parvenir c.v. avant le 20 avril aux soins de Paul Lavallée, chef du personnel, 3400 avenue du Musée, Montréal Qué. H3G 1K3. 12-4-79

OFFRES D'EMPLOIS

Galerie d'Art Assistan(e) mature. Doit être bilingue, apte à diriger les ventes et le travail de secrétariat. 1330 Sherbrooke ouest, Mtl 842-0151 12-4-79

PRETS HYPOTHÉCAIRES A-1 absolument confidentiel \$1,200,00 à \$600,000. 1ère 10% 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier. 486-1106, jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10% 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4338. J.N.O.

SOCIÉTÉ-LOISIRS AMASO: Service de rencontres, sériex. Dépliants sur demande et entretiens gratuits, sur rendez-vous. Marthe Gaudette, 822, est rue Sherbrooke, suite 5, Montréal, H2L 1K4, 524-3852. J.N.O.

REMBOURRAGE LUTÉCE rembourreur, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour: 843-5409, soir: 325-2633. 14-4-79

SERVICES DIVERS Si vous recherchez une personne compétente pour dactylographier des travaux concernant vos cours, vos thèses ou tout autre travail, communiquez avec Suzanne 282-6822. Mes prix sont très raisonnables. 12-4-79

PERSONNES AGÉES, surveillance 24 hres, médecin sur place, nourriture excellente. Prix fixe avec bail \$300. 819-839-2323. 12-4-79

TERRAINS À VENDRE OKA, magnifique terrain 62,000 pi. ca. en partie boisé, ruisseau, entouré par verger et étable. Prix à discuter, 661-6950. 17-4-79

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES COUPLE DEMANDE À LOUER MAISON OU LOGEMENT BAS ÉCLAIRE 5 A 8 PIÈCES. GARAGE, SOUS-SOL, A AHUNTSIC OUEST - NOUVEAU-BORDEAUX - ST-LAURENT. POUR JUILLET. OPTION D'ACHAT. 336-1133. 14-4-79

Couple avec 1 enfant, cherche maison de campagne à louer (si possible avec bâtiment) 274-1110. 20-4-79

Maison en bonne condition, rue tranquille, 3 chambres à coucher, 2 salles de bain, Outremont ou Westmount sur la montagne. Agent s'abstenir 342-9342. 14-4-79

PROPRIÉTÉ À VENDRE

Trust Royal SERVICES IMMOBILIERS

CDN (Près Univ. de Montréal) Duplex - 5 1/2-6 1/2-3. Pièces spacieuses. Plafond 11 pieds d'hauteur. Boiserie en chêne. Près des écoles Marie de France, Notre Dame, magasins et nouveau métro. A. Ortenberg 489-5321 ou 487-2202

NDG: Nouvelle exclusivité. Superbe cottage semi-détaché. Belle boiserie de chêne. 4 ou 5 chambres. Foyer dans le salon et dans la bibliothèque. Très beaux vitraux, poutres dans la salle à diner. Prix demandé \$75,000. Danielle Boulay 739-8516 ou 489-5321.

NDG (PRÈS HYPERMARCHÉ): Duplex semi-détaché. 4 1/2-5 1/2. Disponible haut et bas. Face au parc. Excellent transport. Grand jardin. A. Ortenberg 489-5321 ou 487-2202. 12-4-79

Montréal Trust BUNGALOW Montréal-Nord, 9 pièces, piscine intérieure, garage, beaucoup d'extras, \$110,000, comptant à discuter. P. MARTEL 353-8770 - 725-4237 12-4-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE ST-HILAIRE: Cottage "Canadien" 7 pièces - abri d'auto - secteur recherché - terrain 90 x 90 - pompiers, taxes basses - à \$47,500,00 - opportunité rare. Marthe Festa, 467-2156, 468-6151 Imm. Select Courtiers 12-4-79

ST-HILAIRE: Magnifique résidence de style Tudor riveraine - 11 pièces avec mur soutènement sur rivière idéal professionnel. Gilles Girard, 467-2156, 467-9439, Imm. Select Courtiers 12-4-79

ST-HUBERT: Bungalow semi-détaché, avec double foyer naturel, "Custom built" chauffage électrique, secteur boisé, un bijou à visiter. Louise Perron, 656-0660, DesRosiers, Le Maître Courtier 12-4-79

Bungalow pierres/briques, moderne, dans Duvernay, 3 chambres/coucher, chauffage électrique, salle de jeu avec foyer, pierres naturelles. Bureau et salle d'attente. Entrée séparée. Idéal pour professionnel. Pas d'agent. Semaine seulement. 669-7234. 1-5-79

CÔTE DES NEIGES: condominium luxueux 3 chambres, 2 salles de bains, 2 garages, propriété récente, piscine, sauna. J. Pilon Trower 733-6381/739-1598 et J. Laplante 733-6381/672-1576. 12-4-79

MAISON 6 1/2 pièces, petit hangar, grand garage double, eau de source, plage, terrain 650 x 400 sur le bord du lac des Îles, comté Labelle, information 597-2409. 14-4-79

McMASTERVILLE: Superbe bungalow - très propre - carport - double - grande remise en pin taxes très basses. GILLES GIRARD 467-2156, 467-9439 IMM. SELECT COURTIERS. 12-4-79

VERCHÈRES: Site historique, maison de pierres fin du XVIIe siècle, rénovations sont commencées. 2 foyers. Terrain 18,923 pieds carrés. Plusieurs possibilités. Mme M.A.D. Prévostineau 731-3158. Mne L.T. Simard, 738-8575. Immeubles Tremblay, courtiers 12-4-79

VILLE MONT-ROYAL, près de Jean-Talon et Rockland, cottage semi-détaché, 4 chambres à coucher, foyer, grand jardin, rue tranquille. \$70,000. Libre 1er juillet. 731-0433 après 5 hres. 17-4-79

ST-LAURENT, duplex semi-détaché 2x6 1/2, salle séjour, fenêtres aluminium, occupation 1er juillet. M.L.S. Pauline Labranche, 354-2950, 374-1020 DesRosiers, Le Maître Courtier. 12-4-79

OUTREMONT, duplex semi-détaché, face au parc Joyce, 12 pièces, 6 chambres à coucher, 2 cheminées. Garage double. Possibilité d'occupation immédiate. \$215,000. Françoise Bilaud 935-8541, rés.: 482-1143.

ST-LAMBERT Tout nouveau sur le marché Cottage 4 chambres, salle familiale, foyer au salon, garage. Danielle Salmon 672-0321 ou 672-6928. 12-4-79

BELOEL: Bungalow 7 pièces - foyer - pierre naturelle - lave-vaisselle - piscine inclus - Isolation supplémentaire - terrain paysagé - professionnellement 75 x 115 - prix réduit. MARTHE FESTA 467-2156 468-6151 IMM. SELECT COURTIERS 12-4-79

OUTREMONT, rue Champagne, cottage semi-détaché, 10 pièces, décoré, sous-sol fini, 5 chambres, 2 toilettes, 1 salle de bain, solarium, cheminée, garage, \$89,000. Sans agent, 271-2955 soir. 14-4-79

ST-LAURENT, duplex semi-détaché, 1 x 7 1/2, 1 x 6 1/2, solide construction, coin tranquille, verdure. Bas prix au 1er juillet 79. \$70,000. 747-2340 après 18 hres. 30-4-79

BOUCHERVILLE: Pour président de compagnie, professionnel, commerçant ou industriel, prestigieuse propriété adossée au golf, 10 pièces, garage double, beau terrain privé, nombreux extras, informations M.L.S. Lucette Philibert, 655-6222 ou 655-8037. DesRosiers, Le Maître Courtier 12-4-79

BROSSARD: Secteur "M" chic bungalow de 8 grandes pièces, très éclairées, situation géographique idéale

Avortements thérapeutiques: les CLSC attendent le feu vert

par Renée Rowan

La Fédération des CLSC appuie l'implantation d'un réseau de cliniques de planification familiale dans les centres hospitaliers à travers le Québec, mais à la condition que ce soit fait en continuité avec les CLSC du territoire et qu'il y ait un partage des responsabilités.

Dès le mois d'octobre dernier, les CLSC faisaient parvenir au ministre des Affaires

sociales, M. Denis Lazure, un document exposant leur prise de position et réclamant que le ministère, en vertu des pouvoirs que leur confère la loi, les autorise à mettre sur pied des comités d'avortement thérapeutique et leur permette de faire des avortements jusqu'à huit semaines de grossesse. Six mois plus tard, la Fédération n'a encore reçu qu'un accusé de réception et attend une réponse qui tarde à venir.

« Tout ce qu'on nous a dit

jusqu'à maintenant, c'est que notre demande avait été acheminée vers le contentieux pour qu'il en examine les implications légales », note au cours d'une entrevue le conseiller à la programmation de la Fédération des CLSC, M. Michel Perreault.

Les CLSC ont un rôle officiellement reconnu par le gouvernement du Québec en matière de planification des naissances puisqu'ils se sont vu octroyer, en juillet 1976, la responsabilité de la distribution

des services en planification des naissances et que déjà 19 CLSC ont reçu, pour l'exercice 1978-79, des subventions variant entre \$20,000 et \$45,000. D'autres qui n'ont pas encore demandé de subvention, attendant que leurs services de base soient bien organisés, ont aussi un programme de planification des naissances. Il y a donc, à travers la province, 25 CLSC sur 80 qui sont fortement engagés dans ce secteur.

Dans le cadre du pro-

gramme de planification des naissances de la Fédération, les CLSC ont offert, jusqu'à maintenant, la gamme complète de services de première ligne, sauf l'interruption de grossesse, c'est-à-dire l'information, l'éducation, les consultations médicales et psychosociales. De l'avis de la Fédération, l'avortement jusqu'à huit semaines constitue un service de première ligne qui doit être rapidement accessible à la population qu'elle dessert si on veut éviter des risques de plus en plus grands pour la santé des usagers à mesure qu'avance la grossesse non désirée.

« Le rôle du CLSC, rappelle Michel Perreault, est d'abord un rôle de prévention. Ça n'empêche pas qu'il y a des femmes qui viennent nous voir quand un « accident » ou une erreur se produit. En conséquence, nous devons offrir des services de première ligne qui ne sont pas des services spécialisés, qui ne requièrent pas d'équipement lourd et qui présentent très peu de risques: on peut dans les CLSC, pratiquer des interruptions de grossesse jusqu'à huit semaines sans problème technique. Nous n'y voyons aucune difficulté majeure ».

Voici en résumé, les arguments de la Fédération des CLSC en faveur de cette position: ce serait un service plus proche de la clientèle, plus rapide quant à l'intervention. En outre, ajoute M. Perreault, le suivi pourrait être assuré plus facilement que dans un hôpital et ça permettrait également de

décongestionner les cliniques des centres hospitaliers dont les services devraient être réservés pour les cas demandant des interventions plus délicates. Cette responsabilité qu'assumerait les CLSC, précise le porte-parole de la Fédération, n'enlève pas aux centres hospitaliers leurs propres responsabilités dans les services spécialisés en planification des naissances, tels les méthodes irréversibles (ligatures de trompes et vasectomies), le traitement de l'infertilité et l'interruption de grossesse après huit semaines. Les centres hospitaliers, selon la Fédération, devraient assumer leurs responsabilités en conti-

nuité avec les services offerts par le ou les CLSC de leur territoire.

M. Perreault insiste par ailleurs sur le rôle « d'aide » qu'offrent les CLSC par leurs services de consultation: « Quant il y a une grossesse accidentelle, les usagers s'adressent à nous pour avoir des conseils et références par rapport à l'avortement. Nous sommes là pour aider la femme et le couple à voir clair, à dégager leurs valeurs et à prendre leurs propres décisions. Il y a tellement de pressions qui s'exercent actuellement d'un côté comme de l'autre, qu'il est essentiel que la femme ou le couple puisse être capable d'en arri-

ver à prendre une décision qui ne nous appartient pas. Mais une fois cette décision prise, nous devons aussi être là pour aider la femme (et le couple) qui a librement décidé de mener à terme la grossesse ou de l'interrompre. »

Deux nouveaux parcs dans les Laurentides

QUÉBEC (PC) — Sans en modifier les limites, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yves Duhaime, a proposé hier de redéfinir la vocation du parc des Laurentides en créant deux parcs de conservation et une réserve faunique.

Le parc Jacques-Cartier, au sud d'une superficie de 688 km carrés, englobera le réseau de vallées de la rivière Jacques-Cartier, et le parc des Grands-Jardins, à l'est couvrant 259 km carrés, deviendra véritable sanctuaire pour le troupeau de caribous en voie de reconstitution.

La réserve faunique, désignée Réserve des Laurentides, sera constituée de la majeure partie du parc actuel avec une superficie de 8,760 km carrés.

Sur ce territoire, la chasse et la pêche continueront de s'y pratiquer en même temps que l'exploitation forestière.

Dans les parcs, la chasse y sera interdite mais la pêche, comme certaines autres activités de récréation, pourra s'y poursuivre suivant les impératifs de la conservation.

AFFAIRES SOCIALES

On cherche plus de 1,000 administrateurs en santé

À tous les deux ans, le ministère des Affaires sociales doit procéder à la nomination de plus de 1,000 administrateurs dans les établissements de santé et de services sociaux au Québec.

Dans la région de Montréal métropolitain, cela veut dire 260 nominations dans les 130 établissements publics, soit 54 centres hospitaliers, 17 CLSC, trois centres de services sociaux, 27 centres d'accueil pour adultes et 29 centres d'accueil pour enfants.

Ces personnes nommées par le ministre des Affaires sociales deviendront membres d'un conseil d'administration pour un mandat de deux ans. Avant de faire ces nominations, le ministre demande au Conseil de la santé et des services sociaux de consulter les groupes socio-économiques de la région de Montréal métropolitain afin d'obtenir des suggestions.

Jusqu'à ce jour, près de 800 groupes socio-économiques ont été rejoints et cette consultation se poursuivra au cours du mois d'avril. Ces groupes se retrouvent parmi les comités de citoyens, des associations professionnelles, des clubs de services, etc. Les noms de centaines de candidats sont ainsi recueillis, ce qui témoigne de l'intérêt croissant du milieu à l'administration des services publics. « En effet, souligne M. Pierre Beaulieu, conseiller en communications au CSSSM, la population a tendance à s'impliquer de plus en plus dans l'administration des établissements et à vouloir participer à la définition des priorités en fonction des besoins et des ressources ».

Le Conseil recevra les suggestions des groupes de la région du Montréal métropolitain jusqu'au 30 avril, selon les formalités d'usage. Les renseignements pertinents et la documentation sont disponibles au CSSSM situé au 3725, rue Saint-Denis; téléphone: 849-3261.

Médecins étrangers

Dans la dernière livraison de la revue « Perception » publiée par le Conseil canadien de développement social, le Dr Gustave Gingras rappelle qu'il fut un temps où le Canada était très accueillant à l'endroit des médecins étrangers. Même que « certains de nos politiciens vociféraient et se plaignaient du fait que les corporations se montraient trop sévères ». « Soudain, écrit-il, ces mêmes politiciens et d'autres avec eux décident qu'il faut, sur-le-champ, réduire sinon abolir la venue des médecins étrangers. Bien sûr, ce sursaut émerge du fait que maintenant les médecins sont rémunérés par l'État ».

À titre d'ancien président de la Corporation des médecins du Québec, le Dr Gingras avait déjà proposé au gouvernement que les médecins venant de l'étranger soient dirigés vers les régions éloignées de la province où il y a pénurie de médecins, du moins pour un certain temps. Ce à quoi un ministre lui avait répliqué que ce geste allait à l'encontre des droits de la personne...

L'auteur de l'article qui s'intitule « Les médecins étrangers sont-ils vraiment bienvenus au Canada? » estime que nous avons atteint le point de saturation en effectifs médicaux mais que « c'est toujours la distribution géographique qui fait défaut ». Aussi propose-t-il de nouveau que les médecins étrangers soient orientés vers les régions éloignées, en plus d'encourager les jeunes médecins à aller s'établir dans les milieux défavorisés, moyennant compensation.

Les oeuvres du cardinal Léger

Il y a déjà plus de 10 ans que le cardinal Léger poursuit sa mission en Afrique. En plus de s'occuper des lépreux, il a fondé ou

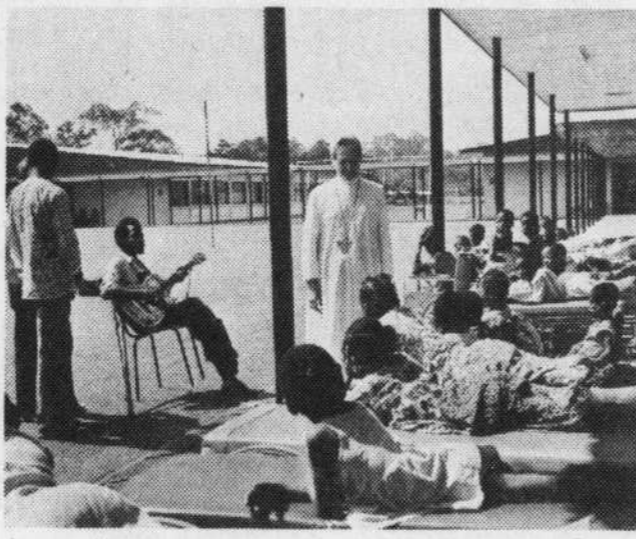
pris en charge de nombreuses oeuvres correspondant à des besoins multiples: réhabilitation d'enfants handicapés, services d'éducation, services de santé dans les milieux en voie de développement.

Il y a un an presque jour pour jour, soit le 26 avril jour de l'anniversaire de naissance du cardinal Léger, ce dernier remettait au gouvernement du Cameroun le Centre de rééducation des handicapés de Yaoundé qu'il avait fondé. LE DEVOIR avait fait écho à cet événement.

Signalons quelques autres oeuvres récentes du cardinal Léger: des bourses d'étude à des étudiants en service social et en physiothérapie, l'école d'art domestique pour jeunes filles au Cameroun, la réfection d'un collège, l'achat d'une voiture pour le transport des enfants déshérités d'un hôpital égyptien, etc.

La campagne de souscription « Le Cardinal Léger et ses oeuvres » bat son plein présentement et les bienfaiteurs peuvent faire parvenir leur don à l'adresse suivante: 2065, rue Sherbrooke ouest, Montréal H3H 1G6. Téléphone: 937-4621.

— Marie Laurier



Le cardinal Paul-Émile Léger, qui aura 75 ans le 26 avril et qui célébrera son 50e anniversaire d'ordination sacerdotale, est photographié au Centre de rééducation des handicapés de Yaoundé, au Cameroun.

L. Patenaude flétrit la Commission de la Fonction publique

QUEBEC (PC) — Contrairement à la plupart des autres organismes du gouvernement, la Commission de la fonction publique a manifesté dans le passé « une absence de collaboration insoutenable » face au Protecteur du citoyen.

C'est ce que soutient dans son rapport annuel le Protecteur du citoyen du Québec, Me Luce Patenaude. Le rapport a été récemment déposé à l'Assemblée nationale.

Ce manque de collaboration de la Commission de la fonction publique a été tel dans le passé que le Protecteur du citoyen a envisagé de recourir à l'ère 1978 à des « mesures extraordinaires » pour que ses recommandations soient suivies.

Me Patenaude explique dans le document que de 1969 à 1975, seulement un pour cent de ses recommandations ont été négligées par les organisations du gouvernement tandis que ce pourcentage a grimpé à 21 pour cent dans le cas de la Commission de la fonction publique.

En vertu d'une loi datant de 1968, le Protecteur du citoyen est une personne qui fait enquête chaque fois qu'un citoyen s'estime lésé par une décision administrative du gouvernement, d'un de ses organismes ou d'un de ses fonctionnaires.

Le Protecteur du citoyen émet des recommandations qui, de façon générale, « suffisent à faire corriger les situations blâmables ».

Dans son rapport, Me Patenaude attribue le manque de collaboration de la Commission de la fonction publique à trois facteurs.

D'une part, la Commission « méconnaît le véritable rôle du Protecteur du citoyen ». Puis, la Commission a la mauvaise habitude de vouloir se justifier devant une recommandation du Protecteur, plutôt que d'examiner la situation mise en cause.

Enfin, la Commission fautive se réfugie derrière sa crainte des difficultés administratives pour éviter de corriger des lacunes.

Le rapport souligne des exemples où l'intervention du Protecteur du citoyen fut très mal reçue par les autorités de la Commission de la fonction publique.

Ainsi, cette dernière Commission avait refusé la candidature d'étudiants qui postulaient un poste dans la fonction publique, parce que ces derniers n'avaient pas produit leur diplôme officiel, ne l'ayant pas encore reçu de leur université respective.

La Commission a passé outre aux recommandations du Protecteur du citoyen, qui suggéraient de considérer la candidature de ces jeunes diplômés compte tenu que leur diplôme ne leur avait pas encore été remis.

Me Luce Patenaude souligne par ailleurs que ses relations ont connu une « amélioration sensible » depuis novembre 1978 avec la Commission de la fonction publique.

Me Patenaude y voit la « démonstration d'une volonté de collaboration » de la part des autorités de la Commission.

« Je m'en réjouis au nom de l'intérêt de tous les citoyens que concerne la fonction publique », écrit-elle.

Elle suggère également qu'on profite de la révision de la Loi de la fonction publique, qu'on est en train d'effectuer, pour procéder à des changements visant à améliorer le caractère d'impartialité et de neutralité de l'organisme.

Le Protecteur du citoyen estime qu'à l'avenir, les modifications apportées à la Loi et aux règlements devraient avoir pour effet de « décourager le formalisme à outrance, développer le respect de la légalité le souci des droits individuels, briser humaniser les rapports entre les fonctionnaires et les citoyens ».

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

PROVINCE DE QUÉBEC
EMO TATRY SZEPESGYORKY technicienne en radiologie, domiciliée et résidente au 424 Brockfield, dans la cité et district de Montréal.
PRENEZ AVIS que EMO TATRY SZEPESGYORKY résidente et domiciliée au 424 Brockfield, dans la cité et district de Montréal, s'adressera au lieutenant gouverneur en conseil de la Province de Québec, afin d'obtenir un décret permettant de changer son nom en celui de EMO TATRY.
MONTREAL, le 4 avril 1979
Procureurs de la requérante
LE RICHE & LEFORT

Avis est donné que: SAUCIER ESTABLISHMENT INC. 11136, Dorchester, Montréal-Est, P.Q., détenteur du permis no. M50377-003 région 10, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Claude Béchard 2479-A, Coleraine, Montréal, P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 9 avril 1979
2ème parution le 10 avril 1979
3ème parution le 11 avril 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE

Avis est donné que: LES ENTREPRISES COTE & PRUD'HOME LTÉE, 105, Boul. St-Jean-Baptiste, Ville Mercier, Cité Châteauguay, P.Q., détenteur du permis no. M504506-005, région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de: LES ENTREPRISES STÉDA INC. 117, rue de l'Église, Ville Mercier, Cité Châteauguay, P.Q., région 6, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 9 avril 1979
2ème parution le 10 avril 1979
3ème parution le 11 avril 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE.

Restiguiche, Cité Bonaventure s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisée à transférer à la requérante cessionnaire Quevrec Transport Ltr 116 rue Morin, Causapisc, Cité Matapédia, son permis portant le numéro C-5813-301, qu'il détient de la Commission des Transports du Québec au 585 Boul. Charest, mionnage en vrac pour la région 01.
Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 9 avril 1979
2ème parution le 10 avril 1979
3ème parution le 11 avril 1979
Troisième parution: 11 avril 1979
Me Marc M. DELAGE, Procureur

ST-HILAIRE DE BLOIS ET ASSOCIES
8 Cote de la Fabrique
Québec, P.Q.
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(en matière de divorce)
NO. 500-12-08486-783
CAROLE BERGERON QUINN ménagère, domiciliée et résidente au 129, rue de Picardie à St-Lambert, district de Montréal.
Requérante
DAVID QUINN, autorité résident et domicilié au 12,802 Riverside Drive East, Windsor, Ontario, In-
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DAVID QUINN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication des présentes. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 4 avril 1979
RONALD CHASSE P.A.
Protonotaire adjoint
Procureurs de la Requête
Mes Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Robb
1155, boul. Dorchester ouest
Suite 3900
MONTRÉAL

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(en matière de divorce)
NO. 500-12-08486-783
CAROLE BERGERON QUINN ménagère, domiciliée et résidente au 129, rue de Picardie à St-Lambert, district de Montréal.
Requérante
DAVID QUINN, autorité résident et domicilié au 12,802 Riverside Drive East, Windsor, Ontario, In-
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DAVID QUINN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication des présentes. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 4 avril 1979
RONALD CHASSE P.A.
Protonotaire adjoint
Procureurs de la Requête
Mes Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Robb
1155, boul. Dorchester ouest
Suite 3900
MONTRÉAL

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(en matière de divorce)
NO. 500-12-08486-783
CAROLE BERGERON QUINN ménagère, domiciliée et résidente au 129, rue de Picardie à St-Lambert, district de Montréal.
Requérante
DAVID QUINN, autorité résident et domicilié au 12,802 Riverside Drive East, Windsor, Ontario, In-
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DAVID QUINN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication des présentes. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 4 avril 1979
RONALD CHASSE P.A.
Protonotaire adjoint
Procureurs de la Requête
Mes Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Robb
1155, boul. Dorchester ouest
Suite 3900
MONTRÉAL

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(en matière de divorce)
NO. 500-12-08486-783
CAROLE BERGERON QUINN ménagère, domiciliée et résidente au 129, rue de Picardie à St-Lambert, district de Montréal.
Requérante
DAVID QUINN, autorité résident et domicilié au 12,802 Riverside Drive East, Windsor, Ontario, In-
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DAVID QUINN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication des présentes. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 4 avril 1979
RONALD CHASSE P.A.
Protonotaire adjoint
Procureurs de la Requête
Mes Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Robb
1155, boul. Dorchester ouest
Suite 3900
MONTRÉAL

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(en matière de divorce)
NO. 500-12-08486-783
CAROLE BERGERON QUINN ménagère, domiciliée et résidente au 129, rue de Picardie à St-Lambert, district de Montréal.
Requérante
DAVID QUINN, autorité résident et domicilié au 12,802 Riverside Drive East, Windsor, Ontario, In-
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DAVID QUINN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication des présentes. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 4 avril 1979
RONALD CHASSE P.A.
Protonotaire adjoint
Procureurs de la Requête
Mes Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Robb
1155, boul. Dorchester ouest
Suite 3900
MONTRÉAL

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
(en matière de divorce)
NO. 500-12-08486-783
CAROLE BERGERON QUINN ménagère, domiciliée et résidente au 129, rue de Picardie à St-Lambert, district de Montréal.
Requérante
DAVID QUINN, autorité résident et domicilié au 12,802 Riverside Drive East, Windsor, Ontario, In-
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé DAVID QUINN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication des présentes. Une copie de la requête en divorce a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, le 4 avril 1979
RONALD CHASSE P.A.
Protonotaire adjoint
Procureurs de la Requête
Mes Stikeman, Elliott, Tamaki, Mercier & Robb
1155, boul. Dorchester ouest
Suite 3900
MONTRÉAL

Voir autres Avis légaux, en page 20

Avis est donné par les présentes donné que la compagnie GREAT ROCK CORPORATION, constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, demandera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
DATE À MONTRÉAL, ce 13ème jour de mars, 1979
PASCAL GARONCE, COHEN & DEVINE
Procureurs pour GREAT ROCK CORPORATION

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTÉ
PRENEZ AVIS que la compagnie CLUB INTERNATIONAL DE FEMMES DE LAVAIL INC. demandera au Ministère des Institutions Financières, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte.
MONTREAL, ce 23ème jour de mars 1979
MAURICE MARTEL, c. l'avocat,
Procureur de la compagnie

Avis est donné que: Jean-Guy Forget, 27, France, La Plaine, Cité Assomption, P.Q., détenteur du permis no. M50745-001, région 6, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: EXCAVATION MAJEAU ENR, 30, Rang des Pins, St-Esprit, Cité Montcalm, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2. Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution le 9 avril 1979
2ème parution le 10 avril 1979
3ème parution le 11 avril 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTS DU QUÉBEC LTÉE.

PROVINCE DE QUÉBEC
GABRIEL TATRY SZEPESGYORKY homme d'affaires domicilié et résident au 424 Brockfield, dans la cité et district de Montréal.
PRENEZ AVIS que GABRIEL TATRY SZEPESGYORKY résident et domicilié au 424 Brockfield, dans la cité et district de Montréal, s'adressera au lieutenant gouverneur en conseil de la Province de Québec, afin d'obtenir un décret permettant de changer son nom en celui de GABRIEL TATRY.
MONTREAL, le 4 avril 1979
JULES LE RICHE, procureur du requérant

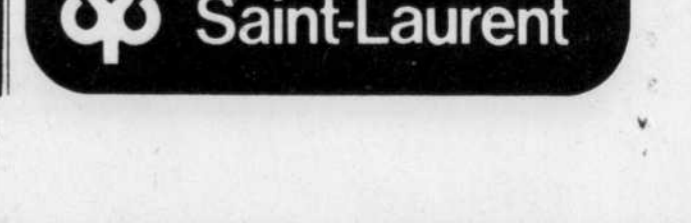
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COUR SUPÉRIEURE
NO. 11-000-638-797
DANS L'AFFAIRE DE FAILLITE DE: GILLES ROUTHIER, Débiteur-intimé.
BANQUE CANADIENNE NATIONALE, Créancier-requérante
PAR ORDRE DE LA COUR
Avis est donné qu'une pétition en vue d'une ordonnance de séquestration (Loi sur la Faillite S.R.C. 1970, Chap. B-3, Art. 25) a été déposée le 2 mars 1979 par la requérante. Une copie de la pétition accompagnée d'un affidavit a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure, Division de la Faillite, au Palais de Justice de Montréal. A défaut par vous de produire un avis d'opposition le ou avant le 12 mai 1979 et de comparaître à l'audience fixée pour le 15 mai 1979 à 9:30 heures de l'avant-midi en la salle 217, la Cour peut rendre une ordonnance de séquestration sur telle preuve des alléguations de la pétition que le tribunal juge suffisante.
REINHARDT, DESCHAMPS & LABEL, 500 Place d'Armes, Suite 2750, Montréal, Qué.
Procureurs de la requérante.

AVIS
Avis est par la présente donné de ma décision de dissoudre les sociétés suivantes:
Bijoux Burma-Or Inc.
Brigus Marketing Services Ltd.
Computron Security Services Ltd.
Les Services de Protection
Computron Ltée
Corporation Armaclier Ltée
Armaclier Corporation Ltd
Empco Investments Ltd.
Les Investissements Empco Ltée
Future Forest Products Limited
G.B. Management Inc.
Hilas Management Ltd.
Gestion Hilas Ltée
Hogle Equipment & Tools Limited
Outils & Equipement Hogle Limitée
Jatex Fabrics Ltd.
J. Gérard Gagnon & Associés Ltée
La Ferme Perron et Fils Inc.
Prompacar Inc.

en vertu de l'article 205 de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes. En l'absence d'une opposition justifiée et reçue avant le 1er août 1979, un certificat de dissolution sera émis prononçant la dissolution des sociétés ci-haut mentionnées.
F.H. Sparling
Directeur
Direction des Corporations
Place du Portage
Ottawa/Hull
K1A 0C9

VILLE DE SAINT-LAURENT
SOUSSION G-030
INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE DE RUE
SUR LES RUES PRÉVUES AUX RÈGLEMENTS
NUMÉROS 723, 724, 745-1, 748 ET 755
Des soumissions sous pli scellé seront reçues au Bureau du Greffier de la Ville de Saint-Laurent, 707, boulevard Laurentien, Saint-Laurent, Qué. HAM 2M7, jusqu'à mercredi le 25 avril 1979 à 16:00 heures pour les travaux d'installation d'éclairage de rue sur les rues prévues aux règlements numéros 723, 724, 745-1, 748 et 755.
Les formules et conditions des soumissions, ainsi que les plans et les cahiers des charges pourront être obtenus au Bureau du Directeur du Service du Génie, durant les heures de bureau moyennant un dépôt non remboursable de \$55.00 en argent ou chèque visé à compter de jeudi le 12 avril 1979 à 9:00 heures.
Les entrepreneurs éligibles à soumissionner devront, avant de recevoir les documents, faire la preuve qu'ils possèdent une Licence Provinciale de la Régie de la Construction, « Entrepreneur Spécialisé Électriciens et Installations Électriques ».
Lesdites soumissions seront ouvertes publiquement à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, mercredi le 25 avril 1979 à 16:00 heures.
Le Conseil n'est pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions présentes.

GUY JASMIN, C.G.A.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
777, boulevard Laurentien,
Ville de Saint-Laurent, Qué.
HAM 2M7
SAINT-LAURENT, le 11 avril 1979.



ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à
286-1201

Voix autres annonces classées, en page 18

PROPRIÉTÉS À VENDRE
ST-BRUNO: Cottage briques et aluminium, 6 pièces, cuisinière, four et lave-vaisselle encastrés, salle de jeu. Terrain paysagé avec haie. \$45,000.00. Cause: transfert. 653-8486. 12-4-79
STE-DOROTHEE, quartier résidentiel, bungalow brique, 6 pièces, 1 1/2 salle de bain, sous-sol fini, jardin paysagé 10,000 pieds, 5 minutes marche pour train destination Centre-Ville, Autobus Cartierville et Henri-Bourassa, 25 minutes Centre-Ville par autoroute 13, proximité centre communautaire, écoles, piscine municipale, centres d'a-cats. Pas d'agent, \$49,000. 689-2071 12-4-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE
N.D.G.: Construction 1909, semi détachée, style Tudor, complètement renoué, 7 pièces plus garçonnière et sous-sol, garage séparé, foyer, prix ferme \$89,000. Mme Ladouceur 738-5781, semaine 18 hrs à 19 hrs. 12-4-79
NDG: magnifique cottage semi-détaché, bien entretenu, beaucoup de cachet, avec foyer naturel. T. Beau-cage 735-6381/332-5175 J. Laplante 735-6381/672-1576. Fiducie du Québec 12-4-79

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE
ORFORD, bord de l'eau, luxueuse résidence, 2 grands logements 5 pièces dont un entièrement meublé. \$84,000 Week-end, Eastman 1-297-3098, semaine, Montréal 872-4582 jour, 527-1428 soir. 12-4-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE
ST-ANTOINE sur Richelieu, bord de l'eau, chaleureuse maison de village à vendre, boiseries décapées, pas d'agent. 254-3330 après 5 hrs. 14-4-79
ST-PIERRE Baptiste-Estrie, fermette, authentique maison de campagne, 10 pièces, pomiers, sources, ruisseau. 467-0360 12-4-79

PROPRIÉTÉS À VENUS À VENDRE
BLVD. GOUIN — Classe 31 admissible impôt, construction béton, 50 apparts, revenu \$160,800. \$150,000 comptant. Lionel, 661-9030, 663-6136 Montréal Trust courtier 12-4-79
MONTREAL-44 logements situés près métro, rafraîchi récemment, offre rarement acceptée. Denyse Cyr, 661-9030, 689-0398, Montréal Trust courtier 12-4-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE
ST-BRUNO: A qui la chance. Superbe montagnard pierre/brique, 4 chambres, foyer dans s. familiale. Un bijou. J. Besette 658-5891 - 679-1110. Fiducie du Québec, courtier. 12-4-79

Transports Transport Canada
APPEL D'OFFRES
PROJET: FOURNITURE, FABRICATION, MONTAGE, INSTALLATION, CALIBRAGE ET ESSAI D'UN SYSTÈME DE COMMUNICATION PÉRIPHÉRIQUE RELIANT DORVAL À LA GRANDE RIVIÈRE (L.G.-2)
DATE DE CLÔTURE: Le 9 mai 1979.
SESSION D'INFORMATION: Le 25 avril 1979, 09:00 heures, Salle De Niverville, Edifice régional, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec.
Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, pièce 175-C, Edifice régional, Aéroport international de Montréal, Dorval, Québec, à 15:00 heures, heure locale, à la date indiquée ci-dessus.
Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un chèque visé remboursable, au montant de \$50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada.
Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions.
A.O. Dumas,
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne des Transports aériens.
Le 4 avril 1979.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 19

Avis est donné que: Michel Boulay, 1300, Martineau, St-Hyacinthe, P.Q., détenteur du permis no: M50096-001, région 6, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: EXCAVATION POULIN ET FRÈRES L.T.E.E., R.R. 1, St-Hyacinthe, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO: 500-14-000 351-791 CARMEN ROUSSEAU LOISELLE Requêteur.

Avis est donné que: TRUSCELLO TRANSPORT ENR., 8400, 8ème avenue, Ville St-Michel, P.Q., détenteur du permis no: M50269-001, région 2, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: PAVAGE SONVAL L.T.E.E., 2296, De Melbroune, Chomedey, Laval, P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

Avis est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 2 avril 1979 sous le numéro 2961172 un contrat en date du 30 mars 1979 par lequel COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE a racheté et réaffecté à TITRE SPORTS INC. tous les droits, titres et intérêts que COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances, en vertu d'une cession de créance en date du 20 octobre 1978 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 24 octobre 1978 sous le numéro 2921655.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: YVON GARCEAU, Chauffeur de taxi, à SUZANNE VAILLANCOURT GARCEAU, Ménagère, 7743 rue Rhéaume, Appartement 2, Ville D'Anjou, P.Q. AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS

PRENEZ AVIS que la compagnie CELESTIAL LAMP & SHADE CO. LTD. demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à TARA MARKETING CORP. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 23 jour de mars 1979, sous le numéro 2958577.

AVIS DE CESSIION GENERALE AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'Acte des Pouvoirs Spéciaux des Corporations, que les garanties créées par l'acte de Fidélité comportant hypothèque, cession et transport, exécuté par DES AUBREINS MICHEL & MICHELINE INC. ("COMPAGNIE") et CANADA PERMANENT TRUST COMPANY comme fiduciaire devant le notaire GERALD SHEINER le 24 août 1977 et enregistré à Montréal, St-Hyacinthe, Drummond et Trois Rivières le 31 août, le 2 septembre, le 2 septembre et le 2 septembre 1977 sous les numéros 281140, 179996, 232815 et 311715 respectivement, entre autres, lesquels garanties grevées, entre autres, lesdites parties et lesdites activités de COMPAGNIE.

PAR ORDRE DE LA COUR Le mis en cause ANDRE LOISELLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis.

Avis est donné que: Jean-Guy Oigny, 552, Rte. 101, St-Michel, Ch. Napierville, P.Q., détenteur du permis no: M507286-001, région 10, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: EXCAVATION R. CLERMONT L.T.E.E., 5205 est, boul. Métropolitain, St-Léonard, Mir. P.Q., région 10, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL C.T.Q. TRANSFERT REG. 2 (1978) ART. 2.59.1 RENE LEFEBVRE FLORENCE LEFEBVRE EVELYNE LAFRENIERE LEFEBVRE Requêteurs-cédants de première part

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur ANDRE JOBIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie GREYCLIFF CORPORATION, constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social dans la Ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces) NO: 500-12-08584-792 JOCELYNE LUSSIER, Partie requérante

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DOSSIER NO: M-000397 AUTOBUS LAFRAMME ENR., Requêteur

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 2 avril 1979 sous le numéro 2961172 un contrat en date du 30 mars 1979 par lequel COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE a racheté et réaffecté à TITRE SPORTS INC. tous les droits, titres et intérêts que COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances, en vertu d'une cession de créance en date du 20 octobre 1978 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 24 octobre 1978 sous le numéro 2921655.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL C.T.Q. PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS QUE LA REQUÉRANTE FBG TRANSPORT, INC. s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer les services suivants:

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur ANDRE JOBIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

PAR ORDRE DE LA COUR La partie intimée CONSTANTIN KOVARTSIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la présente publication. Copie de la requête en divorce a été déposée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires que la partie requérante sollicite contre vous.

LA REQUÉRANTE, DETENTRICE DU PERMIS N° 60-1787, S'ADRESSE À LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION SUIVANTE: - SERVICE AUTOBUS - TRANSPORT SAISONNIER - CATÉGORIE ÉCONOMIQUE - A) Du "Mont Tremblant Lodge" au "Club de Golf et de Tennis du Mont Tremblant Lodge" et au Parc du Mont Tremblant, tous ces points étant situés dans la localité de Mont Tremblant, et retour.

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 2 avril 1979 sous le numéro 2961172 un contrat en date du 30 mars 1979 par lequel COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE a racheté et réaffecté à TITRE SPORTS INC. tous les droits, titres et intérêts que COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances, en vertu d'une cession de créance en date du 20 octobre 1978 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 24 octobre 1978 sous le numéro 2921655.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL C.T.Q. PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS QUE LA REQUÉRANTE FBG TRANSPORT, INC. s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer les services suivants:

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur ANDRE JOBIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE LA BANQUE TORONTO-DOMINION demanderesse

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DOSSIER NO: M-000397 AUTOBUS LAFRAMME ENR., Requêteur

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 2 avril 1979 sous le numéro 2961172 un contrat en date du 30 mars 1979 par lequel COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE a racheté et réaffecté à TITRE SPORTS INC. tous les droits, titres et intérêts que COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances, en vertu d'une cession de créance en date du 20 octobre 1978 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 24 octobre 1978 sous le numéro 2921655.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL C.T.Q. PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS QUE LA REQUÉRANTE FBG TRANSPORT, INC. s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer les services suivants:

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur ANDRE JOBIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

ORDONNANCE/ORDRE La Cour ordonne aux défendeurs, Stauffer Paul Noël et Dame Rosemarie Martelly, de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la publication de la présente ordonnance dans le journal "Le Devoir", 21, St-Sacrement, Montréal, Qué., en français.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DOSSIER NO: M-000397 AUTOBUS LAFRAMME ENR., Requêteur

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 2 avril 1979 sous le numéro 2961172 un contrat en date du 30 mars 1979 par lequel COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE a racheté et réaffecté à TITRE SPORTS INC. tous les droits, titres et intérêts que COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances, en vertu d'une cession de créance en date du 20 octobre 1978 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 24 octobre 1978 sous le numéro 2921655.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL C.T.Q. TRANSFERT REG. 2 (1978) ART. 2.59.1 PRENEZ AVIS QUE M. JEAN-GUY DURAND, DU 260, Rang Ste-Louise, St-Jean-de-Matha, Cdt. Jo-lyette, P.Q., détenteur du permis de camionnage en vrac, M-506932-D-003, pour la région 06, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède et/ou possèdera lors de l'audition, si audition il y a en vertu de ses permis M-507892-D-001, D-002 et D-003, région 5, en faveur de Pierre Champagne, du 506, Balbec, Ste-Beatrix, Ch. Berthier, P.Q.

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur ANDRE JOBIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO: 500-04-00923-790 DAME JACQUELINE LAJOLIE-PAUL, résidant et domiciliée au no 5874, 2ème ave Rosemond dans la cité et district de Montréal, demanderesse

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DOSSIER NO: M-000397 AUTOBUS LAFRAMME ENR., Requêteur

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 2 avril 1979 sous le numéro 2961172 un contrat en date du 30 mars 1979 par lequel COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE a racheté et réaffecté à TITRE SPORTS INC. tous les droits, titres et intérêts que COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances, en vertu d'une cession de créance en date du 20 octobre 1978 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 24 octobre 1978 sous le numéro 2921655.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL C.T.Q. TRANSFERT REG. 2 (1978) ART. 2.59.1 PRENEZ AVIS QUE M. JEAN-GUY DURAND, DU 260, Rang Ste-Louise, St-Jean-de-Matha, Cdt. Jo-lyette, P.Q., détenteur du permis de camionnage en vrac, M-506932-D-003, pour la région 06, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède et/ou possèdera lors de l'audition, si audition il y a en vertu de ses permis M-507892-D-001, D-002 et D-003, région 5, en faveur de Pierre Champagne, du 506, Balbec, Ste-Beatrix, Ch. Berthier, P.Q.

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur ANDRE JOBIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur Roland Paul, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DOSSIER NO: M-000397 AUTOBUS LAFRAMME ENR., Requêteur

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 2 avril 1979 sous le numéro 2961172 un contrat en date du 30 mars 1979 par lequel COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE a racheté et réaffecté à TITRE SPORTS INC. tous les droits, titres et intérêts que COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances, en vertu d'une cession de créance en date du 20 octobre 1978 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 24 octobre 1978 sous le numéro 2921655.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL C.T.Q. TRANSFERT REG. 2 (1978) ART. 2.59.1 PRENEZ AVIS QUE GERARD GAUTHIER, DU 421, rue Mercier, Asbestos, P.Q., détenteur du permis de camionnage en vrac pour la région 5, M-507892-D-001, D-002 et D-003, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède et/ou possèdera lors de l'audition, si audition il y a en vertu de ses permis M-507892-D-001, D-002 et D-003, région 5, en faveur de CONSTRUCTION GERARD GAUTHIER INC., du 421, rue Mercier, Asbestos, P.Q., dont Gérard Gauthier contrôle à 98%.

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur ANDRE JOBIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COUR SUPÉRIEURE NO: 500-12-08603-797 CAMILLE DUCHESNE, télephoniste, domiciliée et demeurant au 8112, rue Chabot, app. 1, cité et district de Montréal, H2E 2L9, requérante

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DOSSIER NO: M-000397 AUTOBUS LAFRAMME ENR., Requêteur

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 2 avril 1979 sous le numéro 2961172 un contrat en date du 30 mars 1979 par lequel COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE a racheté et réaffecté à TITRE SPORTS INC. tous les droits, titres et intérêts que COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances, en vertu d'une cession de créance en date du 20 octobre 1978 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 24 octobre 1978 sous le numéro 2921655.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL C.T.Q. TRANSFERT REG. 2 (1978) ART. 2.59.1 PRENEZ AVIS QUE GERARD GAUTHIER, DU 421, rue Mercier, Asbestos, P.Q., détenteur du permis de camionnage en vrac pour la région 5, M-507892-D-001, D-002 et D-003, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de transférer tous les droits, titres, intérêts et privilèges qu'il possède et/ou possèdera lors de l'audition, si audition il y a en vertu de ses permis M-507892-D-001, D-002 et D-003, région 5, en faveur de CONSTRUCTION GERARD GAUTHIER INC., du 421, rue Mercier, Asbestos, P.Q., dont Gérard Gauthier contrôle à 98%.

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur ANDRE JOBIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé ZOLTAN NYARI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces à son intention.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DOSSIER NO: M-000397 AUTOBUS LAFRAMME ENR., Requêteur

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 2 avril 1979 sous le numéro 2961172 un contrat en date du 30 mars 1979 par lequel COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE a racheté et réaffecté à TITRE SPORTS INC. tous les droits, titres et intérêts que COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances, en vertu d'une cession de créance en date du 20 octobre 1978 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 24 octobre 1978 sous le numéro 2921655.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL C.T.Q. PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS QUE LA REQUÉRANTE JAMES ELWOOD QUINN, INC. s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer les services suivants:

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur ANDRE JOBIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé ALAN NICHOLAS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DOSSIER NO: M-000397 AUTOBUS LAFRAMME ENR., Requêteur

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 2 avril 1979 sous le numéro 2961172 un contrat en date du 30 mars 1979 par lequel COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE a racheté et réaffecté à TITRE SPORTS INC. tous les droits, titres et intérêts que COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances, en vertu d'une cession de créance en date du 20 octobre 1978 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 24 octobre 1978 sous le numéro 2921655.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL C.T.Q. PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS QUE LA REQUÉRANTE JAMES ELWOOD QUINN, INC. s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer les services suivants:

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur ANDRE JOBIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

PAR ORDRE DE LA COUR L'intimé ALAN NICHOLAS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal, à son intention.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DOSSIER NO: M-000397 AUTOBUS LAFRAMME ENR., Requêteur

AVIS est par les présentes donné, que l'on a déposé au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 2 avril 1979 sous le numéro 2961172 un contrat en date du 30 mars 1979 par lequel COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE a racheté et réaffecté à TITRE SPORTS INC. tous les droits, titres et intérêts que COMPAGNIE FINANCIÈRE CANADIENNE ou pourrait avoir concernant tous les comptes à recevoir et créances, en vertu d'une cession de créance en date du 20 octobre 1978 et enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 24 octobre 1978 sous le numéro 2921655.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL C.T.Q. PERMIS SPECIAL PRENEZ AVIS QUE LA REQUÉRANTE JAMES ELWOOD QUINN, INC. s'adressera à la C.T.Q. afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer les services suivants:

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur ANDRE JOBIN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 7 mars 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Les Foyers Birmingham-Coulombe Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de St-Jean le 22ème jour de mars 1979, sous le numéro 144922.

AVIS est par les présentes donné que le contrat

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en pages, 22 et 23

LE CENTRE HOSPITALIER PIERRE-JANET
recherche

COORDONNATRICE

DES ACTIVITÉS DE SOIRÉE EN SOINS PSYCHIATRIQUES ADULTE ET INFANTILE (TEMPS PARTIEL)

Exigences:

- Infirmière possédant le droit de pratique de l'OIIQ et baccalauréat en nursing ou formation équivalente;
- Expérience de la gestion des soins infirmiers en milieu hospitalier.

Rémunération:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 27 avril 1979 au:

Directeur du personnel
Centre Hospitalier Pierre-Janet
20, rue Pharand
Hull, P.Q. J9A 1K7

INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL
demande

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Nature de la fonction:

Planifier, coordonner et contrôler les activités relatives à la gestion du personnel et des relations de travail dans le but d'assurer l'utilisation optimale des ressources humaines dans un milieu de travail favorable.

Scolarité:

- Diplôme universitaire en relations industrielles ou en administration de la santé et/ou l'équivalent.

Exigences:

- Trois (3) ans d'expérience pertinente dans le secteur des relations de travail de préférence dans le milieu hospitalier.

Rémunération:

Selon les politiques salariales du M.A.S.

S.V.P. faire parvenir ou déposer avant le 23 avril 1979 votre curriculum vitae, aux soins de:

Directeur général
Institut de Cardiologie de Montréal
500 est, rue Bélanger
Montréal, Qué. H1T 1C8

POSTE DE

DIRECTION DANS LA VENTE

Une importante compagnie de vente à domicile (par démonstration) désire offrir à une personne bilingue et agressive le poste de directeur ou directrice des opérations de la vente pour la province de Québec.

Le/la candidat(e) choisi(e) devra:

- travailler à tous les niveaux de gérance;
- être un(e) excellent(e) recruteur(euse) et instigateur(trice);
- être intéressé(e) à la mode;
- voyager à travers la province;
- démontrer beaucoup d'initiative;
- parler anglais et français couramment.

De l'expérience dans la vente à domicile serait un atout, mais n'est pas nécessaire.

Ce poste offre un salaire de \$18,000 à \$22,000 par année et une voiture fournie par la compagnie à la personne qui remplira les conditions requises. Le/la candidat(e) choisi(e) aura d'excellentes chances de se développer du côté financier.

Le/la candidat(e) intéressé(e) doit envoyer son curriculum vitae en toute confiance à l'adresse suivante:

DOSSIER 3150
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Représentant(e) aux ventes

Carrière rémunérative et intéressante pour candidat(e) sérieux(euse) et enthousiaste. Le travail consiste à assumer les responsabilités des ventes et la mise en marché des conserves et produits congelés annoncés à l'échelle nationale. Les premières démarches se feront au niveau de la clientèle de détaillants de la région Ottawa et Hull.

L'expérience de la vente n'est pas absolument nécessaire, mais le ou la candidat(e) retenu(e) devra manifester un grand intérêt dans ce domaine et être en mesure de communiquer de façon efficace.

- Bilingue et de préférence avec scolarité de niveau collégiale.
- Salaire intéressant, régulièrement révisé pour augmentations aux mérites. Autres avantages tels que voiture offerte par la compagnie et programme complet de protection familiale.
- Des entrevues personnelles auront bientôt lieu à Montréal.

Répondez en toute confiance en donnant tous les détails concernant l'éducation, l'expérience et la courbe des salaires. Adresser le tout à:

M. Armand Gagné
Géant Vert du Canada Ltée
1717, boul. St-Martin ouest,
suite 201,
Chomedey, Laval
Québec.
H7S 1N2



loto-québec

CONCOURS: 79-EX-003-A-1

Le défi:

Se joindre à une équipe jeune et dynamique et participer activement à son développement et à ses activités. Le titulaire relève du Secrétaire Exécutif de la Société mais exerce les pouvoirs et remplit les devoirs que le Conseil d'Administration ou le Président-Directeur Général peuvent également lui prescrire.

Fonctions:

- Examiner de façon générale les opérations comptables et financières de la Société.
- Vérifier l'exactitude et l'unité des registres comptables, des états financiers et des rapports administratifs.
- Vérifier le fonctionnement des contrôles internes et suggérer les modifications à apporter tant aux contrôles qu'aux systèmes en place.
- Procéder à l'étude ou à la recherche relative à l'efficacité de la gestion des diverses unités administratives.
- S'assurer que les objectifs visés et les politiques établies par le Conseil d'Administration sont mises en application, et que les lois et règlements sont suivis par les unités administratives.
- Rédiger les rapports dans lesquels, il recommande au Président et Conseil d'Administration les mesures à prendre en vue de corriger les anomalies qu'il a pu déceler.

Exigences:

- Posséder 5 années d'expérience pertinente à titre de vérificateur interne.
- Détenir un diplôme universitaire en science commerciale.
- Être membre d'une association professionnelle telle que: C.A., R.I.A., C.G.A.

Salaire: à déterminer selon l'expérience.

Date limite d'inscription: Le 27 avril 1979.

Adresser demande et curriculum vitae à:

Société des Loteries et courses du Québec
a/s Service du Personnel
2,000, rue Berri
Montréal
H2L 4N5



Agence canadienne de développement international

Canadian International Development Agency

Postes universitaires Institut de gestion financière

TANZANIE

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) qui aide l'Institut de gestion financière (IFM) depuis plusieurs années, cherche actuellement des candidats pour les quatre postes d'enseignants à l'IFM décrits ci-dessous. L'ACDI a l'intention de combler seulement trois de ces quatre postes. Les titulaires seront affectés à l'IFM à Dar es Salaam pour une période de deux ans à compter d'août 1979 (approximativement).

ASSURANCE

Titres et qualités:

- être accrédité par une association professionnelle d'assurance, être titulaire d'un titre de compétence reconnu et posséder une grande expérience en tant que professeur ou conférencier dans un établissement d'enseignement post-secondaire;
- aptitude à enseigner au moins deux des branches suivantes: assurance-vie, assurance collective et assurance de retraite, assurance maritime, assurance-incendie, assurance-automobile et assurance-aviation;
- il est souhaitable que le titulaire ait exercé des fonctions de superviseur auprès d'une compagnie d'assurance.

SYSTÈMES INTÉGRÉS DE GESTION

Titres et qualités:

- titulaire d'un diplôme universitaire en systèmes intégrés de gestion ou en informatique, ou un diplôme commercial comportant des cours sur les systèmes intégrés de gestion;
- aptitude à enseigner l'informatique;
- expérience d'au moins trois ans dans l'enseignement.

COMPTABILITÉ

Titres et qualités:

- expérience professionnelle en comptabilité ou diplôme comportant la comptabilité comme matière principale;
- aptitude à enseigner la comptabilité financière jusqu'au niveau de l'examen professionnel final;
- aptitude à enseigner l'un ou les deux sujets suivants: fiscalité, comptabilité industrielle et gestion;
- expérience d'au moins trois ans dans l'enseignement.

GESTION

Titres et qualités:

- diplôme universitaire comportant comme matière principale la théorie de la gestion, la gestion des entreprises ou la politique commerciale.
- aptitude à enseigner la gestion des entreprises et la théorie de la gestion au niveau postsecondaire supérieur;
- l'aptitude à enseigner les rudiments de la comptabilité est souhaitable;
- expérience d'au moins trois ans dans l'enseignement.

Il s'agit de postes anglais; aucun cours d'anglais ne sera dispensé.

Les titulaires doivent être de citoyenneté canadienne et en bonne santé.

Les personnes compétentes et intéressées sont priées de répondre par écrit uniquement, avant le 20 avril à l'adresse sousmentionnée; les candidats doivent indiquer le poste qu'ils postulent et fournir les renseignements pertinents concernant leurs titres et qualités ainsi que leur expérience.

Direction des ressources humaines (dossier 9071)
Agence canadienne de développement international
200, Promenade du Portage
Hull (Québec)
K1A 0G4

Comptable financier

Nous avons présentement à notre bureau de Montréal, un poste offrant d'excellentes possibilités d'avancement pour un comptable financier capable d'assumer l'analyse de tous les comptes inscrits au grand livre. En plus, il effectuera divers mandats reliés au contrôle interne des activités du service.

La personne recherchée aura de 4 à 5 ans d'expérience relative à la vérification et à la comptabilité générale et sera en voie de terminer soit son C.A., R.I.A., C.G.A.

Nous sommes l'une des entreprises canadiennes de consultation les plus importantes et diversifiées dans les domaines de l'ingénierie et de gestion de construction opérant à travers le Canada et l'étranger.

Nous offrons d'excellents salaires de début, des bureaux dans le centre-ville et une gamme complète de bénéfices sociaux incluant une assistance financière pour la poursuite de vos études.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae en toute confiance à:

Mlle I. Turin
Recruteur

LA SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE
MONTREAL, LIMITÉE

C.P. 6088, Succ. "A",
Montréal H3C 3Z8



une société du
group monenco

Projet Baie James

CONTRÔLEUR DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

FONCTIONS

- S'assurer par des inspections fréquentes que les conditions et les méthodes de travail sont sûres et répondent aux normes établies par le ministère du Travail, le ministère des Richesses naturelles de même que la Société d'énergie de la Baie James.
- Informer les administrateurs et les travailleurs sur la nécessité de la sécurité du travail
- Conseiller les cadres dans l'application des règlements.

EXIGENCES

- Formation académique de niveau secondaire.
- Dix (10) ans d'expérience dans la construction à titre de contremaître ou surintendant.
- Détenir une carte de contrôleur de sécurité du ministère du Travail.
- Expérience pertinente au domaine du contrôle de la sécurité du travail.

LIEU DE TRAVAIL

Territoire de la Baie James.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae et leurs attestations d'études à l'attention de Bruno René de Cotret à l'adresse suivante:

Service — Personnel
Groupe Lavalin

1130 Ouest rue Sherbrooke, 10^{ème} étage
Montréal, Québec H3A 2R5
Tél. (514) 288-1740

Deux charges d'études pour l'Agence de coopération culturelle et technique

Le ministère des Affaires intergouvernementales, dans le cadre de la participation du Québec à titre de gouvernement participant aux instances, activités et programmes de l'Agence de coopération culturelle et technique, annonce que deux postes sont ouverts au siège de l'ACCT à Paris.

1— Chargé d'études (rédacteur)

- Participer à la rédaction d'une revue mensuelle traitant des innovations dans le domaine de l'éducation.
- Concevoir et réaliser des dossiers d'information dans différents domaines touchant à la technologie éducative et à l'innovation pédagogique.

Exigences:

- Diplôme de journaliste
- Bilingue français/anglais
- Expérience minimum de cinq années
- Bonne connaissance des secteurs éducation et technologie de la communication
- Connaissance des techniques d'impression et de réalisation des supports imprimés
- Sensibilisation aux situations des pays en développement.

2— Chargé d'études pour le programme de coopération scientifique

- Responsable de l'édition et de la diffusion des publications scientifiques de l'Agence.

Exigences:

- Formation scientifique et/ou technologique de niveau universitaire de préférence dans un domaine s'appliquant au développement rural avec éventuellement spécialisation en gestion de programmes.
- Expérience professionnelle de 3 à 5 années dans une unité de recherche-développement dans une organisation internationale de coopération scientifique ou dans un projet d'aménagement hydro-agricole ou de mise en valeur du territoire ou d'agro-industrie.
- Expérience réelle d'un ou plusieurs pays en développement serait très appréciée.

Conditions du contrat

- Le traitement sera fixé en fonction de la formation et de l'expérience du candidat, le minimum étant de 6,335 FF par mois (net d'impôt).
- Le transport et le déménagement sont aux frais de l'Agence.
- Allocation spéciale pour les familles avec enfant(s)

Pour poser sa candidature faire parvenir curriculum vitae avant le 30 avril à:

Raymond Gauthier
Chargé des affaires francophones
Ministère des Affaires intergouvernementales
1225, place Georges V
Québec
G1R 4Z7

Sur réception de votre candidature nous vous ferons parvenir une description de poste plus détaillée, un document sur le programme de l'Agence dans lequel le poste s'inscrit et un texte décrivant les structures de l'Agence de coopération culturelle et technique.



Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires
intergouvernementales
Direction générale de la
coopération internationale

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

PROFESSEUR QUALIFIÉ EN ÉDUCATION PHYSIQUE

au Secondaire.

S'adresser avant le 30 avril au:

Directeur
BIALIK HIGH SCHOOL
7946 Wavell road
Montréal H4W 1L7



HYDRO-QUÉBEC

Bureau d'emploi
C.P. 6106
Montréal, Québec

INGÉNIEUR EN CONSTRUCTION

CONCOURS: 79-0127-03-J-1

FONCTIONS:

- Collaborer avec le service Services techniques à l'établissement des normes techniques et contractuelles, aux études techniques relatives à la construction de lignes ainsi qu'à l'analyse et la validation des nouveaux équipements et méthodes de travail.
- Assurer le support technique et contractuel aux unités administratives de l'Administration des travaux et formuler les recommandations aux concernés et en particulier au service Services techniques.
- Contrôler l'uniformité ainsi que l'application des normes techniques et contractuelles auprès des chefs de travaux.
- Établir pour l'administrateur des travaux, la situation générale des contrats, lui recommander pour une saine gestion, les mesures à prendre en ce qui a trait à la technique et à l'administration des contrats et le représenter lorsque requis.

EXIGENCES:

- Détenir un diplôme d'ingénieur et être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec (O.I.Q.).
- Posséder une connaissance du déroulement des activités de construction de lignes acquises au chantier serait un atout très souhaitable.
- Avoir une facilité à dialoguer et à communiquer lui permettant d'entretenir une liaison efficace entre le personnel de surveillance des travaux de la direction Construction de lignes au chantier et l'équipe d'ingénierie de la direction Projets de lignes de transport.

LIEU DE TRAVAIL: Chibougamau

CONSEILLER PROGRAMMATION — ACTIVITÉS COMMERCIALES

CONCOURS: 79-0165-03-J-1

LE DÉFI:

Se joindre à une équipe dont la mission est d'élaborer et de recommander des programmes d'activités commerciales, d'élaborer et de recommander des modes et des outils appropriés de contrôle des résultats et de coordonner la préparation, la consolidation et le contrôle des budgets se rattachant aux programmes d'activités en cours.

FONCTIONS:

- Recevoir et analyser les données permettant de connaître l'évolution des différents marchés de l'énergie; en connaître la situation actuelle et potentielle.
- Élaborer des projets d'activités répondant aux objectifs de l'entreprise, notamment à celui d'amener la clientèle à faire une utilisation judicieuse de l'énergie électrique.
- Élaborer des outils de travail à l'intention des représentants commerciaux pour supporter la réalisation des programmes d'activités.
- Établir les prévisions budgétaires se rattachant aux programmes d'activités.

EXIGENCES:

- Posséder une expérience de la conception et de la recherche dans le domaine de la commercialisation.
- Posséder un diplôme universitaire du 1er ou 2e cycle en administration, option marketing.
- Une attention particulière sera accordée aux candidats ayant une connaissance du milieu énergétique.
- Aptitude à exercer un rôle de consultant et à travailler en équipe.
- Parler et écrire le français correctement.
- Posséder une bonne connaissance de base de l'anglais.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal

INGÉNIEUR

CONCOURS: 79-0167-04-J-1

FONCTIONS:

- Participer aux études analytiques et conceptuelles de centrales nucléaires, incluant: la sûreté, le combustible, la physique et la commande.
- Participer aux études d'avant-projets de centrales nucléaires et thermiques et d'usines de fabrication d'eau lourde, incluant: les études de choix de site, les études économiques et les calendriers des études et des travaux.
- Se tenir au courant de la recherche et du développement dans le domaine des centrales nucléaires futures.

EXIGENCES:

- Détenir, de préférence, un diplôme en génie physique ou nucléaire. Une préférence sera accordée aussi aux candidats détenant un diplôme de maîtrise ou de doctorat.
- Être membre de l'O.I.Q.
- Posséder une expérience pertinente.
- Accepter d'aller faire des stages de travail de conception ou d'ingénierie à l'extérieur de l'entreprise ou de mise en service de centrales appartenant à l'Hydro-Québec.
- Posséder une bonne connaissance de l'anglais pour travailler, à l'occasion, dans un milieu anglophone.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal

N.B.: Les candidats(es) intéressés(es) sont priés(es) de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus complet possible en mentionnant leur **NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE** ainsi que le numéro du concours avant le 30 avril 1979.

Voir autres Carrières et Professions,
en pages 21 et 23



Université de Montréal

École de relations industrielles

Poste de professeur

L'École de relations industrielles annonce un concours de recrutement pour un poste de professeur à plein temps.

Fonctions:

Enseignement aux 1er, 2e et 3e cycles, en particulier dans le domaine du syndicalisme et des relations du travail. Participation aux projets de recherche de l'École.

Qualifications:

Doctorat en relations industrielles ou l'équivalent. Posséder des aptitudes reconnues pour la recherche.

Traitement:

Selon les normes de la convention collective en vigueur.

Date d'entrée en fonction:

1er juin 1979.

Date de clôture des candidatures:

14 avril 1979.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

M. Viateur Larouche
Directeur
École de relations industrielles
Université de Montréal
C.P. 6128, Succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7



Le Centre
Hospitalier
de Verdun

désire s'associer les services d'un

Technicien en audio-visuel et documents scripto

Sommaires des responsabilités

Sous la responsabilité de l'agent d'information, le technicien en audio-visuel vérifie, entretient et peut réparer divers appareils de production et de diffusion audio-visuelle; récupère, inventorie, classe et range les documents et appareils audio-visuels. Il prépare, pour fin de présentation, certains documents scripto (maquettes).

Résumé de la description de tâches

- Vérifier périodiquement le fonctionnement de tous les appareils audio-visuels du Centre Hospitalier;
- Entretien des appareils audio-visuels;
- Répare, s'il y a lieu, les appareils audio-visuels;
- Assure le contrôle sur l'entrée et la sortie des appareils audio-visuels du Centre Hospitalier;
- Manipule les appareils audio-visuels lors de présentation de programme d'information s'il y a lieu (à l'intérieur ou l'extérieur du Centre Hospitalier).

Exigences du poste

- Doit détenir un diplôme de fin d'études collégiales avec spécialisation en Électro-Technique (audio-visuel) d'une école reconnue par le Ministère de l'Éducation.
- Expérience pertinente au poste: au moins 1 an.

Les curriculum vitae doivent parvenir avant le 20 avril 1979 à:

Madame Maryse Laverdière
Conseiller en gestion du personnel
Centre hospitalier de Verdun
4000, boul. Lasalle
Verdun, H4G 2A3

TRAVAILLEUR SOCIAL III

\$17,904 à \$21,780

Le présent concours s'adresse également
aux hommes et aux femmes

Fonctions:

Le candidat choisi remplira les fonctions de directeur du département des services sociaux dans un hôpital psychiatrique de 486 lits. Il devra planifier, organiser et administrer les programmes du département et assurer la liaison entre l'hôpital et les services communautaires. Le titulaire devra assurer des services de consultation et offrir des séances de thérapie à des groupes et des individus. De plus, il devra prendre part aux réunions du comité de gestion et du comité des professionnels.

Qualités requises:

Diplôme universitaire et maîtrise en service social y compris une expérience minimale de quatre ans dans un travail connexe. Une bonne connaissance des deux langues officielles est essentielle.

Lieu de travail:

Centre Hospitalier de Restigouche, Campbellton, Nouveau-Brunswick.

Numéro du concours: NB 78-DE-598

Les demandes devront nous parvenir au plus tard le 24 avril 1979.

Adressez sa demande à la:



COMMISSION DE LA FONCTION
PUBLIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
Pièce G-15, Édifice du Centenaire
C.P. 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

DIRECTEUR DE CENTRE COMMERCIAL

Une entreprise canadienne impliquée dans le développement et l'opération immobilière recherche les services d'un(e) directeur pour l'un de ses centres commerciaux situé dans la Ville de Québec.

Le candidat(e) doit posséder un minimum d'expérience de trois ans dans la gestion des centres commerciaux. Il/elle doit posséder de fortes connaissances et aptitudes en publicité et marketing et posséder un sens promotionnel très développé. Le candidat(e) est responsable de toute la phase opérationnelle du centre commercial. Le candidat(e) doit être bilingue. Une excellente rémunération est offerte au candidat(e) d'expérience en plus d'un plan complet d'avantages sociaux.

S.V.P. adresser votre curriculum vitae à:

Dossier 3149
Le Devoir
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9

Toute demande sera traitée confidentiellement.

AGENT DE FORMATION ASSURANCE-VIE

Nous sommes à la recherche d'une personne dynamique pour assister le Directeur de la Formation au Service du Marketing. Les principales tâches consistent à donner des cours de formation aux représentants, à participer à des réunions d'information et de formation, à accompagner des représentants pour faire des démonstrations de vente, à vérifier et évaluer le développement des recrues.

La personne idéale possède quelques années d'expérience dans le domaine, un diplôme du cours CFAAV et un CLU. Elle est capable également de s'adresser à un groupe.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae au Directeur du Service des Ressources Humaines & Communications et peuvent être assurées que leur candidature sera traitée confidentiellement. Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec le Directeur du Service des Ressources Humaines & Communications ou avec André Lamarche, CLU, Directeur de la Formation.



LES COOPÉRANTS

Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie
1259 Berr
Montréal, Qué. H2L 4C7
Tél.: 288-1502

SPÉCIALISTE EN RECRUTEMENT SECTEUR MANUFACTURIER

Une société canadienne dont le chiffre des ventes annuelles consolidées excèdent le milliard (\$) et oeuvrant dans un secteur de pointe, recherche pour sa principale usine de Montréal, un cadre spécialisé dans le recrutement et la planification de main d'oeuvre, autant sur le plan professionnel, que sur le plan des employés spécialisés et à l'heure.

Son mandat comporte la coordination de tout l'aspect recrutement au niveau professionnel et cadres intermédiaires (ingénieurs, comptables, informaticiens et techniciens), la planification de main d'oeuvre, l'évaluation rationnelle du rendement, l'établissement d'une banque de talents au sein de l'usine, et une participation active aux différents aspects reliés au recrutement, au développement et à la formation du personnel de cadres et à l'heure.

Il aura également à s'occuper du recrutement universitaire à l'échelle canadienne, participer à l'oc-

Westinghouse Ingénierie électrique, industrielle et mécanique

La compagnie:

La Division des Produits Industriels de la Compagnie Westinghouse Canada Limitée à Saint-Jean (20 milles de Montréal), avec un personnel de 400 personnes, effectue la conception, le développement, la fabrication et la mise en marché d'appareils servant à la distribution et à la transformation de l'énergie électrique. Notre entreprise en croissance est à la recherche de personnes possédant une solide compétence pour remplir immédiatement les postes suivants:

Directeur de l'ingénierie - appareillage de commutation

Vous dirigerez une équipe formée d'ingénieurs en électricité, de techniciens et de dessinateurs chargés du développement des produits et de la réalisation des commandes dans les conditions imposées par les devis techniques. Vous serez redevable au directeur des produits techniques de notre division.

Directeur des services de fabrication

Planifie, organise, dirige et contrôle par l'intermédiaire de superviseurs adjoints, l'achat, la répartition, l'expédition, la réception, le transport des matériaux et produits finis, les inventaires et le service à la clientèle.

Superviseur des services d'ingénierie industrielle

Organise, surveille et coordonne le groupe de travail responsable de l'étude, de la mise en marche et du développement des méthodes et procédés de fabrication, des normes de production, du fonctionnement et de l'entretien des machines.

Ingénieur - concepteur - barres blindées

Diplômé et possédant une expérience en génie mécanique, il est responsable du développement des produits et de la réalisation des commandes dans les conditions imposées par les devis techniques.

Ingénieur en organisation et fabrication d'un nouveau produit

Ingénieur mécanique responsable du choix de la machinerie et de son agencement spatial, de la mise en marche et de l'essai des méthodes et normes de production visant à fabriquer un nouveau produit de manière à assurer l'emploi efficace, sûr et économique du personnel, des matériaux et de l'équipement.

Ingénieur - concepteur - appareillage de commutation

Diplômé et possédant une expérience en génie électrique, il est responsable du développement des produits et de la réalisation des commandes dans les conditions imposées par les devis techniques.

Dessinateur - appareillage de commutation

Gradué en électrodynamique et possédant une expérience en dessin industriel, de préférence en appareillage électrique ou possédant expérience équivalente.

Dessinateur - barres blindées

Gradué en fabrication mécanique ou en électrodynamique avec expérience en dessin de structures métalliques.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Directeur du Personnel,
Westinghouse Canada Limitée,
Division des Produits Industriels,
160 Boulevard Vanier,
Saint-Jean, Québec,
J3B 3R4



G. MAURICE GILBERT & ASSOCIÉS ASSOCIATES

400 ouest, boul. Dorchester, Suite 1204,
Montréal, Québec. H2Z 1V5.

Tel. (514) 861-9457

Conseillers en Orientation et Ressources Humaines

DIRECTEUR ADJOINT SERVICE DU PERSONNEL - USINE INDUSTRIE LOURDE

Notre client, une société oeuvrant dans le domaine métallurgique et ayant plusieurs usines au Québec, recherche un généraliste de la fonction Personnel, pour assumer des responsabilités importantes au sein de sa principale usine de Québec, située dans la région métropolitaine.

Le titulaire sera plus spécifiquement responsable de l'ensemble des activités reliées à la fonction Personnel, y compris le règlement des griefs, les cas d'arbitrage le cas échéant, la formation du personnel de cadre, les programmes visant à réduire le roulement de la main d'oeuvre, le recrutement, la sélection et l'embauchage du personnel de cadres, et à l'heure, ainsi que de l'ensemble des bénéfices sociaux.

Son mandat porte également sur le contrôle de l'absentéisme, et les études spéciales visant à

mieux cerner et solutionner les problèmes d'ordre sécuritaire à l'usine, et la supervision d'un personnel compétent. L'usine compte près de 300 employés, y compris le personnel de cadre.

Le candidat idéal est de préférence un diplômé universitaire ayant acquis quelques années d'expérience pratique dans la fonction Personnel, au sein de l'industrie lourde ou manufacturière. Il sait diriger du personnel et possède l'ambition et le doigté pour mener à bien un travail à la fois captivant et motivant.

Le bilinguisme est essentiel et le salaire sera en fonction de l'expérience pertinente des postulants.

Si intéressé, veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilbert, vous référant au dossier MG 562.



G. MAURICE GILBERT & ASSOCIÉS ASSOCIATES

400 ouest, boul. Dorchester, Suite 1204,
Montréal, Québec. H2Z 1V5.

Tel. (514) 861-9457

Conseillers en Orientation et Ressources Humaines



Alliance des professeurs de Montréal

PRÉPOSÉ (E) À LA COMPOSITION ET AU MONTAGE

Fonctions:

Sous la direction des bureaux du Secrétariat général et de l'Information:

- Effectuer les travaux de photocomposition et de montage relatifs aux publications de l'Alliance;
- Effectuer les travaux de secrétariat.

Exigences:

- Expérience de photocomposition;
- Expérience dans le montage (collé) de prêts-à-photographier (paste-up);
- Précision dans la composition;
- Dactylo;
- Excellente connaissance du français écrit et parlé;
- Résistance au stress;
- Disponibilité.

Entrée en fonction: immédiate

Conditions de travail:

Selon la convention collective en vigueur (C'asse II).

Adresser votre demande accompagnée d'un curriculum vitae à:

Mme la Secrétaire générale
Alliance des Professeurs de Montréal
4455, rue St-Hubert
Montréal, H2J 2X1

au plus tard jeudi le 19 avril à 17 heures

DIRECTEUR D'IMPRIMERIE

MONTRÉAL

Fonctions:

Le directeur du service des impressions a la responsabilité de planifier, organiser, diriger et contrôler les activités du service de l'imprimerie de manière efficace et d'assurer un service de qualité à ses usagers.

Exigences:

3 à 5 ans d'expérience en administration et en impression. Le poste devrait intéresser des candidats dont le salaire se situe autour de \$20,000.

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae à:

DOSSIER 3154
Le Devoir
C.P. 6033, Montréal H3C 3C9



Traducteur(trice)

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

La Banque fédérale de développement, société de la Couronne qui offre des services financiers et de consultation à la petite et moyenne entreprise, cherche un traducteur.

Le candidat choisi oeuvrera au sein d'une petite équipe de traducteurs et sera responsable de la traduction de textes variés de l'anglais au français.

Le candidat idéal s'intéresse aux affaires, est diplômé en traduction et possède un an d'expérience. La connaissance du domaine bancaire est un atout.

Veuillez soumettre votre curriculum vitae et indiquer le salaire désiré à:

L'agent de recrutement
Banque fédérale de développement
901, square Victoria
Montréal, Québec
H2Z 1R1

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir autres Carrières et Professions, en pages 21 et 22

PROFESSEURS SUPPLÉANTS

Le Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois à Rouyn est à la recherche de professeurs suppléants pour ses programmes en travail social et en animation.

Domaines d'expertise: Travail social (1 poste) Animation (1 poste)

Qualifications: Les candidats devront posséder un diplôme de deuxième cycle en travail social ou en sciences humaines et au moins trois (3) années d'expérience pertinente; de plus, ils devront démontrer des intérêts et des aptitudes pour l'enseignement et la recherche universitaires.

Entrée en fonction: Le 1er juin 1979

Durée du contrat: 1 an.

Traitement: Les conditions de travail sont régies par la convention collective en vigueur; le traitement est déterminé selon les qualifications et l'expérience du candidat.

Lieu de travail: Rouyn

Date limite: Prière de faire parvenir votre candidature, accompagnée d'un curriculum vitae avant 17h00 le vendredi 27 avril 1979 à l'adresse suivante:

Directeur du Département des Sciences administratives et sociales
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois
Université du Québec
435, rue Gagné, Case postale 700, Rouyn, Québec, J9X 5E4

78-79-080



Université du Québec
Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois



Le Département de santé communautaire du Centre hospitalier de Verdun

désire s'associer les services

d'un(e) assistant(e) à la coordinatrice des programmes

Sommaire des responsabilités

L'assistant(e) à la coordinatrice des programmes, conçoit et réalise des études ou recherches pertinentes au bon fonctionnement des programmes du Département de santé communautaire. Il (elle) remplace son supérieur immédiat lors de ses absences régulières.

Résumé de la description des tâches

- 1— Participe à l'identification des besoins en orientation générale du personnel du D.S.C., l'élaboration, la réalisation et l'évolution du programme d'orientation.
- 2— Participe à l'identification des besoins en formation continue du personnel des programmes, à l'organisation de sessions ou colloques, etc...
- 3— Effectue les recherches pertinentes ou études selon les dossiers confiés.

Exigences du poste

- Diplôme d'une école d'infirmière reconnue ou CEGEP — Baccalauréat en Sciences nursing ou Certificat en nursing communautaire.
- Cinq (5) ans d'expérience progressive comme infirmière.
- Expérience en santé communautaire souhaitable.
- Expérience en administration souhaitable.
- Membre en règle de l'O.I.I.Q.

Les curriculum vitae doivent parvenir avant le 27 avril 1979 à 16:00 heures à:

Mme Maryse Laverdière
Conseiller en gestion du personnel
Centre hospitalier de Verdun
4000, boulevard Lasalle
Verdun, Québec
H4G 2A3

adjoint au chef de division

Assurance collective

Fonctions:

Supervision des éléments suivants:
● Application des procédés administratifs
● Emission des relevés de primes
● Encaissement des primes
● Emission des certificats d'assurance
Participation à la préparation des contrats d'assurance.

Exigences:

- Diplôme universitaire du 1er cycle ou expérience pertinente équivalente
- Connaissance générale de l'informatique
- Expérience en administration de l'assurance collective
- La réussite d'examen LOMA constitue un avantage.

Traitement:

- Traitement suivant expérience et compétence
- Avantages sociaux intéressants.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:



Secrétaire-adjoint et chef du personnel
Jacques Bédard, FLMI

LES ARTISANS COOPVIE
333 EST, RUE SAINT-ANTOINE, MONTRÉAL, QUÉBEC
H2X 1R9 861-5781



Le Centre Hospitalier de Verdun

désire s'associer les services d'un

Technicien en données statistiques

Sommaire des responsabilités

Sous la responsabilité du conseiller en recherche et planification socio-économique, le technicien en données statistiques exécute notamment les tâches et activités nécessaires à la mise à jour de la banque des données statistiques et à la compilation de ces données requises pour toutes études au Centre Hospitalier.

Résumé de la description de tâches

- 1— Réalise la cueillette et le traitement des données;
- 2— Vérifie la codification des données statistiques sur feuille informatisée pour l'évaluation des programmes de santé;
- 3— Réalise toute compilation statistique reliée à la recherche et à l'évaluation des programmes de santé au Centre Hospitalier;
- 4— Réalise la mise à jour continue de l'inventaire des ressources sur le territoire du Centre Hospitalier.

Exigences du poste

- Technicien en administration ou l'équivalent;
- Expérience souhaitable en vérification de données informatisées, en compilation de statistiques et en tenue de livres des données statistiques.

Les curriculum vitae doivent parvenir avant le 20 avril 1979 à:

Madame Maryse Laverdière
Conseiller en gestion du personnel
Centre Hospitalier de Verdun
4000, boul. Lasalle
Verdun, H4G 2A3

L'HÔTEL-DIEU DE HAUTERIVE

Centre hospitalier régional de soins aigus (en plein développement) requiert les services d'un

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Fonctions:

Sous la responsabilité du Directeur Général, accomplit les fonctions prévues aux règlements de la loi sur les Services de Santé et les Services Sociaux (chapitre 48) et au plan d'organisation du Centre Hospitalier.

Exigences:

Diplôme universitaire (1er cycle) en relations industrielles ou l'équivalent.
Expérience du milieu hospitalier souhaitable.

Salaires:

Selon les politiques en vigueur dans les réseaux des Affaires Sociales (classe 16).
Minimum \$24,405.00
Maximum \$34,402.00

Faire parvenir curriculum vitae au plus tard le 30 avril 1979 à:

Directeur Général,
Hôtel-Dieu de Hauterive,
635 Blvd Joliet,
Hauterive, P.Q.
G5C 1P1
Téléphone: 589-3701.

Responsable des relations de travail

Le Centre Hospitalier Universitaire de Sherbrooke est à la recherche d'un spécialiste des relations de travail pour prendre charge de l'administration de nos conventions collectives de travail ainsi que du règlement des griefs sous l'autorité du directeur du personnel. Le titulaire de ce poste est en outre responsable des activités de formation relevant des conventions collectives et autres, et des programmes de santé et sécurité au travail dans notre centre hospitalier qui compte au-delà de 2,000 employés.

Exigences:

Une maîtrise en relations industrielles ou l'équivalent, en plus d'une expérience de gestion de 2 ans précédée de quelques années de pratique professionnelle, de préférence dans le milieu hospitalier.

Rémunération:

Le salaire se situe à l'intérieur d'une classe salariale 15 (\$23,000 - \$32,000) et est fixé selon les normes du M.A.S. qui établit en outre les autres conditions de travail.

Les personnes répondant à ces qualifications et désirant poursuivre une carrière intéressante dans un milieu universitaire sont invitées à poser leur candidature avant le 20 avril 1979 en adressant leur curriculum vitae à:



Directeur du personnel

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE
3001 12^e Avenue Nord
Sherbrooke, Québec, J1H 5N4



COMMUNAUTÉ RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

RESPONSABLE DE LA PLANIFICATION DES TRANSPORTS

Fonctions:

Sous l'autorité du directeur du service de la planification, le titulaire est responsable des travaux de la division des transports; de concert avec les municipalités, coordonne la mise en oeuvre du plan de transport du schéma d'aménagement régional; poursuit la planification des transports grâce à l'élaboration du modèle de transport conjoint CRO-MROC; assiste les municipalités en matière de signalisation routière et de réglementation de la circulation et du stationnement. Élabore avec la CTCRO les études et les recherches sur les besoins à moyen et à long terme en transport collectif.

Qualifications:

1. Être détenteur d'une maîtrise en planification des transports, en urbanisme ou en planification régionale.
2. Un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente.
3. Connaître et maîtriser des modèles de planification des transports.
4. Avoir une connaissance de différents organismes impliqués en planification des transports.

Traitement: Pouvant atteindre \$35,643. annuellement.

Entrée en fonction: Le plus tôt possible.

Durée: Contrat d'un an (renouvelable).

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé doivent être adressées avant le 30 avril 1979 à:

Directeur du personnel
92, rue St-Raymond
Case postale 210
Succursale A
Hull, Québec
J8Y 1S7
CONCOURS # 565



Collège d'enseignement général et professionnel de Rimouski

OFFRE D'EMPLOI

Le Cégep de Rimouski requiert les services d'un

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

Fonctions:

Sous l'autorité du Directeur général, le Directeur des services pédagogiques remplit les fonctions de gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources reliés au régime pédagogique du Collège.

Il a plus particulièrement la responsabilité des programmes d'études, du secrétariat, du secrétariat pédagogique, de l'aide pédagogique individuelle, des moyens d'enseignement (bibliothèque, audio-visuel), de la mesure et de l'évaluation de l'apprentissage, et de la recherche et de l'expérimentation. Il accomplit toute autre tâche relevant de sa compétence.

Qualifications minimales requises:

- Diplôme terminal de premier cycle, mais de préférence de deuxième cycle dans un champ de spécialisation approprié;
- Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) dans un emploi de cadre.

Traitement:

- Échelle de salaire variant de \$24,399 à \$40,828;
- Avantages sociaux usuels.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature avec le curriculum vitae à l'adresse suivante, au plus tard le 20 avril 1979, à 17 heures.

Concours Directeur des Services Pédagogiques
Directeur général
Cégep de Rimouski
60 ouest, rue de l'Évêché
Rimouski, P.Q.
G5L 4H6



OFFRE D'EMPLOI 79-14
SERVICES TECHNIQUES
VILLE DE CHICOUTIMI

TECHNICIEN EN ASSAINISSEMENT DE L'EAU

Fonctions:

- Sous la direction de l'ingénieur en charge, effectuer toutes les analyses en laboratoire des eaux brutes et traitées à l'Usine de Filtration, dans le but de contrôler et diriger l'exploitation rationnelle de l'Usine.
- Effectuer des études et analyses sur les différentes prises d'eau de la Ville ainsi que les réservoirs d'emménagement.
- Sur demande de ses supérieurs, analyser les problèmes particuliers qui peuvent survenir sur le réseau de distribution.
- Contrôler et diriger l'exploitation d'une petite usine d'épuration des eaux vannes.
- Assister le contremaître de l'Usine de Filtration dans la direction du personnel qui y est affecté, le remplacer au besoin et à l'occasion remplacer les opérateurs absents.
- Enquêter les nouveaux matériaux ainsi que les développements dans les procédés d'assainissement des eaux potables et usées.
- Travailler en étroite collaboration avec les ingénieurs et techniciens de la Ville pour apporter l'aide technique nécessaire à toutes études connexes.

Exigences:

- Diplôme d'études collégiales en assainissement de l'eau, d'une institution reconnue.
- Une expérience pertinente à la fonction serait préférable.
- Aptitudes à travailler en équipe.

Traitement:

— Selon la convention collective des employés municipaux de la Ville de Chicoutimi (technicien junior).

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 20 avril 1979 à:

SERVICE DU PERSONNEL
Ville de Chicoutimi
201 est, rue Racine
Chicoutimi (Québec)
G7H 5B8

Pour de plus amples informations, les personnes intéressées sont priées de téléphoner à M. Daniel E. Couture, chef des services techniques, au no suivant: 545-3459 (418), ext. 253.

Chicoutimi, le 5 avril 1979.

Une dénonciation violente de l'exécution du jeune Mhlangu

par André Tardif

Le gouvernement d'Afrique du Sud a fait l'objet hier d'une dénonciation virulente, de la part d'une quarantaine d'organismes et individus protestant contre l'exécution, la semaine dernière, d'un jeune militant du Congrès national africain (CNA).

Solomon Mhlangu, 23 ans, était en effet pendu vendredi dernier à Johannesburg, capitale sud-africaine, malgré des appels pour un sursis d'exécution entendus partout dans le monde. A la suite d'une échauffourée où deux blancs avaient perdu la vie en juin 1977, Mhlangu était condamné à mort en mars 1978, après avoir été trouvé coupable « par association » de ces deux morts.

« Tout concordait, en cour, à prouver que le jeune militant n'était pas coupable, que l'auteur des coups de feu était plutôt un compagnon qui a réussi à s'enfuir. Mais la cour, malgré la difficulté de préciser un crime obscur, a trouvé le moyen de condamner Solomon », a dit M. Edward Sloan, président du Conseil québécois de la paix, l'un des organismes représentés à la conférence de presse d'hier.

Après des vigiles dans plusieurs villes du pays pour protester contre la pendaison — notamment devant le consulat

sud-africain de la métropole, dans la nuit de jeudi à vendredi dernier —, les manifestants organisent, pour demain soir, un service commémoratif en l'église Union United, 3007 rue Deslisle (métro Lionel-Groulx).

Par ailleurs, le regroupement demande au gouvernement canadien de rompre tous ses liens diplomatiques et économiques avec celui du régime sud-africain Vorster-Botha.

« Ce n'est pas que notre pays ait un mauvais record sur la scène internationale, dans ses dénonciations de ce régime, a précisé M. Sloan. Mais sur le plan économique, rien n'est changé. Plusieurs entreprises canadiennes font des affaires comme auparavant en Afrique du Sud, et même que certaines ferment des usines ici, créant ainsi du chômage, pour en ouvrir dans un pays où les droits les plus élémentaires de l'homme sont constamment bafoués ».

Il a notamment cité Falconbridge, Consolidated Bathurst, La Baie, Massey-Ferguson, Bata Shoe et Distiller Corp. (Seagram's) comme des sociétés ayant de forts liens commerciaux avec l'Afrique du Sud. Quant à Rothman's of Pall Mall et sa filiale Carling-O'Keefe, il s'agit de sociétés appartenant à des intérêts sud-africains.

Aux yeux de M. Jusuf Saloojee, représentant officiel du CNA au Canada, l'exécution de Mhlangu fait non seulement de ce dernier un symbole de l'oppression contre les noirs africains, mais indique clairement que l'Afrique du Sud se moque éperdument de l'opinion mondiale ainsi que de la Charte universelle des droits de l'homme.

« Notre mouvement a tout fait pour éviter la lutte armée, mais le régime Vorster-Botha

a carrément décidé d'y avoir recours pour écraser les aspirations des noirs, a-t-il dit. Et si l'opinion mondiale n'intervient pas très bientôt, nous devrons à notre tour faire la lutte armée pour éviter qu'un plus grand nombre de nos victimes de cette répression ».

L'an dernier, il y aurait eu 138 exécutions en Afrique du Sud dont celle de 136 noirs, le plus fort taux d'exécution au monde.

Incendie d'un magasin à Bucarest

VIENNE (Reuter) — Quarante morts et cent blessés selon des habitants de Bucarest, jusqu'à deux cents morts et blessés selon des diplomates occidentaux qui font état d'informations officieuses: l'incertitude règne encore sur le bilan de l'incendie qui a éclaté mardi dans un des plus importants grands magasins de la capitale roumaine.

Selon les témoins, la panique a éclaté lorsque les flammes ont commencé à se propager dans le magasin Victoira qui occupe un immeuble de cinq étages dans la rue Callea Victoriei, située dans des quartiers les plus animés de la vieille ville.

Pour échapper à l'incendie, certaines personnes n'ont pas hésité à sauter par les fenêtres. D'autres ont été évacuées

par des pompiers qui avaient dressé des échelles le long de la façade. D'autres enfin qui s'étaient réfugiées sur le toit de l'immeuble ont été secourues par des hélicoptères.

Construit avant la Seconde Guerre mondiale le magasin avait, dans un premier temps, été baptisé Galeries Lafayette (d'après le nom du grand magasin parisien). Pour illustrer son intense activité, un habitant de Bucarest a déclaré: « C'est toute une affaire pour y entrer et en sortir. Quant à aller d'un rayon à l'autre c'est un vrai cauchemar ».

De source autorisée, on signale qu'il a fallu plus de deux heures à l'ensemble des forces de lutte contre l'incendie de Bucarest pour maîtriser le sinistre. Des policiers avaient isolé l'immeuble et des di-

zaines d'ambulances, sirènes hurlantes, ne cessaient de faire la navette entre le magasin et les hôpitaux de la ville.

Les causes de l'incendie n'ont pas encore été déterminées. Il semble cependant que le feu ait éclaté dans une cage d'ascenseur entre le deuxième et le troisième étage de l'immeuble et qu'il se soit ensuite rapidement propagé au cinquième étage. De source officieuse, on signale qu'une équipe de soudeurs réparait un ascenseur quelques instants auparavant.

Au mois de septembre dernier, un incendie avait ravagé le Théâtre National de Bucarest, sans faire de victimes. Une enquête avait été ouverte et plusieurs employés du théâtre avaient été accusés d'avoir abandonné leurs postes.

Nouvelle mission spatiale soviétique

MOSCOU (AFP) — Le lancement hier de Soyouz-33 avec un équipage international à bord, constitue à la fois la 39e expérience de vol habitée réalisée en URSS, et la 4e expérience du programme Interkosmos du Comecon, indique l'agence Tass.

L'équipage mixte composé du Soviétique Roukavitsynov et du Bulgare Ivanov rejoindra sur l'orbite, après l'arrimage de Soyouz-33 avec le train spatial Saliout-6 — Soyouz-32, l'équipage de ce dernier composé de Vladimir Liakhov et Valery Riumine.

Aux côtés de ces deux cosmonautes, qui ont entamé

lundi pour leur part leur septième semaine de travail sur l'orbite, Roukavitsynov et Ivanov procéderont « au cours d'une semaine » à l'accomplissement d'un programme scientifique préparé par des savants soviétiques et bulgares, annonce l'agence. Elle ne précise pas si au bout de cette semaine les deux cosmonautes rentreront sur terre.

Saliout-6 à bord duquel, au cours des 17 mois de son existence, a été accompli notamment le vol de 140 jours des cosmonautes soviétiques Vladimir Kovalenko et Alexandre Ivantchenko, recevra, avec Roukavitsynov et Ivanov, son 8e équipage.

FOIRE DU DISQUE

TOUS NOS DISQUES cassettes et 8 pistes À PRIX RÉDUITS pour cette FOIRE

SUPER SPÉCIAL

Percé

NOUVEAU

2.99

KOSX - 191 SWEET PEOPLE "Percé"

Aux cent premières personnes qui se présenteront jeudi 12 avril à 9h30 a.m. 1 seul par client.

SUPER SPÉCIAL

VILLAGE PEOPLE

NOUVEAU

2.99

NBLP - 7144 VILLAGE PEOPLE "Go West"

Aux cent premières personnes qui se présenteront vendredi 13 avril à 9h30 a.m. 1 seul par client.



La parole est d'or au Ramada Inn

Il n'y a pas de frais pour vos appels locaux* au Ramada Inn.

Si vous êtes un client du Ramada Inn, tous vos appels locaux sont à nos frais. Vous pouvez en faire autant que le cœur vous en dit. Les chambres sont confortables. Les visages souriants. La cuisine délicieuse. Les salons sympathiques. Et les appels téléphoniques locaux sont toujours gratuits. Voilà de bonnes raisons pour descendre à l'auberge Ramada Inn lors de votre prochain voyage d'affaires.

Composez sans frais 1-800-268-8996
A Toronto, composez 485-2610

Invitez vous **RAMADA INN**

Un accueil chaleureux... et des gens heureux... dans le monde entier.

*Valable aux hôtels suivants:
• Montréal Centre-ville • Montréal Décarie • Montréal Parc Olympique • Québec • Toronto Don Valley • London • North Bay • Sault Ste-Marie

 NOUVEAU 4.99	 ABL 7064 Alain Barrière Amoco 4.99	 ABL 7063 Michèle Torr Amène-moi danser ce soir 4.99	 LG 1004 Disco Circus 5.49	 XDEF 160 Le dernier amant romantique Musique originale du film 5.49
 XDEF 161 Francis Lai Ses plus belles musiques de films 5.49	 XZRG 654 Vivaldi Les 4 Saisons - N. Marriner 5.99	 AF 2503 Steven Schiaks Blue Dolphin 5.49	 QSLP 401 Claude Michel Mal d'amour 5.49	 KOS 190 Sweet People Lac de Come 4.99
 6399007 Nana Mouskouri Le temps qu'il nous reste 4.99	 SP-44252 André Gagnon Neiges 4.99	 9101213 Nana Mouskouri Nouvelles chansons de la Vieille France 4.99	 PD-1-6176 Chick Corea Secret Agent 5.49	 SRM-1-1197 Dire Straits 5.49
 2424187 Felix Leclerc Mon fils 4.99	 90039 Ignacio (Entends-tu les chiens aboyer) 5.49	 2424188 Bardes Images 5.49	 PD-1-6184 Gloria Gaynor Love Tracks 5.49	 RS-1-3041 Bee Gees Spirits having flown 5.49

Deutsche Grammophon - "Resonance"

Disponibilité sur disques et cassettes

SPÉCIAL
3.99
CH.

Aucune commande postale ou téléphonique pour les spéciaux de cette FOIRE

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed Archambault INC.

500-est. Ste-Catherine / Berri — 849-6201

<p>2535131 Liszt - Concerto piano no. 1 et 2 - Vasary/Bamberg Symph.</p> <p>2535134 Un programme Strauss - Fricasay/Berlin Radio Symp.</p> <p>2535138 Bach - Suites pour orchestre nos. 2 et 3 - Karajan/Berlin Symp.</p> <p>2535141 Dvorak - Symphonie du Nouveau Monde - Fricasay/Berlin Phil.</p> <p>2535142 Bach - Concertos Brandebourgeois nos. 1, 4 et 6 - Lucerne Fest.</p> <p>2535143 Bach - Concertos Brandebourgeois nos. 2, 3 et 5 - Lucerne Fest.</p> <p>2535154 Chopin - 24 préludes - Anda</p>	<p>2535170 Rodrigo - Concerto d'aranjuez - Behrend/Berlin Phil.</p> <p>2535171 Mendelssohn - Symphonies nos. 4 et 5 - Maazel/Berlin Phil.</p> <p>2535177 La musique de Grieg - Kraus/Nordmack Symp.</p>	<p>2535184 Mahler - Le chant de la terre - Jochum/Concertgebouw Orch.</p> <p>2535189 Chopin - Les Sylphides - Karajan/Berlin Phil.</p> <p>2535203 Beethoven - Symphonie no 9 - Fricasay/Berlin Phil.</p> <p>2535204 Mozart - Concertos piano 23 et 24 - Kempff/Bamberg Symp.</p> <p>2535206 Chopin - Concerto piano no. 1 - Vasary/Berlin Symp.</p> <p>2535209 Strauss - Also sprach Zarathustra</p> <p>2535212 Un concert Wagner - Kubelik/Berlin Phil.</p> <p>2535221 Chopin - Concerto piano no. 2 Vasary/Berlin Phil.</p>	<p>2535229 Mozart - Ouvertures</p> <p>2535230 Chopin - Sonates piano nos. 2 et 3 - Vasary</p> <p>2535235 Tchaikovsky - Symphonie no 4 - Mravinsky/Leningrad Phil.</p> <p>2535236 Tchaikovsky - Symphonie no 5 - Mravinsky/Leningrad Phil.</p> <p>2535237 Tchaikovsky - Symphonie no 6 - Mravinsky/Leningrad Phil.</p> <p>2535249 Virtuoso Mandolins - Behrend - Saarland Mandolin Orch.</p> <p>2535256 Berlioz - Symphonie fantastique - Karajan/Berlin Phil.</p> <p>2535266 Chopin - 24 études - Vasary, piano</p> <p>2535267 Chopin - Valses - Vasary, piano</p> <p>2535273 Beethoven - Concerto no 1 - Eschenbac/Karajan/Berlin Phil.</p>
---	---	---	--